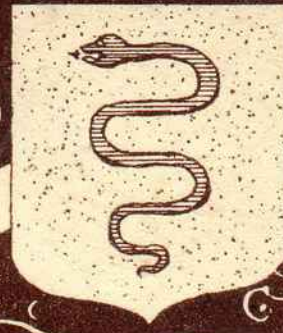




MANNEVILLE



COLBERT



AUBERT



RAFFETOT



SUHARD



CANOUVILLE

CHARLES LEROY

NOTES
SUR

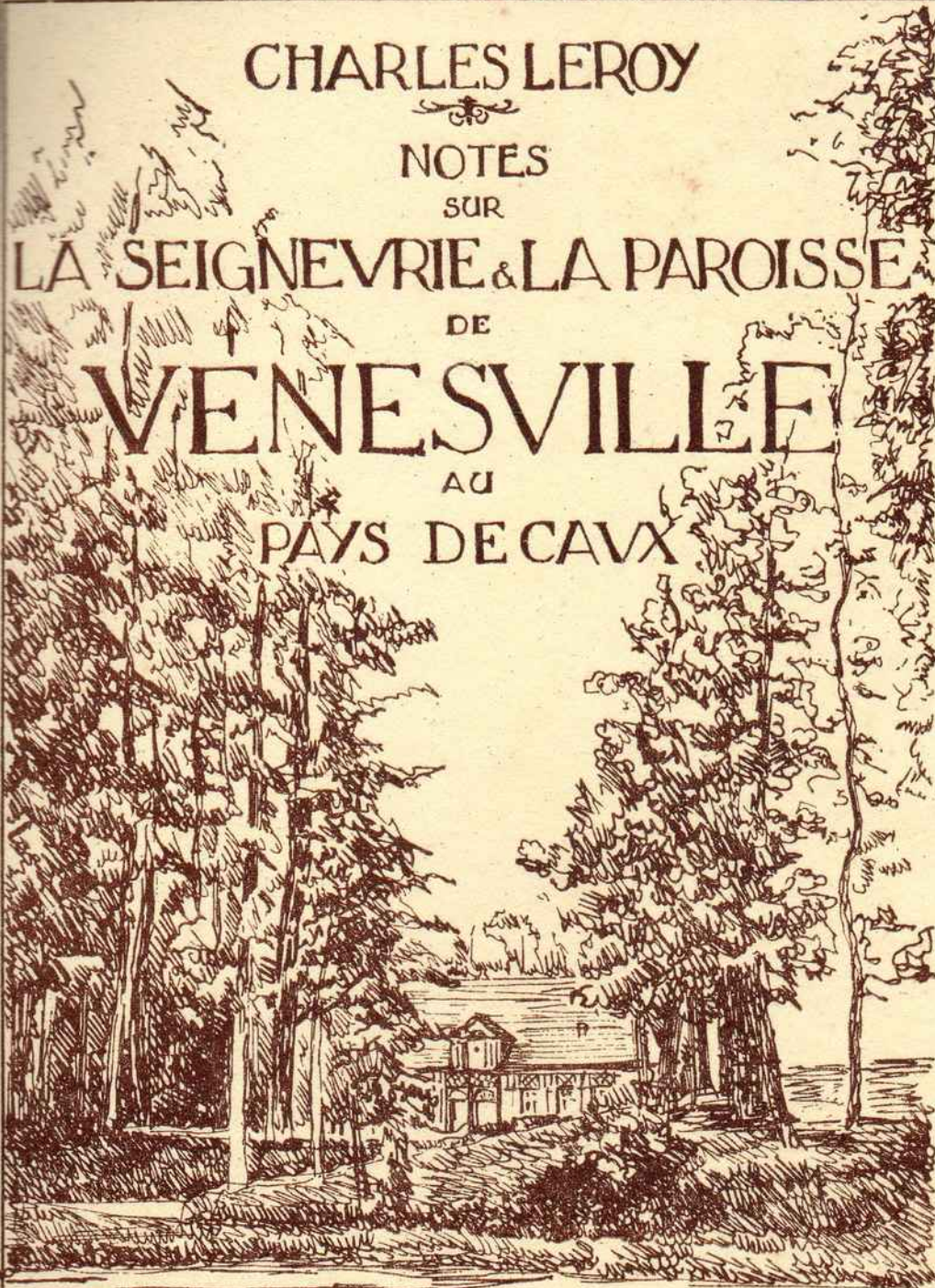
LA SEIGNEVRIE & LA PAROISSE

DE

VENESVILLE

AU

PAYS DE CAVX



ROUEN, 1930

A. LE STRINGANT
EDITEUR.

LAINÉ IMPRIMEUR

AVEC 8 DESSINS DE
R. C. FLAVIGNY

Paroisse
d'AUBERVILLE-la-MANUEL

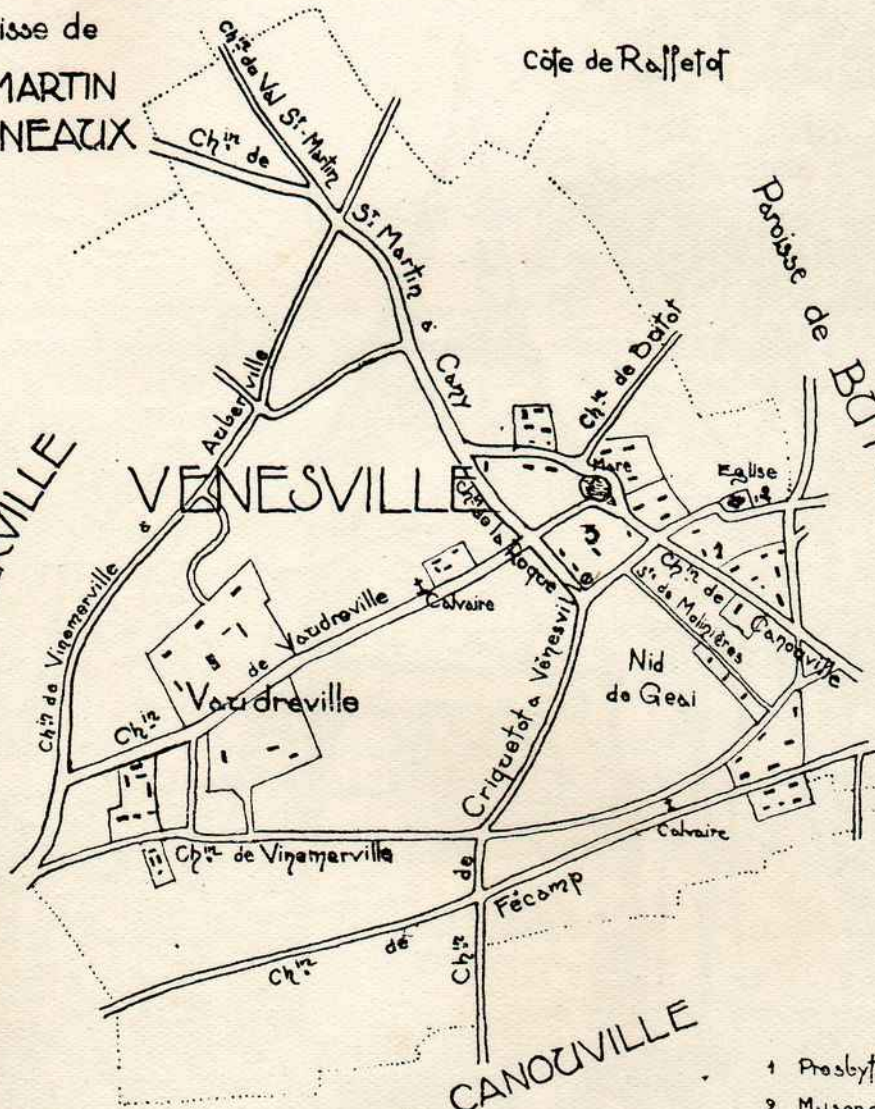


Paroisse de
SAINT-MARTIN
aux BÛNEAUX

côte de Raffetot

Paroisse de
BITOT

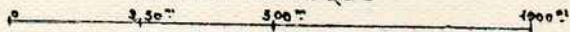
Paroisse de
VINEMERVILLE

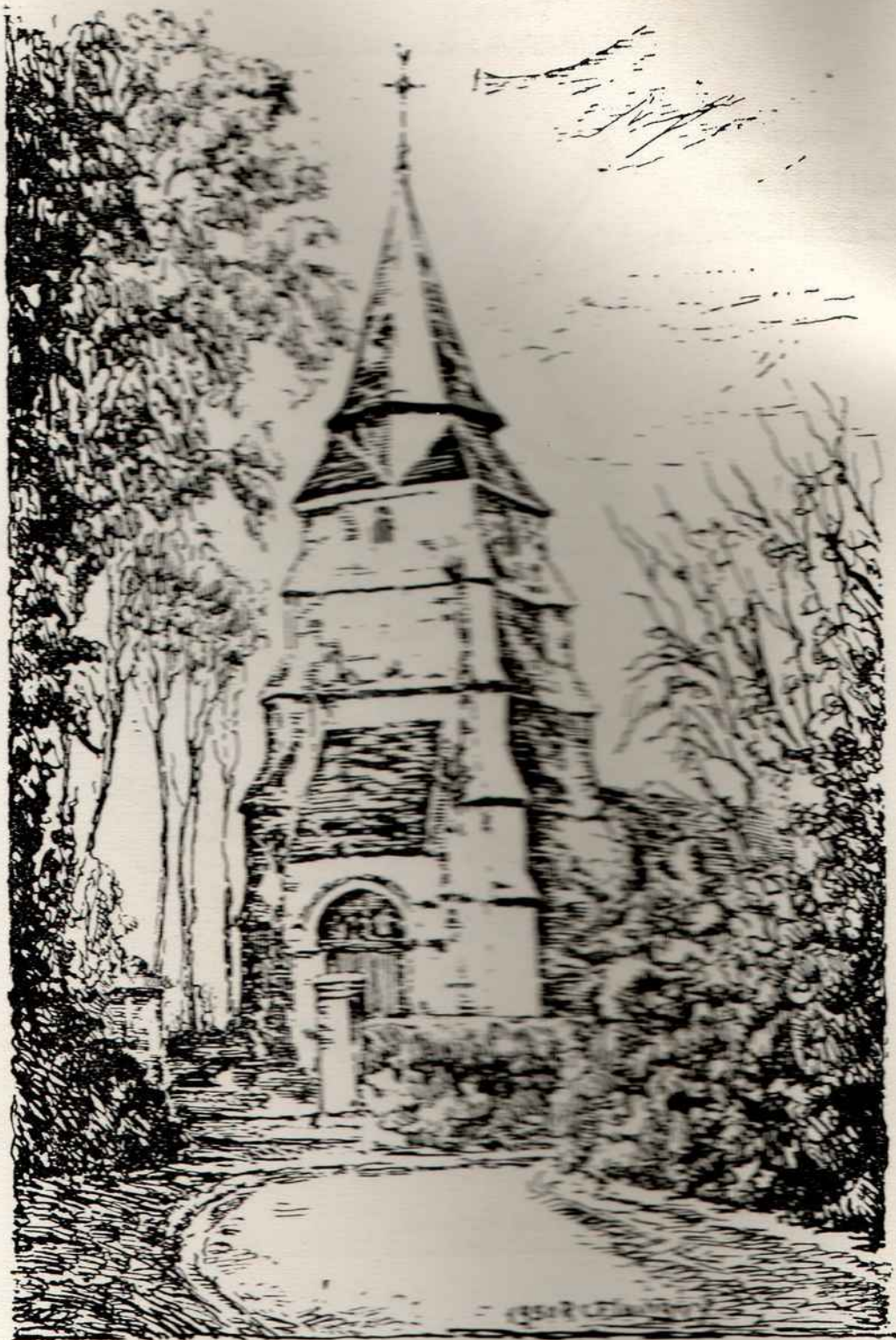


Paroisse de
CANOUVILLE

- 1 Presbytère
- 2 Maison de l'Eglise
- 3 Chef-Mois de la Seigneurie

ECHELLE METRIQUE





Eglise de Vénissville



I

Origines. — Etendue de la Paroisse.

Vénesville, appelée quelquefois Vénesville-sur-la-Mer (1), aujourd'hui commune du département de la Seine-Inférieure, arrondissement de Dieppe, canton de Cany et paroisse de l'Archevêché de Rouen, archidiaconé du Grand-Caux, doyenné de Cany, était, avant la Révolution, paroisse de l'Archevêché de Rouen, doyenné de Valmont, appartenant à la Généralité de Rouen, Parlement, Chambre des Comptes et Cour des Aides de Rouen, élection de Caudebec (en-Caux), bailliage et vicomté de Cany (2).

Cette paroisse comptait au XIII^e siècle 26 paroissiens ou chefs de famille (3) ; en 1665, 39 feux (4), 40 en 1738 (5), 38 en 1764 (6), 42 en 1772 (7), et sa population était en 1793 de 274 habitants (8) ; après avoir eu 316 habitants en 1851, 199 en 1901, 161 en 1911, 142 en 1921, elle en comptait 141 en 1926 (9).

Vénesville, que l'on trouve aussi orthographiée Vunanville (10) ou même Bénésville (11), devrait son nom, d'après l'abbé Cochet, aux anciens vignobles si abondants dans l'ancienne Normandie (12), et viendrait du latin *Vinivilla*. D'autres auteurs ont cru en voir l'origine dans le latin

(1) Arch. mun. Rouen. Reg. cath. Saint-Vivien, 25 mars 1716.

(2) Dom TOUSSAINT-DUPLESSIS, *Description géographique et historique de la Haute-Normandie*, t. I, p. 735.

(3) « *Polypticum Rothomagensis diocesis* », fol. 66 (Edition L. Delisle), dans *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XXIII, p. 287.

(4) VOYSIN DE LA NOIRAYE, *Mémoires sur la Généralité de Rouen* (1665), Ed. Esmonin, p. 171.

(5) Pouillé du Diocèse de Rouen, 1738.

(6) DUMOULIN, *Géographie du Royaume de France*, 1764, t. II, Election de Caudebec (en-Caux).

(7) *Atlas de la Généralité de Rouen*, dressé en 1772, A. S.-I., C 2745.

(8) Recensement du 6 juin 1793. A. S.-I., L 6157.

(9) Recensements de 1851, 1901, 1911, 1921, 1926.

(10) *Vunanvilla*, « *Polypt. Roth. dioc.* », dans *Rec. Hist. des Gaules*, t. XXIII, p. 289.

(11) Pouillé de Rouen de 1337.

(12) Abbé COCHET, *les Eglises de l'Arrondissement d'Yvetot*, 1852, t. I^{er}, p. 180. — BUNEL et TOUGARD, *Géographie de la Seine-Inférieure. Arr. d'Yvetot*, p. 56.

Veneris villa, pays de Vénus. Nous croyons que ces deux étymologies doivent être rejetées et que Vénésville tire simplement son nom, comme la plupart des communes qui l'environnent, de celui de son fondateur ou de l'un de ses premiers possesseurs Ven ou Ben, venu de l'est ou du nord lors des invasions franques dans la Gaule.

La paroisse ne comprenait qu'un fief, celui qui portait son nom; elle était bornée au nord par les paroisses de Saint-Martin-aux-Buneaux et d'Auberville-la-Manuel, au sud par celle de Canouville, à l'est par celle de Butot (en-Caux) et à l'ouest par celle de Vinemerville.

Le rôle dressé, en 1785 (1), pour l'imposition des vingtièmes, nous fournit sur la paroisse des renseignements précieux; il contient, en effet, les noms des propriétaires fonciers et ceux des fermiers, et il nous indique l'étendue des terres et leur revenu imposable.

Nous donnons le résumé de ce rôle.

I. — Biens d'Eglise

HOTEL-DIEU DE FÉCAMP :

Quatre acres (2) de terre labourable loués à Duplessis 50 livres.

TRÉSOR DE L'ÉGLISE DE VÉNESVILLE :

Maison, bâtiments divers, une acre de mesure (3);

Deux acres de terre labourable louées à Jacques Vincent 50 livres;

Neuf acres et demie de terre labourable louées à divers 120 livres.

II. — M^{me} la Comtesse de Manneville (4)

1^o Maison, bâtiments d'exploitation, 3 acres de mesure, 60 acres de terre labourable bonne, 10 acres de terre labourable médiocre, 20 acres de terre labourable « moindre », le tout loué à Jean Leprestre 1.500 livres;

2^o Maison, bâtiments, 2 acres 1/2 de mesure, 30 acres de terre labourable bonne, 17 acres 1/2 de terre labourable médiocre, le tout loué à Jean Beuzebosc 1.000 livres;

3^o Maison, bâtiments, petite mesure, une acre de terre labourable, le tout loué à Robert Mérical 40 livres.

(1) Reg. des vingtièmes pour 1785. A. S.-I., C 568, fol. 384.

(2) Dans cette région, l'acre, divisée en 4 vergées de chacune 40 perches (22 pieds à la perche, 10 pouces au pied), contenait 56 ares 7088, ou environ neuf seizièmes d'hectare.

(3) Herbage planté de pommiers ou poiriers.

(4) Charlotte-Françoise Auber, de Theuville, veuve de Charles-Louis, comte de Manneville, dame patronne de Theuville-aux-Maillots, de la châtellenie de Canouville, Crosville, Malleville, Vénésville, Attemesnil, Saint-Ouen-au-Bosc en partie, du noble fief de Riville et autres lieux, terres et seigneuries.

III. — *Le sieur Bazire*

Maison, bâtiments, 2 acres de mesure, 8 acres de terre labourable, le tout loué à Michel Lacheray 300 livres.

IV. — *Le sieur Couture (1)*

Maison, bâtiments, 2 acres de mesure, 30 acres de terre labourable bonne, 28 acres de terre labourable médiocre, le tout loué à Pierre Olivier 1.200 livres.

V. — *La veuve de Jean-Baptiste Dumont*

Maison, bâtiments, 3 acres de mesure, 3 vergées de bois taillis et broussailles, 35 acres de terre labourable bonne, 12 acres de terre labourable médiocre, le tout loué à Alexandre Anquetil et autres 1.100 livres.

VI. — *Le sieur Martin*

Maison, bâtiments, demi-acre de mesure, 4 acres 1/2 de terre labourable, loués à Edouard Sevestre 160 livres.

VII. — *M. Le Thuillier et M^{me} la comtesse de Manneville*

Maison, bâtiments, demi-acre de mesure, 4 acres 1/2 de terre labourable, le tout loué à François Sampic 200 livres.

VIII. — *Pierre Cadinot*

Maison, une vergée de mesure, louées à Robert Delaunay 20 livres.

IX. — *M. de Sasseville (2)*

Maison, bâtiments, une acre de mesure, 4 acres de terre labourable, loués à Michel Dambry 200 livres.

X. — *Pierre Iger*

Maison, bâtiments, une acre de mesure, 5 acres de terre labourable, non loués, revenu : 200 livres.

(1) En 1701, Jacques Cousture était procureur du roi au grenier à sel de Saint-Valery (en-Caux). Arch. mun., Vénéville, reg. cath.

(2) On lit dans un aveu du 24 novembre 1767 : « Discrète personne M^e André de Sasseville, prêtre, curé de Doudeville, fils de Jean, qui était fils d'André, lequel était adjudicataire au décret des héritiers d'Antoine et Raoul Sasseville père et fils (Sentence du siège de Canouville du 30 novembre 1672), lesquels étaient aux droits de Jean Sasseville, époux de Marguerite Le Chevalier, fille de Jean. »

XI. — *Louis Lamy*

Maison, bâtiments, demi-acre de mesure, 5 acres 1/2 de terre labourable, non loués, revenu : 220 livres.

XII. — *Nicolas Bouillon*

Maison, bâtiments, 3 vergées de mesure et terre labourable, non loués, revenu : 34 livres.

XIII. — *Antoine Saugrain*

Maison et une vergée de mesure louées à Pierre Leguay 24 livres.

XIV. — *Delahalle*

Maison, demi-acre de terre en mesure et labour, louées à Jean Regnault 25 livres.

XV. — *Pierre Baudry*

Maison, bâtiments, une vergée de mesure, loués à Robert Vincent 24 livres.

XVI. — *Jean Petit*

Maison, bâtiments, une vergée de mesure, non loués, revenu : 25 livres.

XVII. — *Antoine Vincent*

Maison, 3 vergées de mesure et terre labourable louées à Jacques Bellanger 30 livres.

XVIII. — *Jean Breton*

Trois vergées de terre labourable louées à Jacques Affagard 20 livres.

XIX. — *Delahalle*

Maison, bâtiments, une vergée de mesure 2 acres et une vergée de terre labourable loués à Charles Hauguel 70 livres.

XX. — *M^{me} de Villers (1)*

Maison, bâtiments, 4 acres de mesure, 38 acres de terre labourable, loués à Noël Pilleur 700 livres.

XXI. — *M. de Sasseville*

Maison, bâtiments, une acre de mesure, 3 acres de terre labourable, loués à François Gobbé 160 livres.

(1) M^{me} Jacques-Antoine de la Champagne, dame de Villers. Sur la famille de la Champagne, voy. Charles LÉBOY, *la Seigneurie d'Auberville-la-Manuel, au Pays de Caux*.

XXII. — *Le Febvre*

- 1° Petite maison et petite mesure louées à Pierre Lerouge 20 livres;
 2° Trois vergées de terre labourable louées à Robert Vincent 10 livres.

XXIII. — *Mineurs Desmarest*

Maison, bâtiments, une acre de mesure, 12 acres de terre labourable, loués à Robert Soudey 440 livres.

XXIV. — *Nicolas Guillaume*

Maison, bâtiments, demi-acre de mesure, 2 acres de terre labourable, non loués, revenu : 60 livres. Ces immeubles grevés d'une rente de 17 livres due à l'église de Vénesville.

XXV. — *Vierard*

Maison, bâtiments, une acre de mesure, 5 acres de terre labourable, loués à la veuve Leprévost 180 livres.

XXVI. — *Charles Le Mius*

Maison, 3 vergées de mesure et terre labourable, non louées, revenu : 30 livres. Ces immeubles grevés d'une rente de 7 livres au profit de l'église de Vénesville.

XXVII. — *Héritiers Jean Baillieul*

Maison, bâtiments, demi-acre de mesure, 3 acres 1/2 de terre labourable, loués à Guillaume Vincent 130 livres.

XXVIII. — *Jacques Fleury*

Maison, bâtiments, demi-acre de mesure et terre labourable, loués à Martin Poulet 25 livres.

XXIX. — *Michel Soret*

Maison, bâtiments, demi-acre de mesure, loués à Pierre Varlet 31 livres.

XXX. — *Delahalle*

Maison, bâtiments, une acre de mesure, loués à François Zacharie 45 livres.

XXXI. — *Poulet*

Maison et 1 vergée 1/2 de mesure, loués à Pierre Chrétien 22 livres.

XXXII. — *Nicolas Le Moine*

Une acre de terre labourable non louée d'un revenu de 14 livres.

XXXIII. — *François Isaac*

Une acre de terre labourable non louée d'un revenu de 15 livres.

XXXIV. — *Jean Isaac*

Une chambre louée à la veuve de Nicolas Legras 12 livres.

XXXV. — *La veuve de Jean Lefebvre*

Maison et petite mesure louées à Jean Fleury 20 livres.

XXXVI. — *Le sieur Couture*

Maison, bâtiments, jardin, une portion de mesure, 3 acres de terre labourable, le tout non loué, d'un revenu de 73 livres 10 sols.

XXXVII. — *Biens du Bénéfice-Cure de Vénesville*

Aux immeubles ci-dessus énoncés, il y a lieu d'ajouter ceux appartenant à la cure de Vénesville et comprenant :

D'après une addition au rôle des vingtièmes faite en 1790 : Le presbytère, avec jardin, 2 vergées de mesure, le tout d'un revenu de 80 livres, 10 acres de terre labourable d'un revenu de 220 livres.

Et d'après une délibération de la municipalité de Vénesville du 29 janvier 1790 (1) :

1° Une mesure d'une acre et demie assez mal plantée en bois taillis, sans arbres fruitiers, d'un revenu de 30 livres;

2° La maison presbytérale, avec grange, cellier, écurie, étable à vaches, four et jardin, le tout d'un revenu de 30 livres;

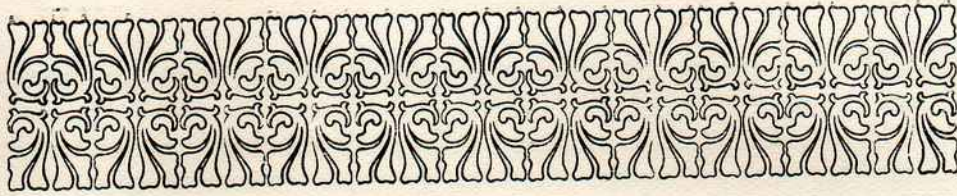
3° Dix acres de terre labourable, dont trois de mauvaise, d'un revenu de 240 livres.

Notons ici que les contenances que nous venons de rapporter sont manifestement exagérées et qu'en les totalisant on arrive à environ 406 acres, alors que la paroisse ne renfermait, comme la commune actuelle, qu'environ 340 acres de mesures et terres (190 hectares).

Ajoutons que, suivant délibération de la municipalité de Vénesville du 7 décembre 1789, 135 acres de terre furent classées comme médiocres et 23 acres comme mauvaises (2).

(1) A. S.-I., L 6154.

(2) A. S.-I., L 6154.



II

La Seigneurie. — Les Seigneurs.

I. — LA SEIGNEURIE

Le *Registre des Fiefs et Arrière-Fiefs du Bailliage de Caux en 1503* (1) nous apprend que le fief de Vénesville, quart de fief de haubert, appartenait alors à Guillaume Suhart, qui le tenait de la seigneurie de Quenouville (2), appartenant à Loys de Graville.

Nous n'avons trouvé aucun registre terrier, aucun aveu ni aucune déclaration nous permettant d'établir la consistance de ce fief en domaine non fieffé et en domaine fieffé, et nous en sommes réduit à des conjectures.

Nous croyons cependant pouvoir affirmer que le fief comprenait, lors de la Révolution,

En domaine non fieffé :

I. — Une ferme, sise paroisse de Vénesville, renfermant :

1° Une mesure principale, plantée d'arbres fruitiers, close de fossés plantés d'arbres de haute futaie (3), édifiée de bâtiments tels que maison à usage de fermier, grange, écurie, bergerie, étable à vaches, pressoir, « charretterie » et autres bâtiments nécessaires pour l'exploitation de la ferme, le tout contenant environ 5 acres, joignant à l'est Iger et la route de Canouville à Saint-Martin-aux-Buneaux, à l'ouest le chemin de La Roque, au sud le chemin de Vénesville à Criquetot-le-Mauconduit et au nord le chemin tendant de l'église de Vénesville à Vaudreville ;

2° Deux basses-cours, séparées par un fossé planté d'arbres de haute futaie, l'une d'elles édifiée d'une petite maison à usage de fermier. Le tout contenant environ 3 acres, joignant à l'est la Grande-Mare de Vénesville et divers propriétaires, à l'ouest le chemin de La Roque, au sud le chemin de Vaudreville, et au nord le chemin tendant de la Grande-Mare à Saint-Martin-aux-Buneaux ;

(1) Ed. Beaucousin, pp. 235-246.

(2) Canouville.

(3) Fossé. On nomme fossé dans le Pays de Caux, une masse de terre formant banquettes ou levées, plantée d'arbres à haut jet et constituant la clôture des mesures et herbages.

3° Diverses pièces de terre en labour, contenant ensemble environ 90 acres;

4° Deux pièces de terre en joncs marins, près du chemin de Vénesville à Saint-Martin-aux-Buneaux, contenant ensemble environ 6 acres.

Soit, au total, environ 104 acres.

II. — Divers autres immeubles de moindre importance.

Sur le domaine fieffé les renseignements nous font défaut et nous notons seulement que d'après un aveu du 9 février 1650, une acre de terre à Vénesville était tenue envers le seigneur de Vénesville à une rente annuelle de 9 sols 6 deniers, et que d'après un aveu du 24 novembre 1767, une mesure « logée de maison manante » édiflée d'autres bâtiments, contenant une acre deux vergées, était tenue envers la seigneurie à une rente de 18 deniers; un labour d'une acre et demie devait 2 sols tournois de rente, une pièce de terre contenant une vergée trente-quatre perches ne devait aucune rente et n'était soumise qu'aux devoirs seigneurieux; aux termes d'un acte du 24 novembre 1767, une mesure de 4 acres, « logée de maison à usage de demeure », édiflée d'autres bâtiments, était tenue à une rente de 10 sols tournois et soumise à la banalité de moulin (1).

II. — LES SEIGNEURS

Ce n'est qu'à partir de la fin du XII^e siècle que nous pouvons établir la liste des seigneurs de Vénesville, mais il est à présumer que la famille de Canouville possédait ce fief depuis un temps déjà assez long.

La maison de Canouville (2) était d'ailleurs une des plus anciennes familles de Normandie et sous ce nom, ou sous ceux de Kanouville ou de Quenouville, elle est à maintes reprises citée dans nos vieilles chartes.

Un Canouville accompagnait le duc Guillaume de Normandie lors de la conquête de l'Angleterre (3); l'un de ses enfants s'y établit et, sous le nom de Kanouill, fit souche d'une famille qui s'y perpétua jusqu'au début du XIV^e siècle.

Richard de Canouville est nommé dans une charte de Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie, aux habitants de Rouen, vers 1175 (4).

L'abbaye de Valmont reçut d'un Guillaume de Canouville l'aumône de quelques revenus (5).

A la fin du XII^e siècle (1182), Raoul de Canouville était seigneur de Canouville, Malleville (6) et Vénesville.

(1) Pièces communiquées par M. B. Lépicaud.

(2) Canouville, aujourd'hui commune du canton de Cany. Il existait à Canouville, près de l'église, un château détruit en 1848. (Abbé COCHET, *les Eglises de l'arr. d'Yvetot*, t. I^{er}, p. 178, et *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, p. 478.)

(3) DUCHESNE, *Hist. de Normandie*, p. 1126.

(4) LA ROQUE, *Hist. de la Maison d'Harcourt*, t. II, pp. 1082, 1858, 1859.

(5) *Neustria Pia*, p. 872 et suiv.

(6) Malleville-les-Grès, canton de Cany.

De son mariage avec Éléonor de Blainville, dame de Mayssement, il eut cinq enfants : Guillaume, Raoul, Pierre, Robert et Jean.

De son vivant, Raoul (premier du nom) donna à son fils Raoul (deuxième du nom) la terre de Malleville avec le patronage de l'église de cette paroisse et toutes ses dépendances, tout le bois qui était entre le bois de Roger Mauconduit et le bois de Guillaume Vavasseur vers Crosville (1), depuis la terre labourable vers la rivière de Vittefleury (2) jusqu'à la vallée... le moulin qu'il possédait sur la rivière de Vittefleury vers l'église de Saint-Pierre (3), avec toute la terre joignant ce moulin, les service (?) et tènement que Geoffroy de Hamel avait l'habitude de lui faire et tenait de lui à Vinemerville (4) et trente-quatre quartiers de blé qu'il avait au moulin de Neville à Caniel (5).

Cette donation fut confirmée par Richard, duc de Normandie, par une charte en date du premier jour de mars de la dixième année de son règne (6).

Raoul, bénéficiaire de cette donation, étant mort peu après sans enfants, la terre de Malleville passa à son frère Pierre; celui-ci en rendit hommage à son frère aîné Guillaume qui lui en confirma la possession par une charte où furent témoins, notamment, Robert et Jean, ses frères, Pierre de Neville, Lucien de Berville, Guillaume de Criquetot, Lucas de Saint-Martin (aux-Buneaux), Guillaume de Bonencourt et Guillaume de Riville (7).

Jean sans Terre, par une charte donnée au château Gaillard le 31 août de la première année de son règne, ratifia cette investiture et concéda à Pierre de Canouville le droit de foire et marché à Malleville (8).

Pierre de Canouville, devenu seigneur de Malleville, prit, selon l'usage de son temps, le nom de sa nouvelle seigneurie; il épousa Alienor de Villequier et fut la souche d'une branche de la famille de Canouville, celle de Malleville, dont plusieurs membres se distinguèrent au cours du XIV^e siècle (9).

(1) Crosville-sur-Durdent, ancienne paroisse réunie à Vittefleury vers 1824.

(2) Vittefleury, commune du canton de Cany. La rivière de Vittefleury, la Durdent.

(3) Eglise de Crosville.

(4) Commune du canton de Valmont.

(5) Caniel, hameau de la commune de Cany.

(6) Voy. le texte latin de cette charte dans la « Notice sur Malleville-les-Grès », de M. le baron d'Esneval. *Revue catholique de Normandie*, 1894, p. 370.

(7) Texte latin de cette charte, dans la « Notice sur Malleville-les-Grès », de M. le baron d'Esneval, *loc. cit.*, p. 371.

(8) Texte latin de cette charte, dans la « Notice sur Malleville-les-Grès », de M. le baron d'Esneval, *loc. cit.*, p. 372.

(9) Baron d'ESNEVAL, « *Malleville-les-Grès* », *loc. cit.*, p. 373.

A la mort de Raoul de Canouville (premier du nom), Guillaume, son fils aîné, eut Canouville et Vénesville.

A Guillaume de Canouville (premier du nom) succéda son fils Guillaume (deuxième du nom) qui eut pour fils Pierre qui, sous l'épiscopat de Pierre de Colmieu, archevêque de Rouen, présenta à la cure de Vénesville (1).

Celui-ci eut lui-même pour successeur Guillaume (troisième du nom) qui, par contrat du 2 avril 1296, vendit à Colart de Calleville, chevalier, la terre de Canouville et donna le fief de Vénesville à sa sœur Eléonor, lors de son mariage avec Roger Suhart, chevalier (2).

Roger Suhart et Eléonor de Canouville eurent pour successeur Richard Suhart, leur fils, auquel succéda Guillaume, son fils.

En 1505, Guillaume Suhart, écuyer, ayant vendu la terre de Vénesville à Guillaume Manchon, écuyer, Jean de Canouville, chevalier, seigneur de Malleville et de Raffetot (3), invoqua le retrait lignager pour rentrer en possession de ce fief. Guillaume Manchon lui contestant ce droit, il s'ensuivit un procès évoqué devant les assises de Caux et sur appel devant l'Echiquier de Normandie.

Nous empruntons à M. le baron d'Esneval (4) le récit de ce procès :

« Guillaume Manchon ne niait pas que le fief de Vénesville acheté par lui, moyennant deniers, de Guillaume Suhart, fût « retraitsable par bourse » par les parents et lignagers dudit Suhart, dedans le septième degré, du « côté et ligne dont procède ledit fief », il n'ignorait pas que ledit fief « était succédé audit Suhart vendeur à cause de Lyenor de Canouville, « sa grand'mère », mais, tout en reconnaissant la haute naissance des seigneurs de Malleville, « passés sont 400 ans », il prétendait que leur maison était distincte de celle de Canouville dont ils n'avaient pris le nom que depuis peu de temps.

« Jehan de Canouville lui répondit que Guillaume de Canouville, chevalier, seigneur du lieu et de Vénesville, « grand-père de Lyenor eult ung « frère nommé Pierre de Kanouville auquel iceluy Guillaume donna et « confirma pour son partage herédital la terre et seigneurie de Malleville... « ainsy qu'il apparoisait par chartre d'ancienne escripture scellée soubz « las de soye et cyre vert ». C'est la seconde des chartes que nous avons citées plus haut (5). Guillaume Manchon ne se fit pas faute de faire remarquer que cette charte n'était pas datée. Jehan de Canouville produisit aussitôt à l'appui de cette charte un contrat de mariage daté de 1282

(1) « *Polypt. Roth. dioc.* », fol. 69, *Rec. Hist. de la France*, t. XXIII, p. 290.

(2) La famille Suhart, maintenue de noblesse par Monfaut en 1463, portait : de gueules à la croix fleurdelisée d'argent.

(3) Jean de Malleville, à l'extinction de la branche aînée de Canouville, avait relevé le nom et les armes de la famille.

(4) *Malleville-les-Grès*, loc. cit., p. 374.

(5) Page 15.

qu'il prétendait être celui de Pierre de Canouville avec Isabeau de Lespinay (1). L'on pouvait remarquer que, dans ce contrat, Pierre de Canouville « nonobstant qu'il fut frère puisné de Guillaume de Kanouville » y était dénommé Pierre de Malleville, « laquelle nomination de Maleville se faisoit et pouvait faire à raison que ledit Pierre estoit neuement seigneur et patron dudit lieu de Maleville par le don de son dict frère et que anciennement plusieurs seigneurs prenoient le nom de leurs terre et seigneuries, et encores font à présent, ou à l'instigation ou faveur d'iceluy Guillaume, son frère aîné qui ainsy le voulut pour la différence de nomination de leurs enffans au tems futur, mais néanmoins il estoit son frère, et apparoissait manifestement le lignage et fraternité d'entre eux par les armes de Kanouville que ledit Pierre et ses successeurs portaient engreslées, qui estoit telle différence que puisné devoit et doibt porter soubz son aîné, ce que ledit Pierre et ses successeurs avoient faict, comme raison estoit, jusqu'après le trespas de Guillaume de Kanouville..., frère de laditte Lyenor, décédé sans hoirs yssus de luy, parquoy les pleines armes de Kanouville écheurent et retournèrent comme au prochain lignager masle yssu et descendu de ladite maison de Kanouville à Jehan de Kanouville et de Maleville, chevalier, grant père du dict chevalier clamant, comme représentant droite ligne masle descendu d'icelle maison de Kanouville, nonobstant ladicte nomination, et lesquelles pleines armes en son vivant il portoit, et semblablement Guillaume de Kanouville dit de Maleville, son fils aîné et père dudict Jehan de Kanouville, chevalier clamant, et mesmes encore faict iceluy chevalier clamant sans contredict au veu et sceu de tous ceulx qui le veulent veoir et sçavoir, qui sont toutes approbation véritable, et par ce appert que ledict chevalier est descendu de père à fils de la droite ligne masle de ladicte Maison de Kanouville ».

« Jehan de Canouville, ayant ainsi établi qu'il était bien de la Maison de Canouville, qu'Alienor de Canouville était grand'mère de Guillaume Suhart, écuyer, sieur de Lyson, vendeur de la terre de Vénesville, il lui restait encore à prouver que sa parenté avec ce vendeur était bien dans le septième degré. Pour y parvenir, il produisit d'abord sa généalogie, où il était marqué que « dudict Pierre de Kanouville frère puisné dudict Guillaume, seigneur de Kanouville, qui aussy se laissa surnommer de Maleville, après qu'il en fut seigneur, de luy et de Isabeau de Lespinay, son espouse, estoit yssu un filz semblablement nommé Pierre qui luy succéda, et se laissa nommer de Maleville comme son père, lequel espousa Laurence de Calletot, seur ou fille de Simon de Calletot,

(1) D'après LA CHENAYE-DESBOIS et BADIER (*Dictionnaire de la Noblesse*, 3^e éd., t. IV, v^o Canouville), ce fut Pierre II de Canouville qui épousa Isabeau d'Espinay le 24 août 1282. Isabeau était dame de Sainte-Hélène, près Fécamp. Lespinay : d'azur à deux ondes d'or.

« escuier, seigneur de Raffetot et d'Espouville près Monstivillier (1)...
 « duquel mariage yssit plusieurs enfans (2) et à eulx succéda Pierre de
 « Kanouville et de Maleville... qui estoit le tiers degré descendu de la
 « dicte Maison de Kanouville et espousa Isabelle de Magneville, dame
 « de Beuzeville la Guerard (3), et fut depuis chevalier ainsy qu'il appert
 « par les partages d'icelle seigneurie faiz entre lesdicts chevalier et sa
 « femme et les seurs d'elles (4) passées en l'assise de Cany tenue par
 « Jehan Legier lors lieutenant général de Hue, seigneur d'Oucquemare,
 « chevalier, bailly de Caux, le xxvij^e jour de septembre mil trois cent
 « quatre vingt quinze. Et oultre appert par la lettre annexée aux dicts
 « partages que Guillaume, seigneur de Kanouville, et Rogier Suhart,
 « mary de la dicte Lyenor, sa sœur, à qui il avoit donné à mariage la
 « dicte terre de Vénesville, estoient présens et tenoient compaignie à la
 « dicte assise audict Pierre de Kanouville et de Maleville, chevalier, leur
 « cousin, pour plaider et conseiller à la choisye des dicts partages, et
 « duquel Pierre de Kanouville et de Maleville, chevalier, et de la dicte
 « Isabel de Manneville, son espouse, yssy Jehan de Kanouville, seigneur
 « de Maleville, chevalier, quatrième descendu de la dite Maison de
 « Kanouville. Et ainsy qu'il apparoissait par le traicté du mariage fait
 « entre ledict Jehan, seigneur de Maleville et Marie de Boscharville (5),
 « son espouse, passé devant Pierre Quesnel, tabellion à Cany, le jeudi
 « tiers jour de juillet mil quatre cent quatre auquel chevalier en son
 « vivant eschey les pleines armes de Kanouville, ainsy que dessus est dict.
 « Et duquel Jehan, seigneur de Maleville, chevalier, et de la dicte Marie
 « de Boscharville son espouze yssy Guillaume de Kanouville et de Male-
 « ville et ses frères (6), cinquiesme degré descendu de la dicte maison de
 « Kanouville, comme il apparoissait par les lettres dessus dabtées, mesme
 « par l'acte de partage de la succession dudict Jehan, seigneur de Male-
 « ville, chevalier, et de la dicte Marie de Boscharville, son espouze, faiz
 « entre ledict Guillaume, seigneur de Maleville et ses dicts frères passé
 « devant Martin Le Post, tabellion à Monstivillier le vingt cinquiesme

(1) Le contrat de mariage est du lundi avant la Madeleine 1355. D'après La Chenaye-Desbois et Badier (*loc. cit.*), ce fut Pierre III de Canouville qui épousa Laurence de Calletot.

(2) Entre autres, Guillaume, curé de Beuzeville. (Baron D'ESNEVAL « Malleville-les-Grès », *loc. cit.*, p. 376, note 2.

(3) D'après La Chenaye-Desbois et Badier (*loc. cit.*), le mari d'Isabelle de Magneville ou Manneville (la-Raoult) fut Pierre IV de Canouville. — Manneville : de gueules au chevron d'or accompagné de trois coquilles de même.

(4) Les copartageants étaient Philippote Bacon, fille d'une sœur d'Isabelle de Manneville, Jehan de Bolleville, escuier, au droit de Jehanne sa femme. Il est aussi fait mention, dans cet acte, de Guillemette de Manneville, femme de Robert de Calmesnil. (Baron D'ESNEVAL, « Malleville-les-Grès », *loc. cit.*, p. 376, note 4.

(5) Marie de Boscherville descendait de Guillaume du Thuit, seigneur du Thuit-Signol.

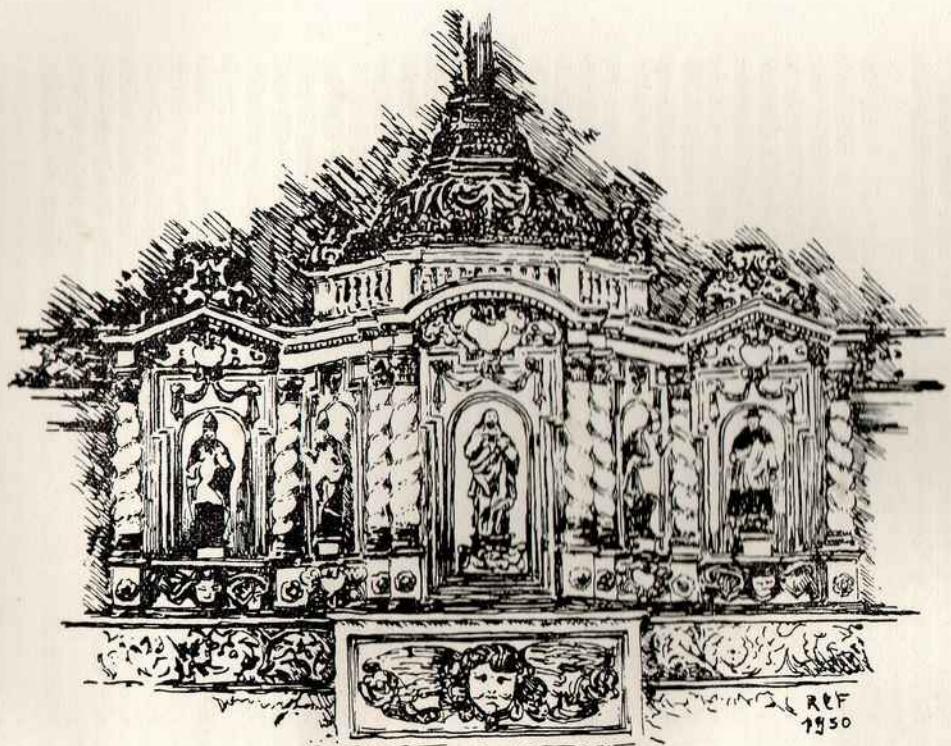
(6) Collin, Pierre et Jean.

« jour de septembre mil quatre cent cinquante cinq, lequel Guillaume
 « de Kanouville, seigneur de Maleville chevalier, espousa Jehanne de
 « Gueures (1), dame dudict lieu, duquel mariage estoit yssu Jehan de
 « Kanouville et de Maleville, chevalier, sixiesme degré descendu de la
 « dicte Maison de Kanouville à présent clamant par lignage de la dicte
 « terre de Venesville » (2).

« Ce premier point éclairci, Jehan de Canouville produisit ensuite une
 généalogie de Guillaume Suhart, « pour monstrier que de la dicte lignée
 « estoit descendu par sa femme le dict Guillaume Suhart, escuier, sieur
 « de Lyson, vendeur de la dicte terre et seigneurie de Vènesville ». Il y
 était dit que « dudit Guillaume, seigneur de Kanouville descendit
 « son filz nommé Guillaume de Kanouville, chevalier, lequel chevalier,
 « apres le trépas dudit Guillaume, seigneur de Kanouville, son père, fut
 « semblablement seigneur dudict lieu de Kanouville, et, duquel Guil-
 « laume de Kanouville, chevalier yssy et fut filz Guillaume de Kanou-
 « ville, escuier qui fut seigneur du dict lieu de Kanouville, après le trespas
 « du dict chevalier, son père, ainsy que ces choses apparoissent par
 « l'extraict du registre de Pierre Quesnel, tabellion à Cany, d'un pas-
 « sement ou quittance faicte devant le dict Quesnel par Jourdain de
 « Baudribosc escuier audict Guillaume, seigneur de Kanouville le sep-
 « tiesme de mars mil trois cens quatre vingts et dix, et lequel Guillaume
 « eut une sœur nommée Lyenor, semblablement fille dudit Guillaume de
 « Kanouville, chevalier, a la quelle Lyenor le dict Guillaume, seigneur
 « de Kanouville, son frère, luy donna, en mariage faisant d'entre Rogier
 « Suhart, escuier et d'elle a prendre sur luy cent livres de rente jusques
 « à ce qu'il eust baillé assiette bonne et suffisante, ainsy qu'il appa-
 « roissait par la copie du dict traicté de mariage soubz le scel des obli-
 « gations de la vicomté de Bayeux datté du quinziesme jour d'octobre
 « mil trois cens quatre vingts et trois, lequel seigneur de Kanouville pour
 « demourer quitte et déchargé des dictes cent livres de rente baille audit
 « Rogier Suhart, escuier, et à la dicte Lyenor, sa femme, en assiette la
 « ditte terre et seigneurie de Vènesville ainsy qu'il apparoissait par la
 « dicte assiette que le dict Guillaume, seigneur de Kanouville en bailla
 « audict Rogier Suhart et à la dicte Lyenor sa femme passé devant
 « Pierre Quesnel, commis pour Robin Le Caron, tabellion au siège de
 « Cany l'an mil trois cens quatre vingts seize, et depuis icelle assiette
 « ainsy baillée ledict Guillaume de Kanouville, escuier, décéda sans hoirs
 « yssus de luy, par quoy les pleines armes de Kanouville estoient escheues
 « et retournèrent à Jehan de Kanouville, chevalier, seigneur de Maleville,

(1) Elle était fille unique d'Odon, seigneur de Gueures, et de Marguerite de Saint-Ouen. — Gueures : d'argent à la fasce d'azur chargé de trois sautoirs d'or.

(2) De ce mariage naquirent également un autre Jean, prêtre, seigneur de Bennetot, et Blanche, qui épousa Thomas du Mesnildot, seigneur de Milleville. (Baron d'ESNEVAL, « Malleville-les-Grès », *loc. cit.*, p. 377, note 4.)



RF
1950

Eglise de Vénesville. — Tabernacle

« comme au plus prouchain lignager mâle descendu de la dicte Maison
 « de Kanouville. Du mariage duquel Rogier Suhart et de la dicte Lyenor
 « de Kanouville, sa femme, dame du dict Vénesville, descendi et yssy
 « Richard Suhart, escuier, leur filz qui, à ce droit, après le trespas, fut
 « seigneur du dict lieu de Vénesville, et duquel Richard Suhart escuier
 « est sailly et yssy le dict Guillaume Suhart, escuier, seigneur de Lyson
 « et de Vénesville, et quint degré descendu de la ligne par femme, ainsy
 « que dict est, de Guillaume, seigneur de Kanouville, frère aîné de
 « Pierre de Kanouville, prédécesseur du dict Jehan de Kanouville, che-
 « valier, clamant ».

« Cette démonstration qu'il était bien de la même Maison de Canou-
 ville, dont Guillaume Suhart descendait par les femmes et qu'il lui était
 parent et lignager dedans le septième degré, prouvait péremptoirement que
 Jehan de Canouville était bien fondé en droit à offrir « ses deniers en
 « justice en or et en argent descouvert au dict Manchon », acquéreur de
 « la terre de Vénesville du dict Guillaume Suhart, pour pouvoir en exercer
 « le retrait lignager ».

« Guillaume Manchon ne se tint pas pour battu et répondit à Jehan de
 Canouville sur le premier point : à savoir qu'il était bien de la Maison de
 Canouville, que « luy et ses prédécesseurs s'étaient nommés Maleville,
 « passés sont quatre cens ans, et de si longtemps qu'il n'est mémoire de
 « contraire, le dict Maleville et ses dictes prédécesseurs dont il est descendu
 « avoient esté surnommés notoirement au païs de Maleville par leur
 « surnoms et non pas de Kanouville et que le dict de Maleville à présent
 « avoit fictivement, en délaissant le surnom de ses prédécesseurs dont il
 « estoit descendu portans le dict nom de Maleville, prins le dict nom de
 « Kanouville puis peu de tems combien qu'il soit assés prouvé » par
 nombre d'actes qu'il produisit à l'appui de son dire. Entre autres « cinq
 « mémoriaulx donnés ès plès de Cany par lesquels apparoissent que les
 « prédécesseurs du dict demandeur s'estoient surnommés de Maleville,
 « le premier du douziesme jour de juin M quatre cens LXIII, le second du
 « cinquiesme de septembre au dict an, le tiers du xv^e jour du dict mois
 « de septembre l'an M quatre cens LXII, le quart du dix neufiesme jour
 « de septembre M quatre cens LXIII, le quint du xvij^e jour d'octobre au
 « dict an avec quatre aultres mémoriaulx... Et si avoit produit une aultre
 « lettre mentionnée de Jehan de Maleville, chevalier, dattée du xvi^e jour
 « de febvrier mil trois cens quatre vingts neuf avec une aultre lettre
 « ancienne du dict Jehan de Maleville, chevalier, dattée de l'an mil trois
 « cens quatre vingts douze, le v^e jour de janvier. Et si s'étoit aidé d'unes
 « aultres lettres du xx^e jour de janvier M quatre cens et deux faisant
 « mention de Pierre de Maleville, chevalier, seigneur du lieu, successeur
 « du dict Jehan de Maleville, chevalier, seigneur du lieu, par lesquelles
 « appert que les prédécesseurs du dict de Maleville ne surnommaient
 « point de Kanouville, comme fait, à présent, le dict demandeur à son
 « plaisir ».

« Sur le second point : à savoir que Jehan de Canouville était bien du lignage de Guillaume Suhart, vendeur, dedans le septième degré du côté dont procède le dit fief de Vénesville qu'il disait être succédé au dit Suhart, à cause de la dite Léonor de Canouville, Guillaume Manchon, sans s'attaquer à la fameuse charte de Guillaume de Canouville produite pour donner à connaître que Jean de Canouville était du lignage, lui fit remarquer d'abord qu'il n'y avait « ne jour ne an » et ensuite que le Pierre de Canouville qui y était nommé ne pouvait être « celuy mesmes « Pierre de Kanouville desnommé au dict traicté de mariage de l'an « M. II^e IIII^{xx} et deux ». En outre, Guillaume Manchon produisit les deux chartes de Richard Cœur de Lion et de Jean sans Terre qui avaient la plus grande importance pour sa cause. Car, si celle produite par Jean de Canouville n'était pas datée, celles-ci l'étaient et leur date était la preuve même que le Pierre de Canouville, fils et frère des deux Raoul qui vivaient sous Richard Cœur de Lion ne pouvait être « le mesme « Pierre marié à Isabeau de Lespinay en l'an M. II^e IIII^{xx} et deux le « jour Sainte Katerine, veu le laps et longueur de tems de cent ans et « plus encouru depuis la charte jusqu'à l'autre... le dict Pierre eust esté « asgé, lors du dict mariage, de cent ans et plus ».

« Fort d'une telle démonstration, Guillaume Manchon offrit à Jean de Canouville « pour vuyder la dicte matière promptement, et sans figure de « procès, obeïr à la dicte clameur pourveu qu'il face apparoir au dict « deffendeur, par escriptures ou enseignemens vaillables faictes depuis « l'an M. II^e IIII^{xx} et deux que ses dicts prédécesseurs se soient sur- « nommés de Kanouville jusques à peu de tems en ça et puis qua- « rante ans ».

« Pour lui « la dicte ligne de Maleville estoit aultre ligne que celle « du dict de Kanouville et estoit ledict Pierre de Kanouville décédé sans « hoirs et est escheue sa succession à ses frères lesquels feirent transport « ou vendue de la dicte terre de Maleville aux prédécesseurs du dict « demandeur et soubz chartres priviés, ainsy que lors il estoit accoustumé, « ou la dicte terre de Maleville est venue aux prédécesseurs par don de « prince à eulx fait et à cause de forfaiture par ledict Pierre de « Kanouville ou d'aucuns de ses prédécesseurs ». Quant à la charte de Guillaume de Canouville elle « ne luy appartient, mais appartient à « ceulx qui représentent le droict à cause du dict seigneur de Kanouville « et sont la dicte chartre et aultres venus et tombés ès mains des prédé- « cesseurs du dict de Maleville depuis le dict tems de quarante ans. « Et, pour ce montrer, dit que ung surnommé Morelet, lors seigneur « du dict lieu de Kanouville et ayant en une boette plusieurs chartres et « escriptures faisant mention de ses droictures de sa terre de Kanouville « et entre aultres estoit la dicte chartre comme il est vraysemblable à juger, « en venant de Cany à sa dicte seigneurie de Kanouville fut chassé par « les dicts prédécesseurs du dict demandeur, ou par ses oncles ou leurs « serviteurs, tellement que sa dicte bougette cheut et, pour la doute et

« crainte des dessus dictz, ne oza descendre de dessus son cheval pour
 « prendre la dicte bougette, et est la voix et commune renommée telle,
 « que les dessus dictz ou aucuns d'eulx prendirent ou emportèrent la dicte
 « bougette où estoient les dictes chartres, et laquelle renommée et voix
 « notoire le dict défendeur avoit voulu prouver deument, et si aussy
 « estoit que les dictz de Maleville eussent esté du lignage des dictz de
 « Kanouville ils se feussent intitulés en aucunes lettres de Kanouville
 « et eussent dict ce que le dict de Maleville dit à présent de Kanouville
 « dict de Maleville, car, en l'an M. m^c m^{xx} XVI, le second jour d'apvril
 « Guillaume de Kanouville vend à Collart de Calleville, chevalier, le
 « fief, terre et seigneurie de Kanouville tenu par deux fiefs nobles de
 « haubert, en l'an que la dicte Lyenor sa sœur fut mariée au dict Suhart,
 « la dicte vendue faite pour les causes mentionnées audict contract,
 « duquel contract les dictz de Maleville ne se clamèrent, ains aultres dont
 « mention est faite en iceluy traicté, lequel droict pour aultres moïens
 « en l'an M. IIII^c et VII, le xxi^e de mars, le dit Collart de Calleville
 « vendit à Jehan Morellet, escuier, ledict fief de Kanouville, desquelles
 « vendues les dictz de Maleville ne se sont clamés ne estés appelés aus
 « dictes vendues ».

« Guillaume Manchon affirmait, en outre, qu'il « ne sera sceu ni
 « prouvé que Guillaume de Kanouville, donateur, au dict Pierre, dona-
 « taire, fust grand'père de la ditte Lyenor »; si cela eût pu être prouvé,
 bien qu'il fût prouvé que Jehan de Canouville était de la même Maison
 qu'Aliénor de Canouville, grand'mère de Guillaume Suhart, Jean de
 Canouville, n'étant plus dans le septième degré, était mal venu à intro-
 duire sa demande en retrait lignager. Pour arriver à ses fins, Guillaume
 Manchon alléguait qu'il y avait un degré de plus que ne le disait Jean
 de Canouville. Selon lui, de « Guillaume, seigneur de Kanouville descendit
 « un sien filz nommé Guillaume, duquel descendit Pierre et du dict
 « Pierre descendit Guillaume, et dudit Guillaume descendit Jehan et du
 « dict Jehan descendit Guillaume et du dict Guillaume aultre Guillaume
 « de Kanouville et du dict Guillaume aultre Guillaume, escuier, frère de
 « la dicte Lyenor, ainsy que ces choses sont notoires et que le dict
 « deffendeur les veult prouver deument ou que telle est la voix et
 « commune renommée au pays et, par ce moyen, dist qu'il est justement
 « fondé en la deffence de la dicte clameur ».

« Jean de Canouville répliqua hautement qu'il lui « devoit suffire
 « avoir voulu prouver, ainsy qu'il avoit faict par le rapport et tesmoi-
 « gnage des nobles et anciens du país, avec le contenu en ses dictes
 « escriptures, qu'il estoit du lignage du vendeur et dedans le septiesme
 « degré et du costé et ligne dont procède le dict fief et que telle est la
 « voix et commune renommée du país. Et, en tant que le dict Manchon
 « avoit nyé que Pierre de Kanouville, premier nommé en la généalogie
 « dudit clamant et en la chartre produicte par ledict chevalier soit icelluy
 « mesme Pierre lequel espousa Isabeau de Lespinay, ledict clamant avoit

« dit que la dicte chartre de la donation de la dicte terre et parroisse de
 « Maleville, avec la joyssance que le dict chevalier et ses dicts prédé-
 « cesseurs en avoient eue à ce droict et titre et non aultre, faisant deue
 « et vaillable probation, et par lettre, qu'il estoit yssu et descendu dudict
 « Guillaume et dedans le septiesme degré, et encores, avec icelle chartre,
 « le dict chevalier le voullait prouver ». Les deux chartes faisant mention
 « de Richard, Roy d'Angleterre, duc de nostre païs de Normandie et
 « de Jehan, aussy Roy d'Angleterre et duc de Normandie », au lieu
 de faire du tort à sa cause, lui venaient grandement en aide, « en préju-
 « dice du dict Manchon, en tant que, par icelles, il estoit prouvé que le
 « dict Roy Richard conferma la dicte donation faicte par Raoul de
 « Kanouville, seigneur dudict lieu, à Raoul, son filz second, de la dicte
 « terre de Maleville, et, après le trépas des dicts Raoul père et fils,
 « Guillaume de Kanouville, filz aîné du dict Raoul conferma et donna
 « la dicte seigneurie de Maleville à Pierre de Kanouville, son frère
 « puisné et le dict Roy Jehan donna au dict Pierre une fère au dict
 « lieu de Maleville, qui estoit probation infaillible, et préjudice dudict
 « Manchon, que le dict Pierre de Kanouville estoit yssu et descendu de
 « la dicte Maison de Kanouville ».

« Quant à ce que Guillaume Manchon avait avancé, en s'aidant de
 ces deux chartes, touchant la différence entre le Pierre de Canouville de
 l'acte de donation et celui du contrat de mariage « à supposer que ledict
 « Pierre frère puisné dudict Guillaume dénommé en la dicte chartre ne
 « fust iceluy mesmes Pierre, mary de la dicte Ysabeau de Lespinay et
 « que le dict Pierre, frère du dict Guillaume eust ung filz par semblable
 « nommé Pierre, par ce que le dict Pierre filz du dict Pierre, frère du
 « dict Guillaume, avoit esté et seroit iceluy qui fust marié à la dicte
 « Ysabeau de Lespinay, lequel avoit prins ladicte cognomination de
 « Maleville à la nomination de sa dicte seigneurie de Maleville, duquel
 « Pierre et de la dicte Ysabeau de Lespinay estoit yssu et descendu en
 « ligne directe de père en filz ledict clamant. Et parce encores le dict
 « clamant, de son costé et descente, seroit et est du lignage du dict ven-
 « deur dedans le septiesme degré de lignage dudict Suhart, comme il
 « avoit ces choses voullu prouver denyant que depuis la datte de ladicte
 « chartre il fust yssu et descendu du dict Pierre de Kanouville, en directe
 « ligne, aultres que les nommés par le dit clamant faisans degré de
 « lignage ».

« A la dénégation de Guillaume Manchon que « de Guillaume frère
 « dudict Pierre soit yssu ne descendu aucun hoir faisant degré de
 « lignage..... en telle manière que le dict Suhart, de son costé et ligne,
 « fust hors de lignage du dict clamant dedans le septiesme degré », Jean
 de Canouville présente, de nouveau, sa généalogie. Quant à ce que la
 seigneurie de Malleville soit venue à Jehan de Canouville autrement que
 par la donation incriminée, et « subsécutivement de père en filz, les moïens
 « et degrés de lignage dessus déclarés, où il avait voulu prouver ledict

« lignage et succession de la dicte terre de père à filz », y répondaient suffisamment. « Et si ledict Manchon eust voulu prouver que aux pleines armes de la dicte Seigneurie et Maison de Kanouville il y eust aultre impression que celle apposée en la peau de parchemin produicte et dont s'aidoit le dict chevalier... il en fust rapporté aux impressions de ces armoiries qui sont de toute ancienneté à l'église de Kanouville et aultres églises et parroisses où les dicts seigneurs avoient seigneurie (1)... icelles impressions sont de tout conformes et semblables à l'impression contenue en la dicte peau. »

« La plus grave de toutes les allégations de Guillaume Manchon était que Jean de Canouville avait omis un degré dans la généalogie de Guillaume Suhart. Nous avons vu que ce degré était, selon lui, représenté par un certain Jehan qu'il intercalait entre deux Guillaume de Canouville.

« A cela Jean de Canouville répondit que le Jehan de Canouville, qui vivait en 1230, n'était pas seigneur et patron de Canouville, comme l'affirmait Guillaume Manchon, mais, ce qui était tout différent, recteur et curé de Canouville. Et pour le prouver, Jean de Canouville s'appuyait sur la pièce même invoquée par Guillaume Manchon. Il résultait, en outre, de ce même acte, qu'il n'était pas fils de Guillaume, mais son frère; c'était donc le même Jehan cité comme témoin dans l'acte de donation de la terre de Malleville (2).

« Guillaume Manchon, dans sa duplique, persista dans ses dires et les appuya sur de nouvelles déductions. Niant absolument que Jean de Canouville fût de la même lignée que Guillaume, auteur de la donation de la terre de Malleville, il affirma de nouveau que Jean de Canouville n'était détenteur des chartes de cette donation et de ses deux confirmations par Richard Cœur de Lion et Jean sans Terre que par le vol qui en avait été fait à Jehan Morellet par le sieur de Malleville et ses serviteurs. Quant à l'existence, vers 1231, de Jehan de Canouville, seigneur et patron du lieu, issu de Guillaume, frère de Pierre, elle ressortait pour lui d'un appointment qu'il aurait fait avec les Religieux de Fécamp au sujet d'une portion de dîme mentionnée dans la charte de donation de Malleville, ce qui tendait à prouver que Jehan, héritier du donateur, avait hérité de l'objet de la donation, Pierre n'ayant pas eu d'enfants. Et, ainsi, « la généalogie du dict chevalier demeure déserte ». Guillaume Manchon ajoutait, en outre, qu'à ce « Jehan succéda Pierre, marié à une nommée de Coulemontis », laquelle épousa, en secondes noces, le seigneur de Thiboutot. De plus, il faisait remarquer qu'entre Guillaume de Canouville, donateur, et Guillaume, frère de Lyéonor, le clamant ne mettait qu'un seul degré, ce qui était bien difficile à admettre. Sur le point des armes, il

(1) Ces armes : « De gueules à trois molettes d'or », se voient encore au-dessus d'une porte de l'église de Malleville-les-Grès.

(2) Jean de Canouville, clerc, était, en 1234, recteur de Canouville, « clericus rector ejusdem ville », A. S.-I., 7 H 151.

disait que celles empreintes sur le sceau de Guillaume de Canouville apposé au bas de la donation n'étaient pas les mêmes que celles contenues en la peau de parchemin dont s'aidait le clamant et que « les mollettes « d'esperon fussent les armes des Kanouville est contre raison ». Il terminait en demandant que Jean de Canouville fût débouté de sa clameur et condamné aux dépens. »

Malgré son argumentation, Guillaume Manchon ne put pas convaincre la Cour de l'Echiquier de la justesse de sa prétention et, après un procès qui dura sept années, le premier acte de procédure étant du 21 mai 1505, elle rendit, le 26 novembre 1512, un arrêt donnant gain de cause à Jean de Canouville.

Il y est dit qu' « à bonne et juste cause le dict de Kanouville a prins et obtenu la dicte clameur de marché de bourse pour ratraire au dict Manchon le dict Fief, Terre et Seigneurie de Venesville avec ses appartenances et dépendances acquis par ledict Manchon de Guillaume Suhard ».

Jean de Canouville avait épousé, en 1464, Anne de Grosmesnil, dame du lieu, de Harcanville et de Beaucamp, fille de Robert de Grosmesnil et d'Anne Blosset.

Pierre, l'aîné de ses quatorze enfants (1), marié en 1509 à Renée Chauvin, dame d'Auzouville-Esneval, en présence de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère de François I^{er}, succéda à son père dans la seigneurie de Vénesville et présenta à la cure en 1519 et 1521 (2).

Il fut témoin dans le contrat de mariage de Jean d'Esmalleville, sieur de Calletot, esc., et de Jacqueline, fille du sieur de Beuzeville-la-Grenier (3).

Il eut pour successeur Jean de Canouville, son fils aîné, qui épousa, le 9 février 1536, Antoinette de Saint-Simon, dame de Précý et de Bosc-Lagny, fille de Méry de Saint-Simon. Il rendit aveu au Roi pour la sergenterie de Bolbec le 21 mars 1549 (4) et présenta à la cure de Vénesville en 1557 (5).

A sa mort, Antoine, son fils aîné, marié en 1581 à Françoise de La Motte, eut la seigneurie de Vénesville, et présenta à la cure en 1624 (6).

(1) L'abbé COCHET, *les Eglises de l'arr. du Havre*, t. II, p. 308, indique dans l'église de Raffetot, en sortant du chœur, au bas de l'image d'un prêtre agenouillé devant un livre, avec surplis à grandes manches, mais sans rabat, l'inscription suivante : « *Hic jacet vir nobilis et circospectus dominus magister Guillelmus de Kanouvilla, presbyter, curatus de Beuzevilla-la-Guerard et de ecclesia de Lintoto qui dum viveret in his duabus ecclesiis octavarum sacrosanctæ Eucharisti in perpetuum ordinavit celebrandum et terras ac redditus ad hoc faciendum concessit et obiit domini 1510 die 24 januarii.* »

(2) A. S.-I., G 9507, fol. 6, 9509, fol. 3.

(3) Bibl. Nat., Carrés d'Hozier 579, pièce 314.

(4) BRUSSEL, *Dict. des Fiefs*. Bibl. de Rouen, ms. g 173.

(5) A. S.-I., G 9545, fol. 14.

(6) A. S.-I. G 9579, fol. 1.

François, leur fils, filleul de Monseigneur, frère du Roi, marié vers 1579 à Jeanne de Hautemer, dame de Mauny, fille du maréchal de Fervaques, veuve de Claude d'Estampes, seigneur de La Ferté-Imbault, lui succéda.

M^e François de Canouville, conseiller du Roy, seigneur de Raffetot, Malleville, Vénesville, fit, en l'église de Raffetot, la fondation d'une messe chantée tous les jours de la semaine, ainsi que l'atteste une plaque apposée en cette église (1).

A sa mort, arrivée sans postérité, ses biens passèrent à son frère Alexandre qui avait épousé, en juillet 1629, Françoise de Choiseul, fille de Charles de Choiseul, marquis de Praslin, maréchal de France, et cousine germaine de César de Choiseul-Praslin, aussi maréchal de France.

Dans le Rôle de la « Monstre et Reveue faite de la Noblesse de la Province de Normandie estant avec Mgr le duc de Longueville, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en icelle, allant volontairement pour servir Sa Majesté estant en une plaine près Espinay (2) le 20^e jour d'aout vil vi^e trente cinq », on lit : « Alexandre de Canouville, sieur de Ravetot (3), le jeune, avec son train, chevaux et armes » (4).

Alexandre de Canouville, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, mourut le 23 décembre 1651 à l'âge de soixante-sept ans et fut inhumé en l'église de Raffetot. Sur son tombeau fut placée une pierre avec l'épithaphe suivante :

CY GIST
HAULT ET PUISSANT
SEIGNEUR MESSIRE
ALEXANDRE DE CAN(OVV)
ILLE CHEVALLIER CONSEILLER
DV ROY EN SES CONSEILS
LEQVEL DECEDA LE
VINGTROIISIEME IOVR (DE)
DECEMBRE MIL SIX CENS
CINQUANTE E UN
AAGE DE SOIXANTE ET
SEPT ANS
PRIEZ DIEV
P
SON AME (5)

Alexandre II de Canouville, premier né du mariage d'Alexandre et de Françoise de Choiseul, succéda à son père. Marquis de Raffetot, il épousa Henriette-Catherine de Grammont, fille du duc de Grammont, maréchal et pair de France.

(1) *Bull. Commission Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. VI (1884), p. 215 et suiv. Voy. aussi ci-après, page 29.

(2) Epinay-sur-Franqueville, comm. de Saint-Aubin-d'Epinay.

(3) Raffetot.

(4) A. S.-I., C 2941.

(5) *Bull. Soc. Antiquaires de Normandie*, t. III (1864), p. 205.

A raison de ce mariage, nous lisons dans les *Mémoires* de Saint-Simon :

« Le Maréchal de Grammont avoit une fille aînée borgnesse, boiteuse et fort laide qui ne voulut point être religieuse. Ne sachant qu'en faire, il la maria à Ravetot presque pour rien; après la mort duquel elle se ravisa et se fit carmélite (1)... Le nom de son mari étoit Canouville, gentils-hommes riches et bien alliés en Haute Normandie » (2).

Dans la *Maintenue de Noblesse* dressée en 1663, nous lisons :

« Alexandre de Canouville, chevalier, seigneur et marquis de Raffetot, y demeurant, élection de Caudebec..... De gueules à trois molettes d'argent à cinq pointes.

« N'a produit, ainsi a dû être déclaré forclos pour le profit et toutefois l'on a considéré sa naissance distinguée et ancienne maison, comme aussi à raison de ses grandes alliances notamment dans la Maison de Choiseul où il y a des ducs et pairs de France et maréchal de France; lad. Françoise de Choiseul estant fille de messire Charles de Choiseul, maréchal de France, chevalier des Ordres, capitaine des Gardes du corps, gouverneur de St^e Onze (*sic*) et de dame Anne de Cadillac.

« Dame Françoise de Choiseul-Praslin, veufve de feu messire Alexandre de Canouville, vivant chevalier, seigneur de Raffetot et de Gueures, tutrice de ses enfans et ayant la garde noble d'iceux qui sont petits fils et nepveux de maréchaux de France.

« Arrêt de la Chambre souveraine établie par le Roy pour la recherche des droits des francs fiefs et nouveaux acquêts, admortissemens dubs à Sa Majesté en la province de Normandie, au profit de la Dame de Raffetot audit nom le 22 décembre 1657 vu la noblesse notoirement connue de lad. dame et de ses enfans.

« Le dit marquis de Raffetot fils ayant épousé damoiselle Henriette-Catherine de Grandmont (*sic*), fille de messire Anthoine de Grandmont de Bidache, maréchal, duc de Grandmont, pair de France, qui fut reçu, en 1663, chevalier des ordres, gouverneur de Navarre et de Béarn (3), maistre de camp du régiment des gardes, et de dame Marguerite Du Plessis-Chimay, ses père et mère.

« L'ayeul dudit Anthoine étoit Philippe de Grammont, suzerain de Bidache, comte de....., il fut tué à La Fère, il avait épousé Corisande d'Audonnis » (4).

L'*Itinéraire de Normandie* de Du Buisson-Aubenay (1667) signale dans l'église paroissiale de Raffetot une ancienne tapisserie « où sont en couleurs les armes des alliances des Canouville » et notamment celles

(1) Après la mort de son mari, elle se retira, non pas aux Carmélites, mais aux Bénédictines du Saint-Sacrement, rue Cassette, à Paris, y fit profession en 1685 et y mourut le 25 mars 1695.

(2) SAINT-SIMON, *Mémoires* (Ed. de Boislisle), t. XX, p. 155.

(3) Il étoit aussi gouverneur des ville et château de Bayonne.

(4) Bibl. de Rouen, ms. g 1563.

des Raffetot : palé d'or et d'azur de six pièces au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or, et il note : « Dans le milieu du chœur, il y a aussy une tombe plate gravée, d'une dame, avec grande légende en ryme françoise; et souz l'arcade qui est entre le bas du chœur et une chapelle boréale, une grande sépulture élevée sur 4 piliers quarrés, 2 au bout du devant, 2 derrière, chacun de la hauteur d'une toise ou plus, à chapiteaux d'ordre dorique, portant leur architrave et leur frise, le tout de marbre blanc, a triglyfes de marbre noir, avec la cornice de pierre blanche; au-dessus de tout cela est une lame ou table aussy de pierre blanche portant deux priants de mesme, un chevalier armé, l'espée au costé, sa casaque d'armes chargée et semée de molettes, comme il y en a trois à son prie Dieu, et une dame, la queue de son chaperon de velours pendant derrière, et à son prie Dieu sont armes d'azur à 3 chevrons de vairé, et y a force alliances là et ès environs de la sépulture; et ès 3 costés plaques de marbre noir où sont vers pieux gravés en lettres d'or. Mais au 4^e, qui est le 1^{er} et le devant le nom des priants y est ainsy :

Antoine a fait ce lieu
Pour luy et sa maison;
Direz chacun à Dieu
Pour luy une oraison.

« Ce mesme Antoine de Canouville est représenté priant, armé, sa casaque semée de molettes d'or, et ses armes de gueules à 3 molettes d'or à son prie Dieu, en une vitre de lad. chapelle boréale, ayant derrière luy, aussy priants, armés, avec leurs casaques aussy armoriées ses 4 fils, François l'ainé, Antoine, (*sic*) et Alexandre le seul resté aujourd'huy seigneur de Raffetot. A costé plus bas contre la muraille, est un épitaphe et sur la table de marbre noir est en lettres d'or gravée une fondation d'une messe à perpétuité par 350 livres de rente, et autres aumosnes faites par haut et puissant seigneur M^e François de Canouville, chevalier, seigneur de Raffetot, Malleville, Vènesville et.... Vignacourt pour luy et son âme et pour celle de feu sa femme haute et puissante dame Jeanne de Hautemer (morte sans enfants de luy, mais non de son 1^{er} mari, s^r de la Ferté Imbault) dame et baronne de Mauny et ce par contrat du 2^e décembre 1630. Les armes de Hautemer sont là, d'or à 3 fasces ondées d'azur, soustenues en pointe d'un chevron de mesme » (1).

Voysin de La Noiraye, dans ses *Mémoires sur la Généralité de Rouen* (2) (1665), nous apprend que le marquis de Raffetot-Canouville, est le seul héritier de la famille « qui depuis soixante années est entrée dans l'alliance de messieurs les maréchaux de Fervaques, Praslin et de Grammont », et qu'il a près de 80.000 livres de rente.

En 1680, la situation de M^e Alexandre de Canouville, chevalier,

(1) DU BUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Normandie*, éd. chanoine Porée, p. 218 et suiv.

(2) Ed. Esmonin, p. 73.

seigneur marquis de Raffetot, Gueures, terre et forêt de Vinancourt, seigneur et patron des paroisses de Beuzeville-la-Guéraud, Malleville, Vénesville et autres lieux, terres et seigneuries, n'était pas brillante; il était civilement séparé de biens d'avec sa femme et interdit, ayant pour curateurs M^e Antoine-Charles, duc de Grammont, son beau-père, et M^e Guy de Pertuy, chevalier, seigneur, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Menin, époux de Elisabeth-Adrienne-Angélique de Canouville, qui, par la marquise de Raffetot, leur mandataire, donnèrent, le 18 décembre 1680, quittance de diverses sommes dues au marquis de Raffetot, et, le 29 décembre de la même année, transportèrent divers fermages à ses créanciers (1).

Dans un acte du 12 juillet 1682, contenant arrangement entre les habitants de Lanquetot et la marquise de Raffetot, devenue veuve, celle-ci reproche aux habitants d'avoir nommé son mari trésorier de la fabrique attendu « qu'ayant été incapable de gouverner ses biens, il pouvait encore moins gouverner les biens de la fabrique » (2).

Alexandre de Canouville, marquis de Raffetot, mourut en 1682, à Paris, en son hôtel, rue du Pot-de-Fer, paroisse Saint-Sulpice, laissant trois enfants : Antoine-Alexandre, fils aîné émancipé d'âge, qui lui succéda dans la seigneurie de Vénesville; François-Bernard et Françoise-Armande, alors mineurs.

Nous lisons dans Saint-Simon :

« Ils (Alexandre de Canouville et Henriette-Catherine de Grammont, sa femme) eurent un fils (Antoine-Alexandre) qui épousa la fille de Pertuis (3), autrefois capitaine des Gardes de M. de Turenne; elle mourut en 1710, ce fut une perte pour son mari... on l'appelait Belle et Bonne et elle étoit l'une et l'autre, avec de l'esprit, des grâces et rien de recherché ni d'affecté... Le mari étoit un fort brave homme qui buvoit bien, fort bête et fort débauché qui s'est ruiné et est mort lieutenant général (4), et qui n'a laissé qu'une fille (5), son fils étant mort longtemps avant lui, sans avoir été marié, après avoir perdu sa fortune par une prison de douze ou quinze ans pour s'être battu avec d'Armentières, mort depuis premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans » (6).

Le fils d'Antoine-Alexandre de Canouville se nommait Guy-Henry, la fille étoit prénommée Catherine-Charlotte-Henriette (7).

(1) Notariat de Bolbec, 18 et 29 décembre 1680.

(2) Not. de Bolbec, 12 juillet 1682.

(3) Contrat de mariage 13 septembre 1662. Henriette-Françoise de Pertuis étoit fille de Guy, comte de Pertuis, qui, le 14 mai 1669, avait épousé Angélique-Elisabeth-Adrienne de Canouville-Raffetot, tante de son futur gendre.

(4) Il avait été nommé lieutenant général des armées du roi en 1718.

(5) Elle se fit religieuse aux Bénédictines de la rue Cassette, à Paris, au commencement de 1731.

(6) SAINT-SIMON, *Mémoires* (Ed. de Boislisle), t. XX, p. 154.

(7) A. S.-I., C 1619, 2912.

M^e Antoine-Alexandre de Canouville, marquis de Raffetot, mourut, à l'âge de soixante-quinze ans, le 9 mai 1739, après avoir cédé ses biens à son fils Guy-Henry; veuf, il s'était remarié le 26 décembre 1730 (1).

M^e Guy-Henry de Canouville, seigneur et patron de Raffetot, de Malleville, de Vénesville et autres lieux, maître de camp au régiment de Brie-Infanterie, mourut à Rouen, âgé d'environ trente-cinq ans, le 17 avril 1726, sur la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, « dans la maison de M. des Filières, qui a sa sortie principale dans la rue Beauvoisine, par une large et longue allée par où passent les carrosses dudit seigneur des Filières et de madame la Procureuse Générale de Bautot-Bernière. Led. seigneur de Canouville décédé dans l'appartement dudit seigneur de Filières, au bout de la dite grande allée et le premier à l'entrée dans la dite maison, et son corps transporté sur un chariot tiré par six chevaux couverts de drap noir et sorti par la dite rue Beauvoisine, conduit avec la permission de M^e Thomas Le Chartier, prêtre, docteur de Sorbonne, curé de lad. paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen et doyen de la Chrétienté, par le chapelain dudit seigneur à sa paroisse de Raffetot lieu de sa sépulture, après que le dit sieur curé en a fait la levée et a chanté le Libera et le De Profundis avec son clergé, dit l'Oraison et jetté l'eau bénite, après quoy il est sorti par la dite rue Beauvoisine, accompagné de son clergé, précédé de la croix, pour retourner à son église... » (2).

L'inhumation eut lieu en l'église de Raffetot.

La succession de M^e Guy-Henry de Canouville était très obérée et fut déclarée vacante; le sieur Dominique Duclos en fut nommé administrateur par sentence du Châtelet de Paris du 10 septembre 1729. La liquidation fut très laborieuse et dura une quarantaine d'années, un acte du notariat de Bolbec, du 31 juillet 1768, a trait, en effet, à la vente d'immeubles en dépendant.

Le fief de Vénesville ne resta pas dans la maison de Canouville-Raffetot. Objet d'une vente ou d'un retrait féodal à une époque que nous ne pouvons préciser, il passa à la famille d'Auber, puis à celle de Manneville (3).

Nicolas d'Auber, seigneur patron de Theuville, Canouville, Crosville, Biville, seigneur suzerain de Malleville, Vénesville, Butot et autres lieux, mourut à l'âge de quatre-vingts ans, le 14 octobre 1720, époux de Marie-Charlotte Le Doyen d'Ablon, décédée elle-même, aussi à l'âge de quatre-vingts ans, le 20 août 1732.

(1) SAINT-SIMON, *Mémoires* (Ed. de Boislisle), t. XX, p. 155, note 3.

(2) Arch. mun. de Rouen. Reg. cath. Sainte-Croix-Saint-Ouen, 18 avril 1726.

(3) Auber : d'argent à trois fascés de sable accompagnées de quatre roses de gueules : deux en chef, une entre les deux premières fascés et l'autre en pointe. — Manneville : de gueules à l'aigle à deux têtes d'argent, becquée et membrée d'or. (MAGNY, *Nobiliaire de Normandie*.)

Ils eurent pour héritière leur fille Charlotte-Françoise, qui épousa, en 1732, le comte de Manneville.

L'église de Theuville-aux-Maillots renferme l'inscription funéraire suivante :

Icy repose le corps de Haut et Puissant Seigneur Messire Charles Louis, comte de Manneville, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis, seigneur des paroisses de Theuville, Crosville, Canouville, Beuzeville (la Guerard), Hattenville, seigneur suzerain de Malleville et de Vénesville et autres lieux, né l'an 1690 le 21 avril et mort en 1740 le 20 janvier, et fils de Haut et puissant seigneur Messire Etienne Joseph, comte de Manneville, gouverneur de Dieppe, et Haute et Puissante Dame Bonne Angélique de Mornay-Montchevreuil. Il avait épousé en 1730 Haute et puissante dame Charlotte Françoise d'Auber de Theuville. Priez Dieu pour le repos de leurs âmes (1).

En 1767, la comtesse de Manneville prenait les nom et titres de : Haute et puissante dame Charlotte-Françoise Auber de Theuville, veuve de haut et puissant seigneur Messire Charles-Louis, comte de Manneville, vivant chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dame patronne de Theuville-aux-Maillots, de la châtellenie de Canouville, Crosville, Malleville, Vénesville, Attemesnil, Saint-Ouen-au-Bosc en partie, du noble fief de Biville et autres lieux, terres et seigneuries (2).

M^{me} la comtesse de Manneville eut cinq enfants, dont :

1^o Charles-François qui, en 1758, épousa Marie-Elisabeth Defrémont. Celle-ci, devenue veuve, épousa en secondes noces Michel-Nicolas Détrie ;

2^o Charlotte-Catherine-Françoise, qui épousa René-Edouard de Colbert-Maulévrier (3) ;

Et 3^o Charles-Jean, chevalier de Malte en 1759.

Lors de la Révolution, la ferme de Vénesville, contenant environ 103 acres, fut confisquée sur M. de Maulévrier et acquise par M. Louis-Jean-Baptiste Lemire qui, suivant acte devant M^e Marc, notaire à Rouen, du 24 vendémiaire an IX (16 octobre 1802), la céda à MM. Edouard-Charles-Victurnien de Colbert-Maulévrier et Edouard-Victurnien-Charles-René de Colbert-Maulévrier, enfants de M^{me} René-Edouard de Colbert-Maulévrier. Ceux-ci héritiers de M. Charles-François de Manneville, suivant acte reçu par M^e Thirel, notaire à Buchy, le 29 nivôse an XI (19 janvier 1803), abandonnèrent à M^{me} Detrie, alors veuve en secondes noces, cette ferme de Vénesville, pour la remplir de son douaire, étant de 10.000 livres, et de ses reprises s'élevant à 80.000 livres, résultant notamment de son contrat de mariage, reçu par M^e Chevalier, notaire à Paris, le 4 mai 1758.

(1) DERGNY, *les Epaves du Passé*, « Yvetot », p. 234.

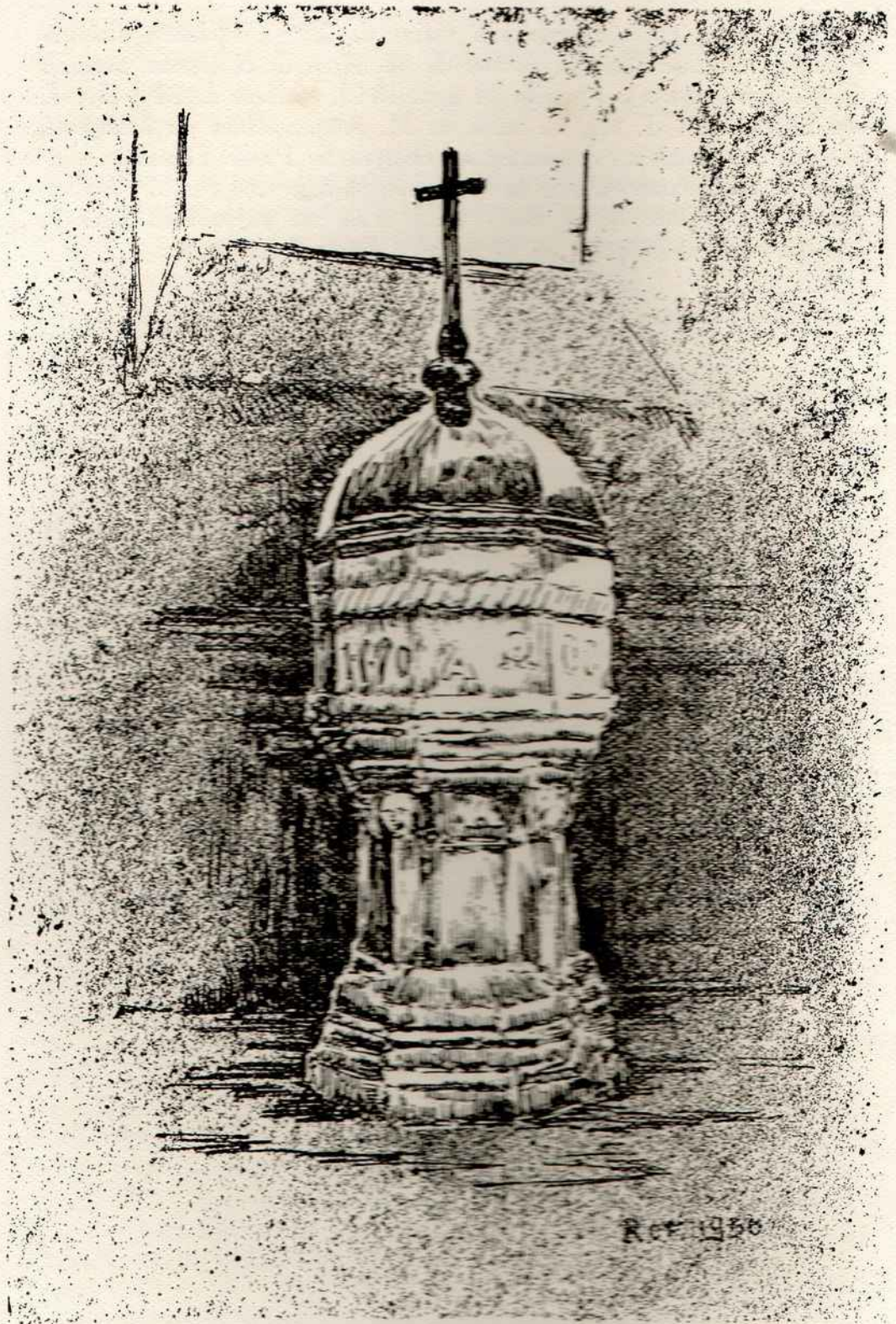
(2) Aveu de Sasseville, du 24 novembre 1767. (Pièce communiquée par M. B. Lepicard.)

(3) Colbert de Maulévrier : d'or à la couleuvre ondoyante en pal d'azur.

Cette ferme passa ensuite aux mains de M^{me} Antoinette-Victoire-Pulchérie Détrie-Pillavoine, épouse de M. René de Maupeou, marquis de Maupeou, morte à Paris le 24 avril 1819, héritière de M^{me} Détrie, née Defrémont (1), puis en celles de M. Auguste-René de Maupeou, marquis de Maupeou, demeurant au château de Parisis-Fontaine, commune de Berthecourt (Oise), en vertu d'un partage reçu par M^e Wallet, notaire à Noailles, le 21 mars 1825. Elle est aujourd'hui pour la majeure partie la propriété de M. et M^{me} Bernard Lepicard.

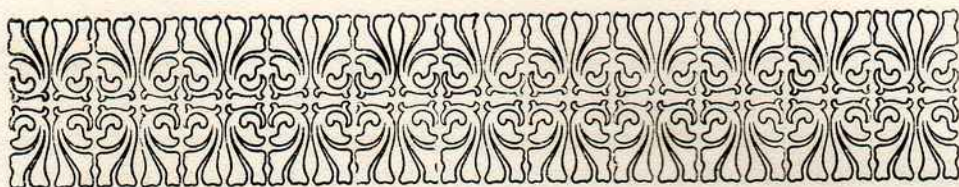
(1) Partage devant M^e Debray, notaire à Argueil, du 28 juillet 1804.





Ref. 1956

Eglise de Vénesville. — *Fonts baptismaux*



III

**La Cure. — L'Eglise. — Les Cloches.
Les Ornaments et Objets du Culte. — La Fabrique.
La Confrérie de Charité.
Les Calvaires. — L'Ecole. — La Maladrerie.**

LA CURE

La Cure de Vénesville était à la présentation du seigneur de la paroisse.

Le revenu de cette cure qui était de 30 livres au XIII^e siècle (1), s'élevait à 50 livres en 1337 (2), à 700 ou 800 livres en 1665 (3).

Le 30 mai 1729, M^e Charles Desportes, curé de Vénesville, en exécution de la déclaration générale du clergé de France du 12 décembre 1726, fit à MM. les Syndics du clergé du diocèse de Rouen la déclaration suivante :

« Ledit sieur curé déclare :

« Qu'il est seul décimateur ;

« Qu'il a audit bénéfice onze acres de terre d'ancienne aumône, neuf acres en labour et deux en mesure ;

« Qu'il y a dans la dite paroisse tant en labour qu'en mesure viron 250 acres de terre, et il y en a le tiers dont la récolte est très médiocre mangées par les lapins (4) et les terres pleines de rochers.

« Les dites terres, tant d'aumône que dimables produisant par an viron mil quatre cens de bled qui peuvent fournir cent soixante bois-

(1) « *Polyp. Roth. dioc.* », fol. 69, dans *Recueil Hist. des Gaules*, t. XXIII, p. 289.

(2) Pouillé de 1337. — LONGNON, *Pouillés de la Province de Rouen*.

(3) VOYSIN DE LA NOIRAYE, *Mémoires sur la Généralité de Rouen* (1665), Ed. Esmonin, p. 40.

(4) Les dégâts étaient causés par les lapins de la garenne d'Auberville-la-Manuel. (Charles LEROY, *la Seigneurie d'Auberville-la-Manuel au Pays de Caux*, p. 13.)

seaux (1) de bled qu'on estime, bon an mal an, à quarante sols le boisseau, ce qui fait 320 livres.

« Il récolte par an communément 250 gerbes d'avoine qui lui produisent viron 50 boisseaux estimés ordinairement à 15 sols ce qui fait par an 37 l. 10 s.

« Il récolte tous les ans viron 700 [bottes] tant pois que vesce estimés ordinairement à 12 livres ce qui fait par an 84 l.

« Il récolte environ 60 gerbes d'orge qui fournissent environ 10 boisseaux estimés à 20 sols ce qui fait 10 l.

« Il récolte par an environ 40 gerbes de lin qu'on vend ordinairement 10 sols la gerbe ce qui fait 20 l.

« Il déclare qu'il vend ordinairement pour 50 livres de paille tant courte que longue.

« Il y a 3 petits troupeaux dans lad. paroisse qui lui produisent par an tant en laine qu'en agneaux 25 livres.

« Il récolte tant dans sa mesure que dans celles de la paroisse par an viron 200 boisseaux de fruits dont on peut faire 7 muids (2) tant cydre que poiré et on l'estime à 12 livres ce qui fait 84 l.

« Il reçoit du trésor de l'église pour 3 messes de fondations qu'il acquitte toutes les semaines et neuf obits par an 100 l.

« Il n'y a point de casuel.

« Total du revenu du dit bénéfice se monte à la somme de 730 l. 10 s.

« Sur laquelle il doit être déduit les charges ci-après énoncées :

« Le dit sieur curé paye tous les ans pour les décimes 110 l. 10 s.

« Les bâtiments du presbitaire étant très anciens, il luy coûte tous les ans pour les entretenir et faire les réparations du cœur (*sic*) plus de 50 livres.

« Il lui coûte tant pour se nourrir et s'entretenir que pour nourrir et payer deux domestiques par an et trois autres pendant le mois d'août, un autre pour battre son grain, entretenir ses chevaux, ses harnois, achepter du bois, faire des aumônes aux pauvres plus de 650 livres.

« L'excédent des charges est de 80 l. » (3).

En 1738, le revenu de la cure était évalué à 1.000 livres (4).

En 1748, M^e Claude-Léon Rose, archidiacre du Grand Caux l'évalue a plus de 1.500 livres (5).

(1) Le boisseau, dans cette région, contenait 20 pots, mesure d'Arques, le pot d'Arques mesurant 1 litre 824, la contenance du boisseau était de 36 litres 48.

(2) Le muids, mesure de capacité pour les boissons, contenait 144 pots, mesure d'Arques, soit 262 litres 65.

(3) A. S.-I., G 5580.

(4) Pouillé des Bénéfices de la Province de Rouen, 1738. Exempleire de la Bibliothèque de Rouen, avec annotations manuscrites, p. 67.

(5) A. S.-I., G 9732, fol. 309.

Le 22 novembre 1789, lors de l'estimation des biens des Privilégiés, « ce que fait valoir M. le Curé » est estimé à 1.500 livres de revenu.

Le 29 janvier 1790, la municipalité de Vénesville établit que les biens du Bénéfice de M. le Curé comprennent :

Masure d'une acre et demie assez mal plantée en bois taillis, sans arbres fruitiers, d'un revenu de 30 livres;

Maison presbytérale, grange, cellier, écurie, étable à vache, four et jardin d'un revenu de 30 livres;

Dix acres de terres en labour, dont trois de mauvaises, d'un revenu de 240 livres;

Les dîmes, estimées à 1.200 livres (1).

Le 5 germinal an III (25 mars 1795), la désignation du Presbytère de Vénesville était ainsi établie :

« Cour plantée de 161 pommiers y compris les entes, les fossés couverts de bois taillis et entourés en partie de 67 arbres de haute futaie, le jardin contenant 46 poiriers et un pommier et clos de murs en très mauvais état et près de tomber en ruine, les granges et autres bâtiments sur le point de tomber en ruine. La dite mesure contenant environ une acre et demie joignant d'un bout le chemin de Saint-Martin (aux-Buneaux) tendant à Canouville, d'autre côté le citoyen Baudry et le chemin tendant à Butot, d'autre bout le citoyen Dumont et d'autre côté les citoyens Affagard et Yger (2).

Enfin, un procès-verbal de location de la mesure du ci-devant presbytère, dressé le 26 prairial an II (14 juin 1794), nous donne des renseignements sur les bâtiments édifiés dans cette mesure :

I. — « La cour ainsy qu'elle est tant en erbage que les pommes qu'il en pora parvenir, bornée de la maison et de la chartrie de la dite mesure aux charges par le preneur de souffrire passage pour aler au fourny et aux bâtiments qui en dépendent » est louée au citoyen Martin Poisson 236 livres.

II. — « Le fourny (3) et deux petits bâtiments qui en dépendent avec le jardain, ainsy que le tout est avec les fruits qui sont dedans » sont loués à la citoyenne veuve Desoles 25 livres.

III. — « L'écurie avec quatre autres bâtiments, les greniers dessus les bâtiments avec une petite portion de cour devant le presbytère, bornée par le pignon de la dite maison et la chartrie », loués au citoyen Jean Panel 50 livres.

IV. — « Le dessous de la chartrie », loué au citoyen Baptiste Soudry 2 livres.

(1) A. S.-I., L 6154.

(2) A. S.-I., L 6155, fol. 79.

(3) Fournil.

V. — « Le premier culla (1) de la grange du côté de l'amont avec le grenier de dessus la chartrie et la bâtière (2) qui est auprès dudit culla, à charge de permettre de battre au locataire de la dite bâtière 3 jours de suite chaque semaine vieux style en qua échéant qu'il en est besoin », loués au citoyen Jean Panel 64 livres.

VI. — « Le deuxième culla borné d'un bout par trois clefs qui sont au travers du côté de la deuxième bâtière et de l'autre bout au levant par la bâtière, leq. locataire il luy sera permis de battre son grain dans lad. bâtière dont il est borné 3 jours de suite chaque semaine vieux style », loué au citoyen Martin Poisson 12 livres.

VII. — « Deux autres cullas avec une bâtière bornée au levant par un travers (3) où il y a 3 clefs et de l'autre bout au couchant par un travers d'un céliier », loués au citoyen Jean Panel 80 livres.

VIII. — « Le cellier au bout de lad. grange et le grenier dessus », loués au citoyen François Gobbé 18 livres (4).

D'après le Pouillé du Diocèse de Rouen, dressé en 1713 pour la répartition des levées faites sur le clergé, la cure de Vénesville est taxée pour 10 l. 3 s. 3 d. (5), et dans le compte rendu, en 1774, par M^e Georges-Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse de Rouen, le curé de Vénesville est porté pour 120 (6).

LES CURÉS

D'après le Pouillé d'Eude Rigaud (1247-1276), le curé de Vénesville était alors Gautier, présenté par Pierre de Quenouville, chevalier, patron, et reçu par l'archevêque Pierre (de Colmieu) (7).

A compter de cette époque, nous n'avons pu relever pendant deux siècles les noms des titulaires de la cure de Vénesville, mais nous avons pu établir, à l'aide des registres de l'Archevêché, déposés aux archives du département de la Seine-Inférieure, la liste des curés depuis le milieu du xv^e siècle.

Nous trouvons d'abord Guillaume Garey, auquel succède, le 26 septembre 1472, Roger Suhart, prêtre, présenté par Guillaume Suhart, seigneur du lieu (8).

M^e Roger Suhart obtint dispense de résidence pour un an, le 26 septembre 1506 (9).

(1) Culas. Partie de la grange où l'on entasse les gerbes de grain.

(2) Bâtière. Aire ou partie de la grange où l'on battait le grain.

(3) Traverse. Pièce de bois mise en travers dans certains ouvrages de charpente pour les assembler ou les affermir.

(4) A. S.-I., L 6156, fol. 34.

(5) Pouillé du Diocèse de Rouen de 1713. Bibl. de Rouen, ms. y 25, fol. 32.

(6) A. S.-I., 6053, p. 86.

(7) « *Polypt. Roth. dioc.* », fol. 66, dans *Rec. Hist. des Gaules*, t. XXIII, p. 287.

(8) A. S.-I., G 9460, fol. 13.

(9) Bibl. de Rouen, ms. g 72.

Viennent ensuite :

24 février 1519, M^e Guillaume de Cranouville (*sic*), présenté par M^e Pierre de Cranouville, écuyer (1).

Il fut dispensé de résidence par décision de l'archevêque du 22 octobre 1520 (2).

3 octobre 1521, par suite du décès de M^e Guillaume de Canouville, M^e Jean de Esquambourg ou Escambourt, présenté par Pierre de Kanouville, seigneur de Malleville et de Vénesville (3).

Il fut dispensé de résidence de 1522 à 1536, de 1549 à 1551, en 1555 et en 1556 (4).

26 janvier 1557, par suite du décès de M^e Jean de Escambourt, M^e René Bazin, cleric de Rouen, présenté par M^e Jehan de Canouville (5).

M^e René Bazin obtint dispense de résidence en 1558, 1559, 1561 (6).

19 juillet 1589, par suite du décès de M^e René Bazin, M^e Robert Brizard (Brézard ou Brissart), prêtre, présenté par Antoine de Canouville, chevalier, seigneur de Raffetot (7).

21 décembre 1602, par suite de la résignation de M^e Robert Brizard, M^e Pierre Cauvel ou Cannel (8).

11 janvier 1624, par suite de la résignation de M^e Pierre Cannel, M^e Jean Chefdeville, présenté par M^e Antoine de Canouville, chevalier, seigneur de Raffetot, Vénesville, etc. (9).

M^e Jean Chédoville fut doyen de Valmont et fit ériger un calvaire à Vénesville en 1635 (10).

19 novembre 1678, M^e Guillaume Le Jeune, présenté par M^e Alexandre de Canouville, chevalier, marquis de Raffetot (11).

1^{er} mars 1680, par suite de la démission de M^e Guillaume Le Jeune, M^e Louis Lamy, prêtre du diocèse de Rouen, présenté par M^e Alexandre de Canouville, chevalier, marquis de Raffetot (12).

19 mars 1689, M^e Nicolas Procot, prêtre du diocèse de Paris, présenté par le roi, à cause de la garde noble de M. de Raffetot (Guy de Canouville) (13).

(1) A. S.-I., G 9507, fol. 6.

(2) A. S.-I., G 9508, fol. 39.

(3) A. S.-I., G 9509, fol. 3.

(4) A. S.-I., G 9510, 9537, 9538, 9539, 9542, 9543.

(5) A. S.-I., G 9545, fol. 14.

(6) A. S.-I., G 9546, 9547, 9548, 9549.

(7) A. S.-I., G 9567, fol. 216.

(8) A. S.-I., G 9571, fol. 100.

(9) A. S.-I., G 9579, fol. 1.

(10) Voy. ci-après, page 86.

(11) A. S.-I., G 9606, fol. 21.

(12) A. S.-I., G 9607, fol. 115.

(13) A. S.-I., G 1647, G 9615, fol. 95.

M^e Nicolas Procot ne fut que peu de temps titulaire de la cure de Vénesville, peut-être même il ne fut pas installé; nous trouvons, en effet, dans la même année (1689), M^e Louis Lamy indiqué comme curé de Vénesville.

Celui-ci résigna son bénéfice le 16 mai 1714 au profit de M^e Charles Desportes et mourut, à l'âge de soixante-huit ans, le 24 mars 1716; il fut inhumé le lendemain, par permission de M. le Curé de Saint-Vivien de Rouen, dans la chapelle du cimetière de cette paroisse, en présence de M^e Charles Lamy, sieur de La Longue Rais, son frère (1).

16 mai 1714, par suite de la résignation de M^e Louis Lamy, M^e Charles Desportes (2), prêtre du diocèse de Rouen.

Celui-ci fut doyen de Valmont; devenu infirme, il résigna sa cure au profit de M^e Charles-François Lefebvre, son neveu (18 mars 1744). Il mourut le 26 octobre 1745 à l'âge de soixante-quatre ans et fut inhumé dans l'église de Vénesville (3).

18 mars 1744, par suite de la résignation de M^e Charles Desportes, M^e Charles-François Lefebvre, prêtre du diocèse de Rouen (4).

Il mourut le 8 janvier 1778 à l'âge de soixante ans et fut inhumé en l'église de Vénesville, dans le chœur, du côté de l'épître (5).

7 mars 1778, M^e André-Wulfrand-Pierre Langlois de La Heuze, prêtre du diocèse de Rouen, présenté par noble dame Charlotte-Françoise Auber, comtesse de Manneville (6).

13 mars 1779, par suite de la démission de M^e de La Heuze, M^e René-Louis de Laage, bachelier de Sorbonne, prêtre du diocèse de Poitiers, présenté par la comtesse de Manneville (7); il demeurait ordinairement au château de Foussac, paroisse de La Bussière, diocèse de Poitiers.

3 mars 1780, par suite de la démission de M^e de Laage, M^e Pierre-Nicolas Neveu, présenté par M^{me} la comtesse de Manneville (8).

M^e Neveu refusa le serment constitutionnel et quitta Vénesville au début de septembre 1792 (9).

(1) A. S.-I., 9635. Arch. mun. Rouen. Reg. cath. Saint-Vivien, 25 mars 1716. D'après l'*Armorial général de France* (1696), *Généralité de Rouen* (Ed. G.-A. Prévost, t. I, p. 322), M^e Lamy portait : D'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'un chien d'argent.

(2) A. S.-I., G 9635.

(3) Arch. mun. de Vénesville. Reg. cath. — A. S.-I., G 9647, p. 285.

(4) A. S.-I., G 9647, p. 285. — Arch. mun. de Vénesville. Reg. cath.

(5) Arch. mun. de Vénesville. Reg. cath.

(6) A. S.-I., G 1647, G 9658, fol. 275.

(7) A. S.-I., G 1647, G 9658, fol. 374.

(8) A. S.-I., G 9659, p. 112.

(9) A. S.-I., L 6154, fol. 116.

LES CHAPELAINS, LES CLERCS MATRICULIERS,
LES PRÊTRES HABITUÉS, LES VICAIRES, LES CLERCS

En dehors du curé, divers prêtres habitaient la paroisse de Vénesville et furent chapelains ou clercs matriculiers.

Le chapelain, attaché à la Confrérie de Charité, recevait de la fabrique une rémunération annuelle; il était aussi appelé à suppléer le curé, en cas de non résidence autorisée de celui-ci; le clerc matriculier, chargé de tenir le matricule, registre sur lequel étaient inscrits les noms des clercs et des pauvres de la paroisse, remplissait aussi les fonctions de maître d'école.

Nous avons relevé les noms de quelques-uns d'entre eux dans les registres du Secrétariat de l'Archevêché de Rouen et dans un registre des Comptes de la Fabrique, allant de 1606 à 1673 (1). Nous donnons cette liste, quelque incomplète qu'elle soit.

§ 1^{er}. — *Chapelains*

1506. Parrain.
1518-1519. Jehan Lespicier.
1520-1521. Jacques Parrain.
1523. Jehan Lespicier et Jehan Vercureuil.
1524. Jehan Lespicier et Michel Coulobel.
1525-1527. Jehan Lespicier.
1529-1531. Jehan Lespicier et Jehan Suhart.
1532-1537. Jehan Lespicier.
1549. Pierre et Georges, dits Dubosc.
1550-1559. Dubosc.
1606-1612. Thomas Hébert.
1613-1614. Thomas Gobbé.
1614-1640. Thomas Hébert.
Il mourut à Vénesville en 1640 et fut inhumé dans l'église.
1630- ? Jacques Guillot.
1641-1662. Robert Anquetil.
1647-1648. Baudry (2).

§ 2. — *Clercs matriculiers*

- 1610-1612. Jean Pain.
1612- ? Antoine Roussel.
1626-1637. Thomas Blondel.
1627- ? Jehan Beslier.

(1) A. S.-I., G 8659.

(2) A. S.-I., G 9506, 9507, 9508, 9509, 9510, 9512, 9513, 9514, 9515, 9516, 9517, 9518, 9519, 9520, 9521, 9522, 9523, 9524, 9525, 9537, 9538, 9539, 9540, 9541, 9542, 8659. — Bibl. de Rouen, ms. g 72.

- 1637-1639. Pierre Roussel.
 1639-1640. François Le Prévost.
 1644-1647. Jacques Godefroy.
 1652-1678. Nicolas Le Carpentier.

§ 3. — *Prêtres habitués et Vicaires*

Nous relevons sur le même registre et sur les registres de catholicité les noms de plusieurs prêtres habitués et vicaires :

- 1606-1608. René Godebault, prêtre habitué.
 1611-1612. Pierre Camus.
 1616-1624. Jehan Huault, vicaire.
 1623-1624. Gédéon Richard, prêtre habitué, mort en 1640 et inhumé dans l'église de Vénesville.
 1624. Pierre Legay.
 1640-1641. Barbey, prêtre habitué.
 1640-1641. Pierre Gueroult, prêtre habitué.
 1646-1647. F. Le Normand, prêtre habitué.
 1666-1673. Jean Dubosc.
 1693. Leclerc, vicaire.
 1743. Lefebvre, vicaire.
 1774. Le Thuillier, vicaire.
 1775. Requier, vicaire.

§ 4. — *Clercs*

Nous trouvons aussi les noms de ceux qui furent clercs de l'église, et tinrent parfois l'école; parmi eux se trouvent quelques prêtres :

- 1606-1612. André Sasseville.
 1608-1610. Michel Lacaille.
 1608-1610. Michel Dubosc.
 1612-1613. Michel Guillaume.
 1616-1617. André Saugrain.
 1617-1618. Nicolas Mathieu.
 1619-1620. Raoul, prêtre.
 1620-1623. André Saugrain.
 1622-1623. Gilles Deshayes.
 1622-1625. Jean Bernard.
 1625-1626. Antoine Hébert.
 1625-1627. Laurent Olivier.
 1626-1627. Nicolas Le Carpentier.
 1627-1629. Pierre Lachièvre.
 1629-1630. Nicolas Le Chevallier.
 1629-1630. Maurice Ladvenu.

- 1630-1631. Thomas Blondel.
 1631-1633. Nicolas Le Jeune.
 1634-1637. Antoine Hébert, chapelain.
 1637-1638. Pierre Roussel.
 1639-1646. Charles Le Bouteiller.
 1646-1647. Michel Roger.
 1651- ? Baudry.
 1660-1666. Nicolas Le Carpentier.
 1672-1673. Nicolas Guespin.
 1787. Jacques Poisson.
 1788. Martin Poisson.

L'ÉGLISE

L'église de Vénesville ne présente aucun caractère architectural, la nef et le chœur du XVIII^e siècle, augmentés de bas-côtés datant de 1843, sont précédés d'un clocher en grès du XVI^e siècle, formant porche ou portail, et sur lequel croissent de petits arbres, comme il en croissait déjà en 1644 où l'on payait 14 s. à Jehan Picot « pour avoir esté couper des fresnots qui estoient excrus sur la tour de l'église et qui apportoient nuisance » (1).

Nous rappellerons par la suite quels sont les objets remarquables qu'elle renferme, nous allons donner, d'après le registre des comptes de la fabrique dont nous avons parlé (2) et un autre registre comprenant la période comprise entre 1781 et 1790 (3), quelles furent les réparations et réfections qui y furent effectuées; nous donnerons le détail à peu près complet de ces travaux, car cette nomenclature fournit des renseignements précieux non seulement pour l'histoire de la paroisse dont nous nous occupons, mais encore pour l'histoire économique du pays.

En 1606-1608, il fut payé 7 l. 10 s. à Nicolas Le Gendre et Jehan Le Gendre, maçons, pour avoir refait la voûte.

En 1610-1611, il fut acheté : 400 lattes pour couvrir le devant de l'église, 48 s.; une quarte de plâtre pour réparer les voûtes, 2 s.; 1.000 tuiles et 12 faîtières payées à Vimont 9 l. 10 s.; 6 boisseaux de chaux, 24 s.; 1 mille de clous à lattes, 17 s.; 1 cent de lattes prises à Cany, 12 s. Il fut payé à Robert Saugrain, pour lui et son frère, pour 5 journées d'homme, 50 sols.

1611-1612. Les dépenses comportent : 600 lattes prises à Fécamp pour couvrir le devant de l'église, 67 s.; 3.000 clous à lattes pris chez le cloutier de Saint-Valery (en-Caux), 51 s.; 3 journées payées à Robert Peltier, pour lui et ses hommes, pour scier des chevrons et les attacher à

(1) A. S.-I., G 8659.

(2) A. S.-I., G 8659.

(3) A. S.-I., G 8660.

l'église, 60 s.; 6 boisseaux de chaux pris au fourneau du Cornet, 27 s.; 3 autres boisseaux de chaux, 13 s. 6 d.; 150 lattes, 16 s. 6 d.; 700 clous à lattes pris chez le cloutier de Cany, 12 s.; 850 tuiles et 3 faitières, 7 l. 3 s. 6 d.; payé à Robert Saugrain, pour avoir « ressanté » le devant de l'église, 7 l.; 465 briques pour clore les autels, 42 s. 6 d.; 5 boisseaux de chaux, 11 s.; payé aux maçons de Canouville, pour avoir clos et maçonné les autels, 50 s.

1613-1614. Il fut payé au vitrier qui avait refait les vitres de l'église, 4 l.

1615-1616. Il fut payé au vitrier pour avoir refait les vitres de l'église, 4 l.; à M. de Bertreville, pour trois cent et demi de tuiles, 42 s.; à Robert Saugrain et à son frère, pour travaux à l'église, 20 s.

1619-1620. Le compte relate : achat d'un « boussiau de plâtre » pour raccommoder la voûte du clocher, 8 s.; payé au peintre qui a « raccommodé les images, tant de sculptures que de peintures », 10 l. 1 s.; payé au menuisier et à son valet, pour avoir fait 4 jours à l'autel de l'église, 40 s.; payé à M. de Bertreville, pour un millier de carreaux qu'il a baillés pour recarreler l'église, 18 l.; payé à Robert Saugrain et à son frère 4 jours pour réparer et recarreler l'église, 40 s.

1620-1621. Il fut payé au vitrier de Fécamp, pour la « refaçon de la vitre de devant Nostre Damme », 26 s.

1621-1622. Il fut payé à Jehan Cordier, menuisier, pour avoir travaillé à l'église, 24 s.; à Jehan Thomas, pour du carreau pour refaire la vitre (1) de dessous les cloches, 25; pour 6 boisseaux de chaux, 24 s.; aux « machons » qui ont refait les vitres de haut et de bas, 4 l. 18 s.

1623-1624. Le compte relate la construction dans le chœur de l'église d'un revestiaire ou sacristie, avec la mention suivante : « Pour le regard du revestiaire et l'armoire qui est dedans iceluy, lequel a esté fait et basty pour l'ornement et décoration de l'eglise, le comptable (Gédéon Richard, prêtre) l'ayant fait faire à ses dépens par le commandement à lui fait par plusieurs sous la permission des archidiacres faisant leurs visites ordinaires, mesme par le représentant du curé et des paroissiens déclare maintenant qu'il l'a donné et omosné à lad. église, sans y rien prétendre ni demander, fors et reserve son aller et venir dans iceluy comme prêtre, quand bon lui semblera, avec la propriété d'une petite armoire fermant à clef, laquelle est dans la grand armoire, pr. d'icelle en jouir et faire à sa volonté, parce qu'aussy le curé à présent et ceux qui viendront après luy ne pourront prétendre n'y s'attribuer aucun droit de propriété bien qu'il soit basty dans le chanceau (2) de ladite église, mais seulement s'en pourront servir avec les autres gens d'église si bon leur semble. » Ce revestiaire avait coûté 30 livres.

(1) Dans les comptes de la Fabrique de Vénesville, le mot vitre signifie tantôt fenêtre, et tantôt vitrage.

(2) Chanceau ou chancel, chœur de l'église.

1625-1626. Il est acheté 3 boisseaux de chaux, 8 s.; 300 tuiles et 3 faîtières pour la croix de l'église, 43 s.; et payé pour la refaçon de la croix, 40 s.

1626-1629. De grosses réparations et des réfections sont effectuées; le compte porte : Payé à Robert Saugrain, pour réparation de la couverture de l'église et avoir vidé les coffres de pierre étant sur le porche, 20 s.; payé à Pierre Hay, de Valmont, pour lattes pour réparer l'église, 8 l. 6 s.; payé au sieur de Vatrecri (1) pour 2.000 tuiles et 4 faîtières pour la couverture de l'église, 15 l.; payé à Simon Lecointre, marchand, demeurant à Valmont, pour « vendue d'un cartron d'ais et d'un demi-cartron de membreures (?), le tout de chesne », 13 l. 8 s.; vendue et livraison par Dubosc, trésorier, de bois pour travaux à l'église, 110 l.; payé à Thibout, charpentier, pour travail « de sa corporation et de son métier de charpentier », 84 l.; payé 40 jours aux scieurs de long, 18 l. 14 s.; payé à Cordier, menuisier, 60 l.; à Guillaume Dubosc, pour bois, 22 l. 4 s.; aux maçons qui ont fait deux vitres à l'église et pour plusieurs travaux faits « outre ce marché », 22 l. 9 s.; aux « carrioux » (2) qui ont baillé de la pierre pour faire les vitres de l'église, 21 l. 5 s.; au vitrier de Fécamp pour avoir fait les vitres suivant le marché fait avec lui par le curé et les paroissiens, 18 l.; à Rémy Guillaume, maréchal, pour 84 livres de fer neuf, mis et œuvré et pour la « fachon de plusieurs autres barriaux », le tout employé à faire les dites vitres, 13 l. 14 s.; au maréchal de Fécamp, qui a fait des verges de fer à mettre de travers ès dites vitres, 7 l. 15 s.; à Robert Saugrain, couvreur en tuiles pour avoir recouvert l'église en neuf, 10 l.; 9.420 clous à lattes, un quarteron de clous de 80, 9 l. 12 s. 6 c.; lattes pour l'église, 7 l.; 13 miniers (3) de chaux, y compris 3 « boussiaux qui ont été pris à la maison d'Andrian Michel, 9 l. 9 s.; pour plusieurs journées faites à l'église et au charpentier pour travail de son métier, 60 s.; Andrien Regnault pour 2 jours de sa peine et de son fils et Robert Saugrain pour travail à l'église, 50 s.; Guillaume pour avoir aidé les ouvriers à l'église, 13 s.; Jehan Picot, pour 7 journées, 35 s.; Delamare, pour 2 journées de sa peine pour aider le couvreur en tuile, 16 s.; Gratien Le Gay, pour une journée pour servir Robert Saugrain, 12 s.; Pierre Bouillon, pour plusieurs journées, 72 s.; Remy Guillaume, maréchal, tant pour des fiches que pour des verges, des revers, deux crampons et autres choses qu'il a faites, 50 s.

1629-1630. On clôt les deux chapelles, et l'on paye aux menuisiers qui ont fait cette clôture, suivant le marché fait avec le curé et les paroissiens, 25 l.; le clou, pour cette clôture, avait coûté 7 s. 6 d. et l'on avait acheté un chêne à Guillaume Du Bosc qui fournit en outre une douzaine d'ais, il lui fut payé pour le tout 4 l. 4 s.

(1) Vattecrist, ancienne paroisse aujourd'hui réunie à Colleville, canton de Valmont.

(2) Carriers.

(3) Le minier ou mine valait 4 boisseaux.

1632-1633. Il n'y a que de menues dépenses : une clef pour la serrure du petit huis de l'église, 8 s.; le vitrier, pour avoir ressoudé les vitres de l'église, 30 s.; achat de carreaux pour réparation au pavage de l'église, 60 s.

1634-1635. On installe des confessionnaux, et l'on paye à Saint-Valery, pour 8 planches de salt (*sic*) (1) à 22 sols pièce, 8 l. 16 s.; aux scieurs de long, pour avoir séparé ces 8 planches, 32 s.; pour 5 livres de clous de 40 à 5 sols le cent et 5 livres de petits clous à 1 sol le cent, 28 s.; à Nicolas Le Cordier, menuisier, pour avoir fait les confessionnaux, « y ayant esté 20 jours », 10 l.

On paye, en outre, au serrurier d'Ouainville, pour 3 serrures aux armoires du revestiaire, 35 s.; à Nicolas Le Cordier, menuisier, pour la couverture du coffre de la tour, 18 s.

1635-1636. Payé à Nicolas Le Cordier, menuisier, pour avoir fait un revers qui est au-dessus du maître-autel, 40 s.

1636-1637. Payé au vitrier, pour avoir refait les vitres, 30 s.

1637-1638. Achat de carreaux pour paver l'église, 12 l.

1639-1640. Des réparations sont effectuées aux bancs, et N. Le Cordier, menuisier, reçoit de ce chef 13 s.; le vitrier de Fécamp reçoit pour réparation aux vitres 110 s.; l'on place aux trois autels de l'église de céans « 3 encastilllements d'autels en bois de chêne », et pour ce travail il est payé à Jean Le Chien, maître menuisier à Fécamp, 12 l. Il est aussi employé un cent et demi de clous de 80 au plancher de dessous les cloches, soit 21 s.

1640-1641. On plancheie le solier (2) du clocher; à cet effet, on achète à Michel 13 planches de bois de chêne et 6 ais de hêtre, 14 l.; et l'on paye à Jean Le Chien, menuisier à Fécamp, pour le travail, 50 s.; le même menuisier fournit une porte à l'église, et il lui est payé pour le bois, le clou et son salaire, 15 l.

On achète au s^r de Noberville (?) du carreau pour les tombeaux de M^{es} Thomas Hébert et Gédéon Richard, prêtres, 65 s.; et l'on paye, pour le travail à ces tombeaux, 20 s. à Robert Saugrain, couvreur en tuile; la même année, il est payé à Pierre Symon, serrurier, pour avoir raccommodé la clef du petit huis de l'église, 9 s.; et au serrurier d'Ouainville, pour deux petites clefs aux huis de la tour, 8 s.

1642-1643. Pierre Symon, serrurier, refait « la clef de l'huis d'icelle église et une moraine à l'huis du coffre qui est dans la tour; le vitrier de Fécamp reçoit 25 s. pour refaçon des vitres de l'église.

1643-1644. Jean Le Tanneur, « carrier » à Malleville (les-Grès), reçoit 9 l. 10 s. « pour neuf vingts pieds de pierre et avoir taillé la pierre et pavé le dessous du clocher et le chauffe-pied de la maison de l'église »;

(1) Sap : sapin.

(2) Etage ou porche. (MOISY, *Dict. de Patois normand.*)

le serrurier d'Ouainville fournit une planche et répare la serrure du petit huis de l'église, 8 s.

1644-1645. Robert Saugrain répare le pavage de l'église, 5 s.

1647-1648. Il est payé au vitrier, pour réparations aux vitres, 50 s.

1648-1649. De grands travaux sont exécutés dans l'église. M^e Chedeville, curé de Vénesville, trésorier de la fabrique, porte en dépense « pour avoir fait réédifier de fond en comble le chœur de l'église avec une partie de la nef, de l'avis et consentement de M. de Raffetot, seigneur et patron de Vénesville et de tous les habitants et paroissiens de la paroisse, 600 livres, de laquelle somme le dit sieur curé comptable a donné pour sa part 450 livres (1), le surplus était à la charge du trésor, soit 150 livres.

La même année, on pose dans l'église un « balustre » (2), et il est payé à Nicolas Thomas, pour la façon de ce balustre, 22 l. 10 s., et au serrurier qui l'a ferré, 18 s. 6 d.

1650-1651. Des réparations sont effectuées à la tour : travail des maçons, 36 s.; achat de chaux, 21 s.; achat de deux serrures, 40 s.; Robert Saugrain et ses enfants travaillent au pavage de l'église, 118 s.; achat de pavés, 8 l. 5 s. Il est payé pour refaçon de la vitre des fonts, 65 s., et pour les barres de fer pour cette vitre, 20 s.; enfin, Nicolas Le Cordier, menuisier, fait un marchepied pour le maître-autel et pour le bois et sa peine reçoit 10 s.

1652-1653. On achète du carreau, 4 l. 5 s.

1652-1653. On achète du carreau pour l'église 4 l. 5 s., et l'on paye à Nicolas Saugrain, pour travail, 36 s. Pierre Petout (menuisier?), effectue aussi des travaux à l'église, il reçoit d'une part 36 s., et d'autre part, pour 3 jours, une livre, et pour le clou 50 s.

1654-1656. Des travaux sont effectués à la toiture de l'église, où le vent avait dû commettre des dégâts; une réparation provisoire est faite avec de la paille, et l'on paye pour du feurre (3) long pour couvrir l'église et la peine du couvreur, 30 s.; après la réparation effectuée, on vend « le long feurre qui estoit en un trou sur l'église, 5 s. ».

Nous relevons ensuite les dépenses suivantes : clou et latte, 62 s.; chaux, 16 s.; tuile, 45 s.; latte, chaux, tuiles et « carriau » pour l'église, 6 s.; chaux, 12 s.; 100 tuiles payées à Nicolas Du Bosc, 15 s.; Robert Saugrain, pour couverture en tuile à l'église, 12 s.; Saugrain fils, pour couverture à l'église, 60 s.; Robert Anquetil, pour bois à faire de la latte, 20 s.; Robert Saugrain et ses deux enfants, pour latte, clou et leur peine d'avoir travaillé à l'église, 76 s.; Martin Gueroult et ses compagnons, pour avoir fait un « engoulant » (4) près de la tour, 40 s.

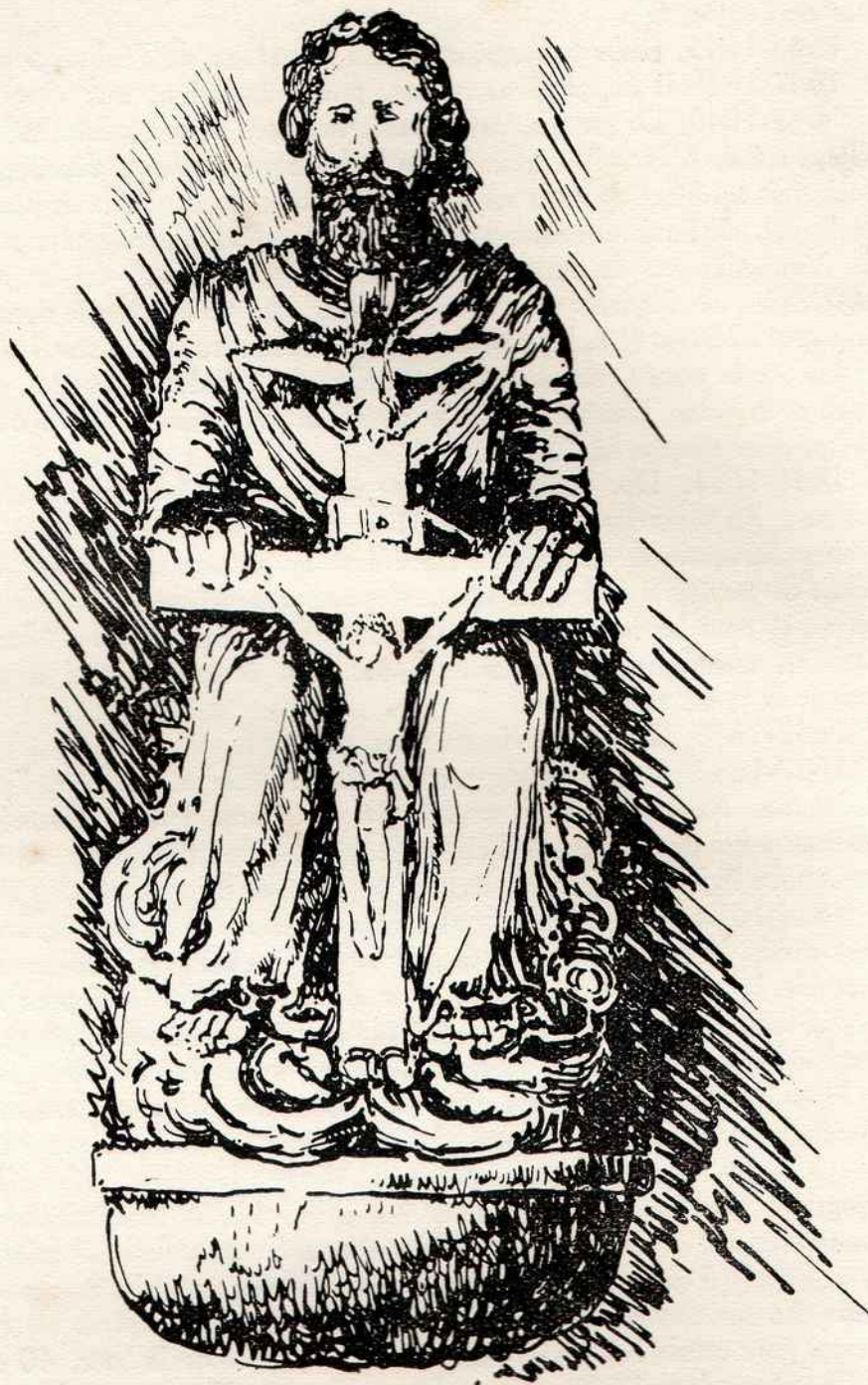
On place dans l'église une « Image de saint Georges » donnée sans doute par quelque bienfaiteur, et le maçon qui fait ce travail reçoit 20 s.

(1) Le curé, comme décimateur, était tenu à l'entretien du chœur.

(2) Balustrade.

(3) Paille.

(4) Engoulement : large gueule, égout ou puisard.



Eglise de Vènesville. — *Statue de la Trinité*

Des travaux importants sont effectués dans le chœur et dans la nef.

Robert, Nicolas et Pierre Saugrain, pour avoir blanchi la nef et pour avoir fait chacun une journée reçoivent 9 l.; il est payé pour de la chaux 68 s. 6 d.; à ceux qui ont apporté la chaux et tiré le « sablon de mer », 40 s.; à Jean Le Cordier et à son compagnon, pour avoir scié la planche pour lambrisser l'église, 23 l. 5 s.; au cloutier de Saint-Martin (aux-Buneaux), qui a baillé le clou pour lambrisser l'église, 23 l.; à Guillaume Deschamps, menuisier, pour la façon et la pose des lambris, 55 l. 10 s.; à Clément Durant, menuisier à Fécamp, pour 50 planches de sap (1) pour travailler à l'église, 48 l.; à Marin Robert, pour 82 planches de sap pour lambrisser l'église, 69 l. 10 s.; au même, pour 4 autres planches de sap, 70 s.; pour la nourriture des hommes et des chevaux qui ont apporté les planches, 70 s.; il est aussi payé à Romain Clatot : 1° par les mains du « magister », 70 l.; 2° par les mains de La Teurtre, 14 l.; 3° comme compensation avec des fermages par lui dus, 23 l.

M. le Curé a payé pour le blanchiment et le lambrissage du chœur, 90 l.

1659. Nous relevons seulement les paiements de 10 s. pour achat de chaux, et de 30 s. pour travail de Robert Saugrain.

1660. Des travaux au plancher du clocher coûtent 9 l., et il est payé : pour lattes, 5 s.; pour chaux, 3 l. 10 s.; pour tuiles, 6 l. 12 s.; pour clous, 3 l. 15 s.; pour chevrons, faîtières et journées de Robert et Pierre Saugrain, 7 l. 4 s.; pour journées de Robert Saugrain, 2 filières et 5 chevrons, 8 l.; pour travail de N. Saugrain, 5 jours, 3 l.; 6 jours, 3 l. 12 s.; pour travail de Jean Saugrain, 4 jours, 2 l. 8 s.; pour du « carriau » et le travail de Nicolas Saugrain, 2 l. 3 s. 3 d.

1664. Il est payé pour du « carriau » 8 l., et à Pierre Saugrain, pour pavage dans l'église, 2 l. 5 s.

1665-1666. Des travaux sont effectués dans la « Pyramide » ou clocher, et le comptable porte en dépenses :

Payé aux maçons, 120 l., plus pour le « vin du marché », 6 l.; payé pour pierre et chaux, 10 l. 16 s.; payé pour le coq, 5 l. 15 s.; payé aux maçons pour menus travaux, 2 l. 16 s.; payé à Pierre Saugrain et son fils, 1 jour, 15 s.; payé pour tuiles et briques, 42 l. 12 s.; plus pour le vin des valets qui ont transporté la tuile et la brique, 1 livre; payé aux scieurs de long, 5 l.; aux charpentiers, 9 l. 14 s. et 6 l. 12 s.; à Jean Desisle, couvreur, 2 l. 10 s.; pour de la chaux, 27 l. 4 s., plus le vin des valets, 1 l.; pour gonds et ferrure de la porte et 1 journée d'homme, 1 l. 6 s.; pour latte, 6 l. 10 s., et 6 l. 5 s.; à Pierre Saugrain, pour journées, 5 l.; pour l'achat d'une corde servant de rampe dans l'escalier du clocher, 6 s. 6 d.; il est en outre payé, pour réparation à la couverture de l'église, 9 l.; pour un coffre pour l'église, 5 l. 10 s.; pour la ferrure et les serrures de ce coffre, 7 l. 3 s. Nous trouvons aussi les dépenses sui-

(1) Sapin.

vantes : pour façon d'un châssis, 3 l. ; pour arcader le châssis, 36 l. ; pour les fiches, 1 l. 17 s. 6 d.

1672-1673. Nous ne trouvons que la façon d'un tronc, 20 s., et l'achat d'une serrure pour ce tronc (1).

A compter de cette époque jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les registres manquent et seuls deux procès-verbaux de visites archiépiscopales nous fournissent des renseignements.

Le 12 juin 1684, Mgr Jacques-Nicolas Colbert, archevêque et primat de Carthage, coadjuteur de l'archevêque de Rouen, visite l'église de Vénesville et constate que la nef est remplie de quantité de pièces de bois qu'on y met à couvert, et que la tour menace ruine ; il ordonne que le bois sera enlevé et que le clocher sera réparé « aux dépens de qui il appartiendra » (2). Nous n'avons pu retrouver aucune trace des travaux qui durent être effectués alors, mais il est à supposer qu'ils ne furent pas importants, le procès-verbal de la visite de Mgr Claude-Marie d'Aubigné, que nous allons reproduire, constatant que des réparations urgentes sont nécessaires.

Cette visite de Mgr d'Aubigné eut lieu le 24 juillet 1713, nous donnons ici les parties du procès-verbal qui ont trait à l'église :

« L'autel du chœur est sans dèssus, aussi bien que les deux autres autels des deux chapelles et sont tous décorés d'une petite peinture des plus pauvres contre la muraille et le tableau du chœur n'étant qu'un simple crucifix en papier.

« Le carreau du sanctuaire est tout cassé et à remanier et de même une partie de celui du chœur et de la nef.

« Les susdits autels, qui sont tout d'une pièce, n'ont point de marques de consécration et ceux des deux chapelles sont sans marchepied de bois.

« La plus grande partie de la chapelle, au-dessous du chœur à droite, est sans pavé.

« La tour du clocher, qui est de pierre, est toute calcinée et paraît menacer ruine, aussi bien que le côté gauche de la nef qui n'est soutenu que de deux pièces de bois, n'y ayant ny tirants de bois en dedans ni piliers buttants au dehors.

« Le confessionnal du bas de la nef n'a qu'un côté et dont les fenêtres sont la moitié trop petites. »

Mgr d'Aubigné rend, à la suite de cette visite, une ordonnance dont nous extrayons les dispositions suivantes :

« Tous les autels seront plus proprement décorés, particulièrement celui du chœur auquel on fera mettre incessamment un contretable et un dèssus.

« On aura des pierres consacrées tant pour le dit autel du chœur que des chapelles, en cas qu'on ait à y dire la messe, après néanmoins qu'on

(1) A. S.-I., G 8659.

(2) A. S.-I., G 1635.

y aura mis à chacun un marchepied de bois et une partie de pavé à celle du côté droit au-dessous du chœur et chacun un dès au-dessus.

« On fera ajouter un second côté et des fenêtres plus grandes au confessionnal.

« On fera réparer le pavé du sanctuaire et une partie de celui du chœur et de la nef; rendre et fueruster (?) la tour du clocher; appuyer le côté gauche de la nef par le moyen de quelques tirants de bois en dedans et de bons piliers butant au dehors selon l'avis de gens experts qui seront pareillement consultés sur les réparations à faire à la tour. »

Mgr d'Aubigné donne, en même temps, acte aux paroissiens et propriétaires des biens situés en la paroisse, de ce qu'ils ont soutenu en présence de l'archevêque que le curé avait reçu les bois nécessaires pour les réparations du clocher et de la nef, mais qu'il les avait employés à son profit (1).

Le 11 novembre 1714, M^e Louis-Philippe de Guillebert des Essars, prêtre, curé de Beuzeville (2), doyen de Valmont, faisant, par commission spéciale de Mgr l'Archevêque, la visite de l'église de Vénesville, sur l'acte que Monseigneur avait donné l'an précédent aux propriétaires et habitants du dit lieu de leur plainte à l'occasion de plusieurs bois aumônés ci-devant pour la réparation et construction du clocher, ordonne qu'il sera fait incessamment une assemblée de la communauté, en présence de M. le Curé, pour délibérer sur les moyens de recouvrement des dits bois et donner pouvoir à quelqu'un de la communauté pour faire les diligences à ce nécessaires (3).

Nous n'avons trouvé aucune trace de l'assemblée dont il est ci-dessus parlé, mais nous avons, à la date du 16 décembre 1717, une nouvelle ordonnance du curé de Beuzeville-la-Guérand, faisant, par commission spéciale de Mgr d'Archevêque de Rouen, la visite de l'église de Vénesville. « Le trésorier en charge fera incessamment toutes les diligences nécessaires pour faire vider les deniers dus au trésor par les trésoriers devanciers, à peine d'en payer, ou par luy ou par eux, l'intérêt, pour estre lesdits deniers employés en partie pour la décoration des deux autels qui sont dans la nef, y faire des marchepieds et faire une chaire pour annoncer la parole de Dieu et le reste constitué en rente par l'avis et délibération de la communauté, en présence de M. le Curé dudit lieu, pour la sureté des deniers à placer » (4).

A la suite de ces visites, des travaux furent exécutés dans l'église, et, quelques années plus tard, fut placé derrière le maître-autel le beau retable et le tableau qui s'y voient encore et dont nous parlerons plus loin (5).

(1) A. S.-I., G 737. — Arch. mun. de Vénesville. Reg. cath.

(2) Beuzeville-la-Guérand.

(3) Arch. mun. de Vénesville. Reg. cath.

(4) Arch. mun. de Vénesville. Reg. cath.

(5) Voy. page 54.

Lors de la visite faite le 24 juillet 1748 par M^e Claude-Léon Rose, archidiacre du Grand Caux, celui-ci constate que les autels sont en bon état, que toutefois « le tableau se gâte » et que « l'église est grande, belle et ornée » (1).

Une autre visite faite par le même archidiacre le 5 octobre 1753 porte simplement la mention : « Tout bien » (2).

A la fin du XVIII^e siècle, à la veille de la Révolution, de nouveaux travaux furent effectués dans l'église; un registre des comptes de la fabrique de 1781 à 1790, conservé aux archives du département de la Seine-Inférieure, nous renseigne à ce sujet.

En 1781, il fut payé à Jean Hébert, charron à Butot, 6 jours pour soutenir le derrière du comble de l'église, 6 l. 10 s.; à Charles Isaac, charpentier, pour ouvrage et fournitures 16 l. 4 s.; à Bidel, vitrier, 8 l. 5 s.; à Jean Masson, journalier, 18 l. 11 s.; à Robert Savoye, maréchal, 5 l. 5 s.; à Jean Guerpin, pour 4 paquets de vaulard (3), 4 l.; à François Zacharie, couvreur, 12 l. 12 s.

Le 8 septembre 1783, les habitants de Vénesville se réunirent en assemblée, issue des vêpres paroissiales, et autorisèrent M^e Michel Dambry, trésorier, à faire transporter la chaire du côté de l'évangile à celui de l'épître, à faire effectuer les réparations à l'église et à acheter les matériaux nécessaires.

Le 12 mars 1786, les habitants s'assemblèrent de nouveau et prirent la délibération suivante :

« Il existe sur le cimetière des arbres de haute futaie en ormes, fresnes et hêtres. La plupart morts et ne pouvant être utiles à aucun ouvrage, plantés très proches les uns des autres et si proches l'église que la plupart sont courbés et palmisés (?) sur icelle, ce qui est cause que les eaux pluviales qui tombent de ces mêmes arbres détruisent et pourrissent la couverture de l'église. Ces mêmes arbres ombragent tellement l'église qu'on est obligé d'avoir de la lumière en plein jour en la plus grande partie de l'église pour faire le service divin. D'un autre côté, on tirera avantage de ces arbres pour faire faire les réparations de l'église très urgentes, sans pour ainsi dire altérer le revenu d'icelle. »

L'assemblée décide que seront vendus seulement les arbres se trouvant sur le devant, à partir de la maison cléricale jusqu'à la barrière du porche et ce, après formalités accomplies.

En 1784, il est payé à Dufresne, pour avoir fait un petit banc du trésor, transporté la chaire et mis un couvert (*sic*) aux fonts, une somme de 32 l. 12 s.; à Jean Masson, manouvrier, 18 l. 2 s., et à Victor Jean, pour fourniture d'un tronc et des ferrures, 4 l.

Une délibération du 7 octobre 1787 autorise M. Louis De Launé,

(1) A. S.-I., G 9732, fol. 309.

(2) A. S.-I., G 9732, fol. 310.

(3) Vaulard ou gaulard, petite gaule; on disait aussi vaulette ou gaulette.

trésorier, à faire effectuer les réparations; le compte de sa gestion pour les années 1785 à 1789 nous fournit les renseignements suivants :

Recettes : Vente de vieil bois et tuiles, 103 l. 4 s.; vente de vieux arbres, 48 l. 7 s. 6 d.; vente de bois et pommiers, 18 l. 7 s. 6 d.; vente de bois de haute futaie, 859 l. 5 s.

Dépenses : Payé à René Cholet, pour avoir recouvert la nef de l'église, à raison de 48 toises de fournitures de clous et autres à ce nécessaires, 577 l. 10 s.; à Richard Savoye, pour 44 livres de fer, 17 l. 12 s.; à Adrien La Cour, pour 100 marques de bois et port de 9.000 ardoises, 94 l. 6 s.; à Charles Isaac, pour planches pour réparation des lambris, 15 l.; au même, pour 60 journées, fourniture de clous, cordage et visite, 93 l.; à Guillaume Gedon, pour 3 mines 2 boisseaux de chaux, 9 l. 12 s. 6 d.; à M. Le Mettais, pour 59 livres de plomb en table, 27 l. 1 s. 6 d.; à François Zacharie, une demi-journée, 12 s.; à Jean Desert, 2 journées, 2 l. 15 s.; à René Goblet, pour avoir découvert, plafonné, blanchi et réparé le clocher, 82 l. 10 s. 6 d.; à Adrien Mascrier, pour plâtre, 4 l. 16 s.; à Jean Désert, pour 2 jours, 2 l. 15 s.; à Jacques Feuillot, pour avoir porté le feuillet, 11 l. 15 s.; à Jacques Allain, pour 7 marques (1) 1/2 de bois de chêne, 36 l.; à Robert Bénard, pour 100 marques 3/4 de bois de chêne, 403 l.; pour 400 pavés, 40 l.; à Gerardin, pour une vitre neuve et réparation des autres, 3 l. 15 s.; au même, pour réparation des vitres, 2 l. 8 s.; à Victor Isaac, pour réparation aux bancs du chœur et fourniture du bois, 7 l. 5 s.; à Adrien Gosselin, pour une serrure, 1 l. 10 s.; à René Cholet, pour avoir découvert et recouvert la sacristie, y compris fourniture d'ardoise, feuillet et clou, 104 l. 2 s.; à Jean Lefebvre, pour transport de l'ardoise et des planches, 9 l. 12 s.; à Jean Désert, pour 9 journées, 12 l. 18 s.; à Adrien Mascrier, pour 3 boisseaux 1/2 de plâtre, 8 l. 2 s.; à François Jourdain, pour une mine (2) de chaux; à François Yger, pour transport de 6 mines 2 boisseaux de chaux et un demi-cent de briques, 9 l. 5 s.; à Guillaume Gedou, pour deux mines de chaux, 6 l.; à Charles Isaac, charron, pour travaux à la sacristie et fournitures, 70 l.; à De La Heuze, pour sable, 12 s.; à Jean Lefebvre, pour 2 « bannées de sable de mer », 4 l.; à Jacques Debray, pour réparation à la serrure de la sacristie, 12 s. Il fut, en outre, remboursé à M. le Curé, pour obtention de la permission de vendre les arbres, 6 l., et il fut payé à M^e Bénard, huissier, pour frais de la vente des arbres de haute futaie du cimetière, 15 l.; enfin, pour timbre et contrôle des délibérations, 4 l. 10 s. (3).

L'inventaire dressé le 10 septembre 1792, après le départ de M. le Curé, constate qu'il existe :

(1) La marque, mesure pour les bois, comprenait soit 96 chevilles de 12 pouces cubes et représentait 0 décistère 23, soit 300 chevilles, ce qui donne 0 décistère 72, cette dernière marque était la plus usitée,

(2) La mine contenait 4 boisseaux,

(3) A. S.-I., G 8660.

« Dans le chœur : un autel à deux gradins, une contretable, 4 images saint Amand et saint Maturin, les deux autres inconnus, 2 bancs qui règnent autour du chœur avec un lambris plus haut que hauteur d'appui, 2 stalles, 2 prie-Dieu, un pupitre pour chanter l'office, 2 images de chaque côté du chœur, dont l'un est sainte Anne et l'autre saint Antoine.

« Dans la nef : de chaque côté un autel, l'un de la Sainte Vierge, avec son image, et l'autre de saint Nicolas, une chaire à prêcher, et un Christ » (1).

Aujourd'hui, l'on peut remarquer dans l'église de Vénesville :

Un beau retable en bois sculpté, travail remarquable du début du XVII^e siècle. Placé vers 1745, il provient certainement d'une autre église, mais nous n'avons pu en trouver l'origine; « les colonnes torsées sont ornées de vignes et de colombes, symboles de l'âme chrétienne et de l'eucharistie » (2), et le tabernacle est finement fouillé; ce retable renferme, dans un cadre également sculpté, un bon tableau de Bredel représentant la Crucifixion portant la date de 1749 et, dit l'abbé Cochet, les armes du donateur (3);

Un baptistère en grès, monument historique, portant la date de 1570 et les armoiries suivantes : d'..... au chevron d'..... accompagné en chef de deux roses, molettes ou étoiles (?) de..... et en pointe d'..... (4); sur une des faces, l'alpha et l'oméga symboliques;

Une Vierge du XVI^e siècle, monument historique;

Une statue de la Trinité représentant Dieu le Père, tête nue et sans tiare, soutenant devant lui le Fils crucifié, surmonté du Saint-Esprit, sous

(1) Arch. S.-I., L 6154, fol. 116.

(2) Abbé COCHET, *les Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, t. I^{er}, p. 180.

(3) Bredael, Bredel ou Breda (Jan-Frans, van), peintre célèbre de l'École flamande, né en 1686, mort en 1750, ou Peter van Bredael, également peintre de l'École flamande, reçu maître à Anvers en 1720, qui, en 1752, a peint pour l'église de Bielleville (paroisse aujourd'hui réunie à Rouville) une *Nativité de la Sainte Vierge* (*Bull. Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, XI, p. 223). La date de 1749 portée sur le tableau est peut-être celle de la restauration de ce tableau qui, en 1748, était gâté (voy. ci-dessus, page 52).

(4) Ce sont peut-être les armes de M^e Nicolas de la Champagne, conseiller du roi au Parlement de Normandie, dont la famille était depuis longtemps établie dans le pays, et qui portait : D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux molettes et en pointe d'un panache, le tout d'or, d'après Magny (*Nobiliaire de Normandie*); — D'azur au chevron d'argent accompagné de deux étoiles d'or en chef et d'une plume d'argent en pointe, d'après Bigot de Monville (*Recueil des Présidents, conseillers... de l'Eschiquier et Parlement de Rouen...*, Bibl. de Rouen, ms. Y 24, B. V. 16); — D'azur au chevron d'or accompagné de deux étoiles du même et en pointe d'un panache aussi d'or, d'après de Merval (*Catalogue et Armorial des Présidents, conseillers... du Parlement de Rouen*, p. 39). Sur la famille de La Champagne, voy. Charles Leroy : *La Seigneurie d'Auberville-la-Manuel au Pays de Caux*, p. 41 et suiv.

la forme d'une colombe (1) ; et plusieurs statues anciennes, parmi lesquelles nous ne retrouvons pas celle de saint Georges, érigée en 1654 (2) et celle de sainte Anne, portée en l'inventaire du 10 septembre 1792 (3).

LES CLOCHES

Au début du XVII^e siècle, l'église de Vénesville possédait trois cloches ; nous trouvons, en effet, dans le compte de Nicolas Dubosc, trésorier de la fabrique, pour l'année commençant le 1^{er} mai 1610 et finissant le 30 avril 1611, la mention suivante : Payé à Dubosc, cordier à Hocqueville, pour 3 cordes pour les 3 cloches : 116 sols (4).

Ces cloches avaient été, sinon toutes les trois, du moins deux d'entre elles, récemment fondues. Les comptes des trésoriers Jean Lespicier (1606-1608) et Michel (1608-1610) portent, en effet, en dépenses :

Remboursé à Lespicier, pour argent prêté lorsqu'on fondit les vieilles cloches, 15 l. ; payé à Pierre Grenier, pour fonte des cloches, 37 l. 10 s. ; payé au fondeur, pour les nouvelles cloches, 12 l. 10 s. et 19 l. 7 s. ; payé à Guillaume Guillaume, pour aller chercher du métal à Dieppe, 23 l. ; payé à Noël Martin, trésorier de Vinemerville, pour du métal, 15 l. 10 s. et 46 l. 16 s. ; il fut en outre payé pour achat de métal 22 l.

Michel Bouillon, Guillaume Dubosc et Jean Pigny reçurent pour travaux relatifs aux cloches un salaire total de 9 livres ; Maillard, pour même cause, 6 l., et le maréchal de Butot, qui fournit des ferrures, 40 s. En 1610, Jean Bellet, de Butot, reçut pour une « couplière » faite au battant de la grosse cloche une somme de 20 s.

Le registre porte aussi diverses menues dépenses concernant les cloches de 1614 à 1645 ; nous relevons :

1614-1615. Payé à Jean Dubosc, pour refaçon des rouets des cloches, 8 l., et à Michel Bouillon, pour la ferreure des cloches, 45 s.

1617-1618. Payé au cordier de Bertheauville, pour avoir cordé des cordes des cloches de l'église, 17 l. 5 s.

1620-1621. Payé au bastier (5), pour une haingue (6) à l'une des cloches, 20 s.

1623-1624. Payé au cordier, pour cordes des cloches, 6 l. 16 s.

1626-1627. Payé au cordier, pour avoir baillé cordes à tirer les cloches, au prix de 4 l. ; payé à Michel Le Chanoine, cordier, pour les cordes de deux cloches, 78 s.

(1) M. Etienne Deville a signalé la rareté des statues de ce genre demeurées intactes, beaucoup ayant été mutilées et transformées en statues de saints (*Journal de Rouen*, 30 août 1929).

(2) Voy. ci-dessus, p. 47.

(3) Voy. ci-dessus, p. 53.

(4) A. S.-I., G 8659.

(5) Bourrelier.

(6) Bèlière.

1629-1630. Payé au bastier, pour refaçon d'une haingue à une cloche, 8 s.

1635-1636. Payé au bastier, pour une haingue, 24 s.

Qu'arriva-t-il aux cloches vers l'année 1644? Nous n'avons trouvé aucun renseignement à cet égard. Furent-elles brisées? Nous ne le savons, mais il est certain qu'à la date du dimanche 17 juillet 1644, le sieur curé et les paroissiens de Vénesville, assemblés en état de commun, firent marché avec Nicolas Burel et Guillaume Morel, fondeurs à Rouen, pour la façon des cloches et la fourniture du métal qui devait entrer dans ces cloches. Ce contrat fut consenti et accepté moyennant une somme de huit vingts et huit livres 12 sols, soit 168 l. 12 s., qui fut payée par Guillaume Michel, trésorier du 1^{er} mai 1645 au 30 avril 1646. Le même comptable paya en outre, au cours de sa gestion 1646-1647, à Noël Le Marchand, maréchal, pour avoir renoué le battant de la petite cloche et raccommodé celle-ci, 4 l. 10 s.

Nicolas Dubosc, trésorier en 1644-1645, avait payé : pour charbon de bois, ploc, chanvre, huile, apport de trois cents et tant de livres de métal de Rouen, pour plommastz (1) et autres frais et impenses lors de la fonte des cloches, 25 l.; à Nicolas Burel, maître fondeur de cloches à Rouen, pour 16 livres de métal par lui fourni pour l'augmentation du plommastz des cloches, 16 l. 8 s.; pour parfum, lors de la bénédiction des cloches, 9 s.; à Gratien Legay, pour plusieurs journées à servir les fondeurs de cloches, 104 s.; à Nicolas Dumont, de Saint-Martin (aux-Buneaux), pour vendue de bois pour la fonte des cloches, 16 l.; à Le Roy, maréchal, pour trois haingues ou bélières pour tenir les battants des cloches, 50 s.; tant pour du savon que pour les scieurs de long et un maçon lors de la fonte des cloches, 34 s.; à Guillaume et Alexandre Michel, charpentiers, pour leur salaire d'avoir fait un beffroi neuf, et monté et placé les cloches dans la tour, 38 l.; à Nicolas Bénard, cordier, pour deux cordes neuves pour tirer les cloches, 102 s.; à Guillaume Le Carpentier, bastier, pour deux couplières (2) à pendre les battants des cloches, 100 s.; pour clou pour attacher le plancher des cloches, 12 s.; à Le Roy, maréchal, pour avoir réparé les rouets des cloches et fourni « le fer qu'il a convenu », 9 l. (3).

Il fut aussi payé le 25 novembre 1646, 23 l. à M^e Alexis Le Carpentier, maître maçon, pour avoir « raccommodé la pendurre des cloches ».

Pour faire face à une partie de ces dépenses, il avait été vendu : le bois resté après la fonte des cloches, adjudgé à Pierre De Launay 4 l. 10 s.; un orme, un érable, donnés par le sieur D'Allo pour aider à faire la fonte des cloches et adjudgés à Nicolas Bouillon, 100 s.; des « coy-

(1) Plommas, morceau de plomb.

(2) Bandes de cuir servant à relier l'un à l'autre, à coupler, deux objets ou deux parties d'objets.

(3) A. S.-I., G 8659.

peaux » (1) à Thomas Hue, 50 s. ; trois vieux essieux qui portaient les cloches et quelques copeaux adjugés à Nicolas Le Cordier, 15 s. ; vieux bois resté après la fonte des cloches, adjugé à Gervais, 28 s., et à Jean Picot, 30 s. ; un pied de chêne et autre bois adjugés à Pierre Delaquaize, 4 l. Le surplus avait été payé avec les fonds de la fabrique, et sans doute des dons, au nombre desquels 20 s. donnés par le feu curé de Butot (2).

Nous eussions été heureux de retracer la cérémonie de la bénédiction ou baptême de ces cloches et de rappeler quels en furent les parrains et marraines, malheureusement les registres de catholicité de cette époque n'existent plus et nos recherches pour combler cette lacune sont restées sans résultat.

Après la refonte des cloches, leur entretien nécessita quelques menues dépenses, nous rappelons celles que nous avons pu relever :

1648-1649. Payé au cordier de Veulettes, pour une corde, 55 s.

1652-1653. Payé au cordier, pour des cordes, 110 s. ; au bastier, pour des « hagues » pour l'église, 60 s.

1655-1658. Payé au cordier, pour une corde des cloches, 70 s. ; pour une autre corde, 60 s.

1666. Payé au bastier, pour avoir raccommoqué une hague, 12 s. ; au cordier de Saint-Martin (aux-Buneaux), pour corde, 3 l.

1670. Payé cordes pour les cloches, 3 l. 5 s.

1782. Payé à Jean Plessis, cordier, pour cordes du carillon, 1 l. 11 s. 6 d.

1784. Payé à Jean Plessis, pour une corde pour les cloches, 7 l. 2 s.

1786. Payé à Nicolas Gilles, pour des cordes, 14 l. 16 s.

1788. Payé à Nicolas Gilles, pour une corde aux cloches, 8 l. 8 s. (3).

Ces trois cloches n'existent plus et furent probablement fondues lors de la Révolution.

LES ORNEMENTS ET OBJETS DU CULTE

Les ornements et les objets servant au culte attirèrent toujours la sollicitude des habitants de nos campagnes normandes, et les Registres du Trésor de Vénesville, conservés aux archives départementales et dont nous avons parlé, nous en apportent la preuve ; nous avons relevé les dépenses suivantes :

1606-1608. Achat de deux chopinettes (4), 11 s. ; réparation des aubes, 6 s. ; achat de toile pour le drap des morts, 36 s.

1608-1610. Achat d'un tapis pour mettre sur le lieu saint, 45 s.

(1) Copeaux.

(2) A. S.-I., G8659. Le feu curé de Butot était M^e Robert du Teurtre.

(3) A. S.-I., G 8659.

(4) Burettes.

1610-1612. Achat de ruban blanc pour ceintures à ceindre les aubes, 6 s. 8 d.; pour aider à l'achat d'une bannière, 15 l.

1614-1615. Achat d'une aune et demie de toile pour faire des « essuyeux » (1), 22 s. 6 d.; achat de 3 brasses de corde pour reprendre un des plats (?) de l'église, 16 d.

1616-1617. Payé à Jehan Petit, libraire et imprimeur, bourgeois de Rouen, pour avoir refait les livres de l'église suivant le marché fait avec les paroissiens à l'issue de la « grande messe de la dite église », 14 l.; remis à Georges Godebout, pour aider à payer la croix, 32 l.

1619-1620. Payé à Jehan Guerard, orfèvre, demeurant à Rouen, 161 l. 17 s., pour une croix d'argent qu'il a baillée pour la dite église poisant suivant son acquit 6 marcs 2 onces et 1 grain d'argent qui vaut au prix de 22 l. le marc 137 l. 17 s., et pour la façon 24 l., ce qui fait en argent et façon pour le prix final la somme de 161 l. 17 s. — Payé à Gilles Lefort, gainier, tant pour l'écrin de la croix que pour celui du calice, 8 l. — Payé pour un « couvercle et une chaînette pour fermer le calice », 8 s. (2).

1621-1622. Payé à Jehan Cordier, menuisier, pour avoir fait la « carrissure » (3) de la courtine du Saint-Sacrement et mis un manche à la clochette, 10 s.

1623-1624. Remis à M. le Doyen, curé de Vénesville, à son arrivée pour avoir des ornements à la dite église, 21 l. 18 s. — Achat d'une petite clochette, 12 s. — Payé pour échange des chopinettes, 12 s. 6 d.

1624-1625. Payé à Henry Du Bosc, bourgeois de Rouen, pour une étole, 2 corporaliers (4) et une bourse, 25 l.; payé au même, pour un missel, 13 l., et en supplément, pour avoir fait mettre des crochets (5), 15 s.; payé pour un autre livre et un « sautier » (*sic*) (6), 60 s.; payé pour un casier pour mettre l'étole, 5 s.

1625-1626. Refaçon du chasuble de damas blanc, 8 l.; achat d'un tapis pour l'église, 30 l. 8 s.

1626-1627. Payé à Hercule Le Mire, orfèvre à Rouen, pour un soleil (7) et un ciboire d'argent doré, 71 l. 17 s.; pour un étui pour le ciboire, 4 l.; pour un cristal pour mettre au ciboire et pour le vitrier qui l'a taillé et arrondi, 22 s.; payé pour le change de 2 clochettes, 38 s.; achat d'un tapis pour l'autel de « Monsieur Saint-Nicolas », 24 s., et d'un tapis pour mettre sur l'autel de la Vierge, 30 s.

(1) Manuterges.

(2) Le marc pesait 244 gr. 802; il était divisé en 8 onces, chaque once pesant 30 gr. 658. L'once se divisait en 8 gros de 3 gr. 832; il y avait dans le gros 72 grains de 0 gr. 053.

(3) Esquarissure : encadrement.

(4) Corporaux.

(5) Fermeoirs.

(6) Psautier.

(7) Ostensor,.

1631-1632. Achat de toile pour faire deux aubes, de dentelle, de tulle, de passement et de fil pour les coudre, 14 l. 19 s. 6 d.; payé à la couturière, pour la façon de trois aubes, 54 s.

1632-1633. Achat de 2 missels romains, 9 l.

1636-1637. Payé à M. Roussel, marchand à Rouen, pour ornements, 48 l.; à M. Philippe Sauqueville, orfèvre à Rouen, pour une gondole (1) d'argent, 8 l.; à M. Roussel, marchand, pour des ceintures, 60 s.

1637-1638. Payé à Gratien Dodart, tant pour avoir refait les livres que pour avoir fait un cadrent (?), 30 s.; à Charles Roussel, couturier, pour avoir recousu les ornements, 2 s.

1638-1639. Payé à la couturière, pour avoir refait les aubes, 13 s.

1639-1640. Payé pour la refaçon d'un chasuble blanc, 14 l.; pour un parement de camelot blanc et un voile, 14 l.; pour un Manuel de la nouvelle impression, 60 s.; pour 2 chopinettes d'étain, 24 s.; pour faire imprimer les indulgences de l'église de céans, 6 l. 10 s.

1640-1641. Achat d'un chasuble de taffetas rouge, suivant acquit de Charles Dupuis du 16 novembre 1640, 22 l.; payé audit Dupuis, pour parement d'autel de trippe de velours, 20 l., dont 100 s. donnés par le sieur curé.

1641-1642. Achat de 3 aunes de ruban pour faire des ceintures aux aubes, 4 s. 6 d.; payé pour resoudure de la lampe, 5 s., et pour refaçon de l'encensoir, 5 s.; pour avoir fait relier et raccommoder le Grand Missel, 55 s.

1642-1643. Pierre Simon, serrurier, refait un chandelier et en é cure quatre ou cinq ainsi que la lampe, « le tout fait en la Semaine de la Passion dernière », avec une clef et autres travaux; il lui est payé 25 s.

1644-1645. Achat, à Rouen, d'un Processionnaire, 60 s.; payé à Pierre Le Marchand, orfèvre, pour avoir raccommodé une « platine » (*sic*) d'argent du calice, 4 l. 10 s.

1647-1648. Payé au teinturier pour avoir teint du linge en vert et en violet.

1650-1651. Achat d'un Manuel, 60 s.

1652-1653. Achat d'un Grand Missel réformé, 16 l., et d'un Manuel réformé, 65 s.

1653-1654. Refaçon des ornements, 7 s.

1655-1658. Payé pour avoir fait curander (2) de la toile pour faire des surplis, 38 s.; pour refaçon de la petite chappe blanche et étoffe de dessus, 8 l.; payé pour de la « fissèle » pour la procession générale, 26 s. (3).

(1) Petite pièce d'orfèvrerie en forme de navette.

(2) Blanchir.

(3) Nous n'avons pu trouver à quoi avait pu servir cette ficelle; nous pensons qu'elle fut utilisée pour tendre des draps ou des nappes sur le passage de la procession.

1659. Achat d'une aube, 10 l.

1660-1666. Payé pour le change des clochettes, 3 l. 5 s.

1664. Achat d'un antiphonaire, 11 l., et de 2 processionnaires, 8 l.

1666-1671. Payé pour le change d'un calice d'argent et de 2 « bouettes » d'argent pour les Saintes Huiles et pour un chasuble de damas blanc, 22 l. 14 s.; pour réparation au ciboire, 1 l.; pour façon d'aubes, nappes et « essuieux », 1 l. 10 s.; pour façon de 20 aunes de toile, 11 l. Le lin employé provenait de dons faits à la fabrique de l'église.

1672-1673. Payé pour l'échange d'une clochette, 20 s.

Lors de sa visite, le 12 juin 1684, Mgr Colbert, coadjuteur de l'archevêque de Rouen, constate qu'il existe : ciboire, calice, ornements rouges et autres choses servant au service divin, mais qu'il n'y a point « de petite boîte d'argent pour mettre les Saintes Hosties quand on porte le Saint Viatique aux malades » ; l'on devra en acheter une (1).

Le procès-verbal de la visite de Mgr Claude-Marie d'Aubigné, effectuée le 24 juillet 1713, nous révèle :

Que dans le tabernacle il y a un petit ciboire en bon état, mais sans croix dessus; qu'il n'y a point de petite boîte, que le Soleil est en vermeil, avec croix dorée se mettant au-dessus du ciboire;

Que la coupe du calice est en bon état, mais que la patène est dédorée;

Que quelques processionnaires et même l'antiphonaire sont déreliés;

Qu'il y a des ornements très pauvres de toutes les couleurs, et presque point de linge;

Que les vases des Saintes Huiles pour le baptême sont en assez bon état, mais sans goupilles pour les fermer, « aussy bien que celui des infirmes dont la virgule n'a aucune prise, le tout d'argent ».

Mgr d'Aubigné ordonne :

Le croissant du Soleil et la patène du calice seront dorés en dedans;

On fera ressouder une petite croix au-dessus du ciboire;

On aura une petite boîte d'argent pareillement dorée pour porter le Saint Viatique aux malades;

On aura des ornements plus propres pour toutes les fêtes et dimanches et du linge en plus grande quantité;

On fera rattacher à chacun une petite chaîne et une goupille pour fermer les vases des Saintes Huiles, et changer la petite verge de celui des infirmes (2).

Nous ne savons ce qui fut fait alors et il nous faut aller jusqu'en 1781 pour trouver un document concernant les ornements et objets du culte; notons toutefois que lors de la visite archidiaconale du 24 juillet 1748,

(1) A. S.-I., G 1635.

(2) A. S.-I., G 737. — Arch. mun. de Vénesville. Reg. cath.

il existe deux calices, un ciboire et un soleil, les vases des Saintes Huiles sont en argent, les ornements, le linge et les livres sont bien (1).

D'après le compte de Michel Dambry, pour sa gestion du 29 septembre 1781 au 28 septembre 1783, il fut payé à Marie Anquetil, lingère, pour réparations d'un surplis de la charité, 17 s., et à Deshayes, orfèvre à Cany, pour réparation à l'encensoir et une croix, 30 l.

Le 8 septembre 1783, M^e Michel Dambry, trésorier, est autorisé à rétablir le Christ de la nef ou en fournir un neuf; il devra, en outre, acheter deux chasubles, une violette et une rouge, pour les fêtes et dimanches, ainsi que tous les linges nécessaires.

L'acquisition des chasubles et du linge ne dut pas être faite, nous verrons, en effet, que semblable autorisation fut donnée à Louis de Launé, trésorier, en 1787.

En 1784, il fut payé à M^e Paon, prêtre, pour un graduel, 26 l.; à Bellet, chasublier, pour « un chasuble en blanc », 12 l.; à Jean Le Donné, pour une aune de « toile d'aval », 3 l. 5 s.; à Antoine Esturgie, pour avoir raccommodé le bénitier et la croix, 2 l. 2 s.

En 1785, il fut payé à M. Fouet, pour 2 aunes de dentelles, 4 l. 2 s.; à Pierre Duboc, marchand, pour une demi-aune de toile, 3 l. 15 s.; à Deshayes, orfèvre à Cany, pour avoir raccommodé le Soleil, 1 l. 16 s.

En 1786, il fut payé à la fille Verdure, pour façon de deux aubes, 13 l.; à M. Fouet, pour toile et mousseline, 63 l. 13 s.; à M. Hérard, pour de l'indienne et pour des nappes d'autel, 25 l.; à Pierre Boimard, pour une lampe et un bénitier, 43 l.

Le 7 octobre 1787, Louis De Launé, trésorier, fut autorisé à acheter deux chasubles, l'une violette et l'autre rouge, pour les fêtes et dimanches, ainsi que le linge nécessaire à l'église.

En 1788, on paya, pour un verre de lampe, 15 s.; à Jean-Baptiste Hérard, pour une pièce de linon et du ruban, 21 l. 18 s.; à Adrien Fayard, pour avoir réparé les ornements et fourni ce qui était nécessaire, 11 l. 14 s.; et à Marguerite Manoury, pour façon d'un surplis, 2 l. 10 s. (2).

Nous avons aussi relevé dans les registres que nous avons compulsé les achats suivants :

En 1626, un corbillon, 13 s.;

En 1642-1643, un panier à porter le pain béni dans l'église, 14 s., et en 1655, un panier pour le pain béni, 21 s. (3).

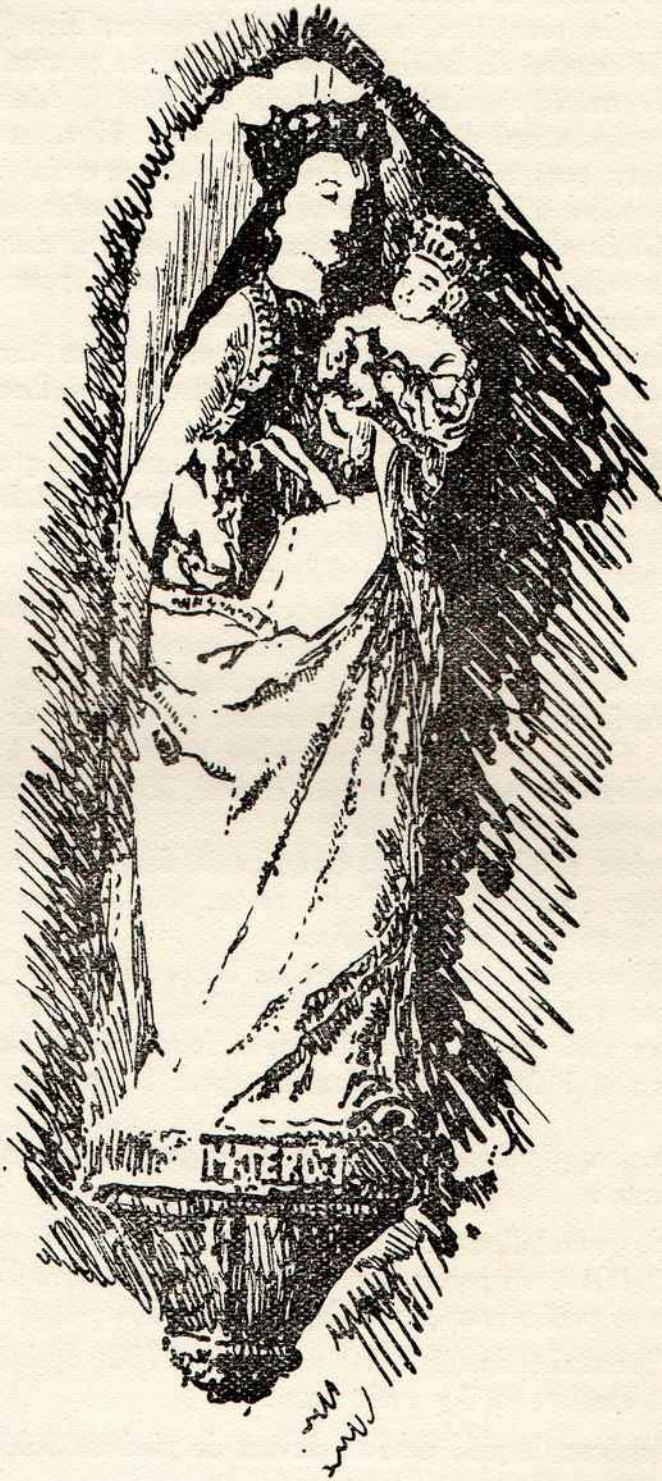
Enfin, l'inventaire dressé le 10 septembre 1792, après le départ de M. le Curé, constate qu'il y avait alors :

« Deux calices, le pied de l'un servant de pied au Soleil, un ciboire,

(1) A. S.-I., G 9132, fol. 309.

(2) A. S.-I., G 8660.

(3) A. S.-I., G 8659.



Eglise de Vènesville. — Vierge du XVI^e siècle

un custode, 2 vases pour les Saintes Huiles, une conque pour les baptêmes, une encensoire, une navette et une croix, le tout d'argent ;

« Douze chasubles, dont 4 blanches, 2 violettes, 2 rouges, 2 vertes, 2 noires ;

« Six chappes blanches, une noire, un voile ou écharpe pour porter le St Sacrement, 1 dais, 8 aubes, 8 caporaux (*sic*), 40 purificatoires, 12 lavabos, 15 nappes du grand autel et des petits, 4 essuimains, 5 devants d'autels, 3 armoires dont une à 3 battants, une à deux et l'autre aussy, une réserve pour mettre les devants d'autels, 2 lanternes dont une sans corne, 2 burettes de verre, 1 plat de fayence, une boîte à pain bénit à dire la messe, 3 tapis : 1 pour le grand autel et 2 pour les petits, 2 coeffes à l'usage de la Sainte Vierge, un surplis aux porteurs de chappe ;

« Un voile ou rideau en toile d'orange couvrant le contretable et soutenu par deux verges de fer, 13 mauvais surplis, 13 mauvais chaperons de frères de charité ;

« Un Graduel, un antiphonaire, 2 Missels avec un pupitre pour la messe, 4 processionnaires, 2 Rituels, un livre d'Évangile, une coquille pour mettre le sel de l'eau bénite, un goupillon, 10 petits chandeliers en cuivre, une lampe de taule, 2 seaux pour l'eau bénite un en cuivre l'autre en taule, 3 plats de quête en cuivre, une croix des morts en cuivre, 2 clochettes pour les processions, une petite clochette pour la messe, un panier pour le pain bénit, 2 nappes pour la communion, un mauvais drap des morts, 2 voiles en toile gommée, une bannière rouge, un christ » (1).

Le 5 novembre 1792, il fut remis au Directoire de Cany : une croix, un encensoir, une navette et sa chaîne, une cuiller, une petite croix et deux boutons de croix en argent, le tout pesant 11 marcs, et une croix d'or pesant une once et demie et 24 grains (2).

Le 15 nivôse an II, il fut encore remis au Directoire de Cany : un calice, une patène, un ciboire et un soleil pesant ensemble 4 marcs 6 onces 7 gros d'argent, dix chandeliers et un seau à eau bénite pesant ensemble 46 livres de cuivre et deux clochettes de fonte (3).

Enfin, le 13 pluviôse an II, il fut fait une nouvelle remise comprenant : un calice, une patène, une custode, deux « bouettes à Saintes Huiles », le tout d'argent pesant ensemble 3 marcs 5 onces et 1 gros et demi, et deux chandeliers argentés, un « assensoire » et sa navette, une croix, un ciboire, une autre croix et une petite clochette, le tout de cuivre argenté, pesant 2 livres (4).

(1) A. S.-I., L 6154, fol. 116.

(2) A. S.-I., L 6154, fol. 125.

(3) A. S.-I., L 6155, fol. 23.

(4) A. S.-I., L 6155, fol. 23.

LA FABRIQUE

Deux registres conservés aux archives du département de la Seine-Inférieure et dont nous avons déjà parlé, nous permettent d'établir quelles étaient les recettes et les charges annuelles du Trésor ou Fabrique de l'église de Vénesville, et ce qui constituait son budget ordinaire annuel.

Nous allons d'abord établir, aussi exactement que possible, la consistance de son patrimoine; nous verrons ensuite quel en était le revenu.

I. — BIENS APPARTENANT AU TRÉSOR

Immeubles

Le Trésor possédait les immeubles suivants :

En 1608 :

1° Trois vergées de terre en labour à Vénesville, joignant d'un côté et d'un bout le sieur Dallo, d'autre côté André Regnault, et d'autre bout le chemin tendant du grand chemin de Fécamp à Butot, louées à Pignault 9 livres;

2° Une demi-acre de terre en labour, joignant d'un côté Adrien Michel, d'autre côté le chemin de La Roque, d'un bout le chemin de Fécamp et d'autre bout la voie tendant de Vinemerville à la Maladrerie de Butot, louée à Jean Richard 8 l.;

3° Une vergée de terre en labour à Vénesville, joignant d'un côté Adrien Michel, d'autre côté Léon Michel et l'aumône du curé de Vénesville, d'un bout Pierre De Besques, et d'autre bout le grand chemin de Fécamp, louée à Michel Bouillon 10 l.;

4° Une acre de terre en labour à Vénesville, joignant d'un côté et d'un bout Pierre Du Bosc, d'autre côté Jehan Delauné de Conteville et d'autre bout plusieurs, louée à Jean Chevalier 10 l.;

5° Une vergée de terre en labour à Canouville, joignant d'un côté De Besques, d'autre côté plusieurs, d'un bout Michel dit Dallo, et d'autre bout le chemin de La Roque, louée à René Godebault 11 l. 10 s.;

6° Une vergée de terre en labour à Vénesville, joignant des deux côtés l'aumône du curé de Vénesville, d'un bout René Guillaume et d'autre bout le sieur Conseiller de la Champagne (1), louée à Thomas Lefebvre 6 l. 10 s.;

7° Trois vergées de terre en labour à Vénesville, joignant des deux côtés et d'un bout Pierre Dallo, et d'autre bout le sieur Conseiller de la Champagne, louées à Guillaume Dubosc 18 l.;

8° Une vergée de terre en labour à Vénesville, joignant d'un côté Jehan Dumart, d'autre côté Jehan Lespicier, d'un bout Pierre Dallo, et d'autre bout Michel, louée à Jehan Lespicier 4 l.;

(1) M^e Charles de la Champagne, conseiller au Parlement de Rouen.

9° Une pièce de terre en labour à Canouville, joignant d'un côté De Besques, d'un bout le chemin de La Roque, louée à Jehan Le Vigoureux 8 l. ;

10° Une mesure avec maison sise à Vénesville, près l'église, dite la « Maison de l'Eglise », close de fossés plantés d'arbres de haute futaie, louée à Romain Le Pilleur 31 livres et un quarteron de feurre long évalué 2 livres (1).

En 1621, une pièce de terre fut aumônée par Jean Lespicier (2).

En 1648, le Trésor possédait :

1° Neuf vergées de terre en labour à Vénesville, joignant d'un bout Jean Du Bosc, des deux côtés et d'autre bout le sieur de la Champagne, louées à Jean De Launé 9 l. ;

2° Une vergée et demie de terre en labour à Vénesville, joignant des deux côtés l'aumône du curé et le cimetièrre, d'un bout le sieur de la Champagne et d'autre bout François Guillaume, louée à Nicolas Bouillon 6 l. ;

3° Une acre de terre en labour à Vénesville, joignant d'un côté et d'un bout Nicolas Dubosc, d'autre côté le s^r Thérel, dit Dalot, d'autre bout Du Bosc et le sieur de la Champagne, louée à François Guillaume 16 l. ;

4° Deux acres de terre en labour à Vénesville, joignant d'un côté Michel, d'autre côté la terre du Trésor, d'un bout le chemin de l'église de Vénesville et d'autre bout le s^r de la Champagne et la terre du Trésor, louées à François Guillaume 36 l. ;

5° Une demi-acre de terre en labour à Vénesville, joignant d'un côté Jean Du Bosc, d'un bout le chemin de l'église de Vénesville à Vinemerville et d'autre bout le s^r de la Champagne, louée à Pierre Le François, dit Le Poulailier, 8 l. 10 s. ;

6° Une demi-acre de terre en labour à Vénesville, joignant d'un côté Michel, d'un bout le même, d'autre côté le s^r de la Champagne et d'autre bout la terre du Trésor, louée à Nicolas Becache 7 l. 10 s. ;

7° Trois vergées de terre en labour à Vénesville, joignant des deux côtés et d'un bout le s^r Thérel et d'autre bout le s^r de la Champagne, louées à la veuve de défunt Denys Tauvel 13 l. ;

8° Une vergée et demie de terre en labour à Vénesville, joignant d'un côté Michel, d'autre côté le chemin de La Roque, d'un bout le grand chemin de Fécamp et d'autre bout le chemin tendant du Nideguay (3) à Vinemerville, louée au dit Becache 6 l. 15 s. ;

9° Une acre de terre en labour à Vénesville, joignant d'un côté et d'un bout Thérel, d'autre côté Lefrançois, d'autre bout le chemin de Vénesville au chemin de Fécamp, louée au dit Bouillon 18 l. ;

(1) A. S.-I., G 8659.

(2) A. S.-I., G 8659 La contenance n'est pas indiquée.

(3) Nid-de-Geai, quartier de Vénesville.

10° Cinq vergées de terre en labour à Canouville, joignant d'un côté et d'un bout François De Besques, d'autre côté Michel et la terre de la léproserie de Butot et d'autre bout le chemin de La Roque, louées à Pierre Balandoune 21 l.;

11° Une demi-acre de terre en labour à Canouville, joignant des deux côtés et d'un bout De Besques et d'autre bout le chemin de La Roque, louée à Guillaume Martot 8 l. 10 s.;

12° Cinq vergées de terre en labour à Vènesville, joignant d'un côté Michel, d'autre côté l'aumône du sieur curé de Vènesville et Michel, d'un bout De Besques et d'autre bout le grand chemin de Fécamp, louées au dit Bouillon 19 l.;

Et 13° La Maison de l'Eglise, non louée (1).

En 1785 :

1° Deux acres de terre, louées à la veuve Gobé 85 l.;

2° Trois acres de terre, louées à Michel Dambry 110 l.;

3° Cinq vergées de terre, louées à Robert Isaac 120 l.;

4° Une acre de terre, louée au même 33 l.;

5° Deux acres de terre, louées à Louis Fleury 78 l.;

6° Une acre de terre, louée à Jean-Baptiste Sauday 41 l.;

7° Une acre de terre, louée à François Yger 52 l.;

8° Une acre de terre, louée à la veuve Masson 38 l.;

9° Une acre de terre, louée à Adrien Leroux 31 l.;

10° La Maison de l'Eglise, non louée (2).

Rentes

Le Trésor possédait :

En 1606, une rente foncière de 5 s. 6 d. due par les héritiers de Jean Le Monnier.

En 1620-1621, Jehan Lespicier fit donation à la Fabrique d'une partie de 100 s. de rente à prendre sur un sieur Dumont, et il fut payé au tabellion 64 s., à l'adjoint 2 s., pour la lecture du contrat aux assises de Cany 40 s., et pour le contrôle 22 s. 4 d.

Ces 100 sols de rente furent amortis par Jacques Dumont, fils puîné de Jehan Dumont, héritiers de défunt Marin Dumont, moyennant 55 l. 15 s.

Le 7 février 1620, il fut baillé à Anthoine Roussel, archer à Rouen, une somme de 70 l. pour le service de 100 s. de rente, en remploi de la rente léguée par Jehan Lespicier.

Cette rente Roussel fut amortie par un capital de 88 livres le 30 août 1645.

(1) A. S.-I., G 8659.

(2) A. S.-I., G 8660.

En 1647, Guillaume et Laurent La Teurtre constituèrent une rente de 7 l. contre un versement de 98 l.

En 1650-1651, le contrat de la rente de 5 s. 8 d. de rente due par les représentants Le Monnier fut renouvelé.

En 1666, M^e Dubosc, prêtre, constitua au profit du Trésor une rente de 45 l. l'an; il fut payé pour le contrat de cette fondation à M^e Pierre Beuzebosc 45 s., et 20 s. pour la signature de l'adjoint.

En 1673, M. le Doyen de Valmont, curé de Vénesville, fit une fondation à la Fabrique; nous n'avons pu savoir quelle était l'importance de cette fondation; nous savons seulement que l'insinuation du contrat de M. le Doyen coûta 9 l. 5 s.

La même année, il fut acheté, au nom du Trésor, 8 l. 6 s. 8 d. de rente moyennant 398 l. Le coût du contrat fut de 35 s.

Les rentes dues à cette époque consistaient dans :

Rente Jean Michel, 8 l.; rente Nicolas Guillaume, 17 l.; rente Cardin Binet, 7 l.; rente de M^e Dubosc, prêtre, 45 l.; rente Louis De Launé, 5 s. 8 d.

La rente Guillaume avait été constituée en 1665 moyennant le versement d'une somme de 306 livres à Nicolas Guillaume, fils de Nicolas Guillaume de Vénesville, suivant délibération des paroissiens (1).

En 1789, les rentes étaient celles dues par : les héritiers Jean Dumont, 45 l.; Antoine Guillaume, 17 l.; Noël Delacroix, 8 l.; Charles Joly, 7 l. (2).

REVENUS ORDINAIRES DU TRÉSOR

Fermages, rentes, quêtes, collectes, ventes d'herbe et de pommes

Les revenus ordinaires du Trésor comprenaient :

- 1° Les « Muesons » ou locations des immeubles;
- 2° Les rentes annuelles.

Les autres recettes du Trésor consistaient dans :

- 1° Les quêtes faites « avant » (3) l'église ou « cueillettes du plat de l'église » au cours de l'année;
- 2° La collecte, faite chaque année à Pâques, pour la refaçon et l'entretien du cierge béni;
- 3° La vente de l'herbage du cimetière;
- 4° Celle des pommes du cimetière.

Nous donnons dans les tableaux ci-après les recettes ordinaires que nous avons pu relever.

(1) A. S.-I., G 8659.

(2) A. S.-I., G 8660.

(3) Avant signifie ici : à l'intérieur de.

Gestions	Montant des quêtes			Collecte cierge bénit			Ventes d'herbe		
	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
1606-1608 (1)	14	2	10	7	14	11	4	3	»
1608-1610 (1)	13	12	»	7	5	4	3	5	»
1610-1611...	8	»	»	3	12	»	2	»	»
1611-1612...	8	10	»	3	13	1	2	10	»
1612-1613...	8	10	»	3	16	5	2	4	»
1613-1614...	7	5	»	3	13	8	2	6	»
1614-1615...	7	»	»	3	14	5	2	6	»
1615-1616...	8	»	»	»	»	»	2	12	»
1616-1617...	8	»	»	3	18	»	3	»	»
1617-1618...	8	5	4	3	17	»	»	»	»
1618-1619...	7	13	»	3	14	»	»	»	»
1619-1620...	9	»	»	»	»	»	2	4	»
1620-1621...	9	»	»	»	»	»	2	4	»
1621-1622...	8	5	»	3	19	3	2	5	»
1622-1623...	8	5	»	3	19	4	2	4	»
1623-1624...	7	17	6	3	12	»	3	»	»
1624-1625...	8	»	»	3	8	»	3	»	»
1625-1626...	7	»	»	3	8	»	3	10	»
1626-1627...	7	17	»	3	8	»	»	»	»
1627-1629 (1)	16	18	2	6	10	13	5	10	»
1629-1630...	8	6	4	3	1	6	1	16	»
1630-1631...	8	7	»	3	1	6	3	15	»
1631-1632...	5	7	6	3	13	9	»	»	»
1632-1633...	8	9	»	3	8	»	»	»	»
1633-1634...	7	12	6	4	10	»	4	10	»
1634-1635...	7	17	»	3	14	»	4	»	»
1635-1636...	7	»	6	3	12	»	4	»	»
1636-1637...	7	5	3	3	5	3	4	»	»
1637-1638...	7	2	»	3	14	6	4	»	»
1638-1639...	9	17	»	3	11	»	3	5	»
1639-1640...	4	10	»	3	10	»	»	»	»
1640-1641...	8	12	»	3	9	6	»	»	»
1641-1642...	5	10	»	2	16	»	»	»	»
1642-1643...	8	»	»	3	6	»	»	»	»
1643-1644...	5	16	9	3	10	»	»	»	»
1644-1645...	»	»	»	4	»	»	»	»	»
1646-1647...	7	4	9	3	10	6	1	14	»
1647-1648...	»	»	»	9	»	»	1	10	»
1648	»	»	»	7	16	»	»	»	»
1649	»	»	»	7	10	»	»	»	»

(1) Deux années.

Gestions	Montant des quêtes			Collecte cierge bénit			Ventes d'herbe		
	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
1650-1651 (1)	»	»	»	6	4	7	»	»	»
1652-1653 (1)	9	1	»	5	12	6	»	»	»
1654	3	12	»	2	18	8	»	»	»
1655-1657 (2)	24	»	»	»	»	»	»	»	»
1658-1659 (1)	12	»	»	»	»	»	»	»	»
1660-1666 (3)	131	16	9	19	17	8	»	»	»
1666-1670 (4)	252	10	7	19	13	3	3	15	»
1671-1672 . . .	52	17	5	3	14	9	»	»	»
1672-1673 . . .	7	8	10	3	12	6	»	11	»

Gestions	Fermages			Rentes			Ventes de pommes		
	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
1606-1608 (1)	149	10	»	»	8	8	»	»	»
1608-1610 (1)	180	10	»	»	5	8	2	15	»
1610-1611 . . .	96	5	»	»	5	7	1	»	»
1611-1612 . . .	79	14	»	»	5	8	»	»	»
1612-1613 . . .	99	5	»	»	5	8	2	4	»
1613-1614 . . .	99	5	»	»	5	8	»	»	»
1614-1615 . . .	108	7	»	»	5	8	4	»	»
1615-1616 . . .	102	7	»	»	5	8	»	»	»
1616-1617 . . .	95	17	»	»	5	8	3	»	»
1617-1618 . . .	96	16	6	»	5	8	»	»	»
1618-1619 . . .	110	10	11	»	5	8	»	»	»
1619-1620 . . .	100	9	»	»	5	8	»	»	»
1620-1621 . . .	118	»	»	»	5	8	1	»	»
1621-1622 . . .	140	10	»	»	5	8	»	12	6
1622-1623 . . .	140	10	»	5	5	8	»	17	6
1623-1624 . . .	140	10	»	5	5	8	1	10	»
1624-1625 . . .	105	2	6	5	5	8	»	»	»
1625-1626 . . .	150	2	»	5	5	8	»	16	»
1626-1627 . . .	156	2	»	5	5	8	»	10	»
1627-1629 (1)	262	5	»	10	11	6	4	»	»
1629-1630 . . .	155	2	»	5	5	8	»	7	6
1630-1631 . . .	145	8	6	5	5	8	1	4	»
1631-1632 . . .	145	2	6	5	5	8	»	»	»
1632-1633 . . .	166	8	»	5	5	8	2	5	»
1633-1634 . . .	174	12	1	5	5	8	5	»	»

(1) Deux années.

(2) Trois années.

(3) Six années.

(4) Cinq années.

Gestions	Fermages			Rentes			Ventes de pommes		
	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
1634-1635...	161	14	1	5	5	8	»	»	»
1635-1636...	161	14	1	5	5	8	»	»	»
1636-1637...	161	14	1	5	5	8	»	»	»
1637-1638...	161	14	»	5	5	8	»	»	»
1638-1639...	217	16	»	5	5	8	»	»	»
1639-1640...	151	2	»	5	5	8	»	»	»
1640-1641...	146	2	6	37	5	8	»	»	»
1641-1642...	161	10	»	13	5	8	10	»	»
1642-1643...	150	2	6	13	5	8	»	»	»
1643-1644...	150	2	6	13	5	8	»	»	»
1644-1645...	150	2	6	13	5	8	»	»	»
1645-1647...	180	5	»	13	5	8	»	»	»
1648	170	5	»	7	5	4	»	»	»
1649	170	5	»	15	5	5	»	»	»
1650-1651...	170	»	»	15	5	8	»	»	»
1652-1653 (1)	293	10	»	15	5	8	»	»	»
1654	166	»	»	15	5	8	»	»	»
1655-1657 (2)	664	»	»	61	2	8	»	»	»
1658-1659...	332	»	»	16	11	4	»	»	»
1660-1666 (3)	1226	15	»	91	14	»	»	»	»
1666-1671 (4)	848	»	»	201	8	9	»	»	»
1671-1672...	169	15	»	77	5	8	»	»	»
1672-1673 (5)	145	15	»	77	5	8	»	»	»
1781-1784 (3)	2486	»	»	309	2	8	»	»	»
1785-1789 (6)	2014	»	»	308	»	»	»	»	»

Inhumations dans l'église

A ces recettes, il faut ajouter la redevance payée pour inhumation dans l'église, généralement 60 sols, jusqu'en 1658, et ensuite 3 livres; nous avons relevé celles ci-après (7) :

1611-1613, le père de Michel Bouillon, 40 s.; — 1614-1615, le fils de Nicolas Du Bosc, 70 s.; — 1617-1618, Remi Du Bosc, prêtre, 60 s.; — 1625-1628, enfant du sieur Aissant (?), 60 s.; — 1631-1632,

(1) Deux années.

(2) Trois années.

(3) Six années.

(4) Cinq années.

(5) D'après le procès-verbal de la visite du 24 juillet 1713, rentes et fermages s'élevaient ensemble à 267 l. 10 s.

(6) Quatre années.

(7) Les registres de catholicité faisant défaut, nous donnons comme date la date des comptes des trésoriers.

Andrien Regnault, 60 s.; — 1632-1633, la femme de Nicolas Du Bosc fils, 60 s.; — 1633-1634, la mère de la femme de Nicolas Du Bosc, 60 s.; — 1634-1635, la femme de René Guillaume, 60 s.; la petite-fille de Michel, 60 s.; — 1636-1637, René Guillaume, 60 s.; — 1638-1639, Andrien Michel, 60 s.; — 1639-1640, Pierre Deshayes, 6 l.; — 1641-1642, la mère de M. le Curé, 60 s.; — 1644-1645, le grand-père d'Adrien Sagot, 60 s.; — 1654, la femme de Jehan Du Bosc, 60 s.; — 1655, René Guillaume et son fils, 4 l. 10 s.; — 1658, la Maréchale, 60 s.; — 1665-1666, Nicolas et Remy Du Bosc, 6 l.; la femme et les filles de Charles Besnard, 6 l.; Marin Jouster, 3 l.; — 1666-1671, Marie..., Marie Du Coudray, les filles de Nicolas Guillaume, et François Brametot, 13 l. 10 s.; — 1671-1672, la femme d'Antoine Tauvel, 3 l. (1).

A ces inhumations dans l'église, nous devons ajouter celles de Guillaume Doré (2 janvier 1703) et celle de Jean Lamy (20 octobre 1708) (2).

Ventes de Bois

Une source plus importante de recettes consistait dans la vente des arbres ou du produit des arbres excrus sur les fossés du cimetière ou sur ceux de la maison de l'église; nous relevons :

1606-1608. Bois vendu, 25 l. 12 s. 6 d.

1611-1612. Vente du bois de la maison de l'église, 30 l. 8 s., et pour le vin, 50 s. 8 d. — Montrée (3) de copeaux vendus à Jean Pain, 10 s.

1612-1613. Deux fresnes de la maison de l'église, vendus au sieur curé 60 s.

1615-1615. Bourrées vendues au maréchal, 10 s.

1618-1619. Montrées de bois appartenant à l'église, vendues à M^e Pierre Cannel, curé, 6 l. 2 s. 3 d.; à M^e Thomas Hébert, prêtre, 50 s.; à Pierre Bouillon, 75 s.; à Antoine Sasseville, 6 l. 12 s.; à Nicolas Guillaume, 51 s. 3 d.; à Vattemare, 60 s.; à Jehan Pain, 35 s.; à Jehan Jolly, 4 l. 3 d.

1619-1620. Vendue d'un vieil pommier à Anthoine Sasseville, 26 s.

1625-1626. Une pièce de bois vendue à Nicolas Dubosc, trésorier, par Andrien Regnault pour lors trésorier, 10 s.

1627-1629. Bois de chesne vendu à René Guillaume, 72 s. — Chesne et fagots vendus à Jehan Gilles et Laurent Mathieu, 77 s. 6 d. — Autre bois vendu à divers, 92 s.

1629-1630. Un coupeau (4) de un orme vendu à M^e Thomas Hébert, prêtre, 20 s. — Montrées de bois vendues à divers, 5 l. 18 s.

(1) A. S.-I., G 8659.

(2) Arch. mun. de Vénesville. Reg. cath.

(3) Montrée ou monstrée, coupe de bois.

(4) Coupeau ou coupelle : branches formant la tête de l'arbre au-dessus du tronc.

- 1630-1631. Vente de bois provenant des fossés, 22 l. 2 s.
 1632-1633. Vendue de bois de coupe étant sur les fossés du cimetière et de la maison de l'église, 30 l. 12 s. 6 d.
 1635-1636. Esbranchage d'un chesne estant au bout de l'église, adjugé à M^e Anthoine Hébert, 4 l.
 1640-1641. Vente du branchage d'un arbre étant tombé dans le cimetière, à Nicolas Le Chevallier, 15 s.
 1641-1642. Bois vendu à M^e Robert Anquetil, prêtre, 100 s.
 1642-1643. Branchage de 4 ou 5 arbres de sur le lieu de la maison d'icelle église, vendu et adjugé à M^e Robert Anquetil, prêtre, chapelain en icelle, 25 s.
 1644-1645. Vendue d'un petit pommier tombé dans le cimetière et d'un petit bout donné, à Nicolas Saugrain, 35 s. — Vendues de quelques montrées de vieil boys à Anthoine Passey, 52 s. — Vendue d'un pré-pied (?) de chesne et autre bois à Pierre De Launay, 4 l.
 1655-1658. Vendue des fresnes estant dans le cymetière et dans la maison de l'église, 45 l. — Vendue de bois à Anthoine Le Chevalier, 10 s. — Vendue de 16 fagots faits aux pommiers du cimetière, 30 s. — Vendue de bois à Robert Sénéscal, 90 s.
 1658-1659. Vendue de bois à M^e Robert Anquetil, 60 s.
 1660-1666. Reçu de M^e Robert Anquetil, prêtre, pour vendue de bois en plusieurs fois, 16 l. — Vente de bois à divers, 33 l. 1 s.
 1666-1671. Vendue d'un arbre et d'un pommier, 22 l. 14 s.
 1672-1673. Bois vendu sur la maison de l'église, 32 l. 8 s. 6 d. (1).
 4 novembre 1781. Vente d'un vieux pommier de la maison du Trésor au fermier, 6 l. 10 s.
 17 janvier 1783. Vente de fagots, 45 l. 17 s. 6 d.
 25 mai 1783. Vente de vieux arbres, 6 l. 2 s.
 30 mai 1783. Vente d'un vieux pommier, 2 l. 1 s.
 1^{er} mai 1785. Fagots par lots de 10, vendus le lot de 1 l. 15 s. à 4 l., au total, 26 l. 5 s. (2).

Offrandes de lin et de blé

A compter de l'année 1665, nous trouvons parmi les recettes des offrandes de lin et de blé, et nous notons :

1660-1666. Vendue de lin donné au Trésor de Notre-Dame, 12 l.; autre vendue de lin donné au dit Trésor, 9 l. 6 s.; vendues de gerbes à Nicolas Le Carpentier, 4 l. 8 s. et 7 s. 6 d.; gerbes de bled vendues à Guillaume Martot, 4 l. 14 s. — 1666-1667. Vente de gerbes de lin, 19 l. 4 s.; vente de gerbes de blé, 4 l. 1 s. 8 d. — 1666-1671. Ventes de lin et gerbes de lin donnés au Trésor de Notre-Dame, 120 l. 18 s. 6 d.;

(1) A. S.-I., G 8659.

(2) A. S.-I. G 8660.

vente de gerbes de blé, 22 l. 19 s. 8 d. — 1671-1672. Vendue de lin, 7 l. 7 s.; vendue de 12 gerbes de lin à 18 s. pièce, 10 l. 16 s.; vendue de 20 gerbes de blé à Nicolas Le Carpentier à 5 s. 6 d. pièce, 5 l. 13 s. 4 d. — 1672-1673. Lin en branches vendu à Nicolas Picot, 9 l.; blé vendu à Jean Le Cordier, 4 l. 10 s.; lin en cordon vendu à M. Le Normand, 40 s.; lin en cordon vendu à M. Nicolas Guerpin, 50 s. (1).

Location des bancs

Enfin, nous trouvons dans les comptes de la fin du XVIII^e siècle une autre source de revenus dans la location des bancs :

En 1781-1782. Un banc est attribué à M. le Curé, à la charge par lui de fournir le vin; les onze autres bancs sont loués moyennant des redevances allant de 3 l. à 7 l. 10 s. à Jean Beuzebosc, veuve Souday, François Yger, veuve Anquetil, Pierre Isaac, M. Couture, Jean Leprestre, Louis Lamy, Adrien Leroux, Martin Poisson et François Gobbé; la location totale s'élève à 62 l. 2 s. 6 d. — En 1783, elle est de 70 l. 10 s., le prix de location du banc variant de 2 l. 10 s. à 9 l. 5 s.; une chaise est louée 1 l. — En 1784, les bancs sont loués de 2 l. 10 s. à 9 l. 5 s. Le total s'élève à 76 l.; une chaise est louée 1 l. — En 1785, les prix varient de 5 l. à 17 l., le total s'élève à 92 l. 10 s. — En 1787, le total est de 222 l., les différentes locations allant de 5 l. à 26 l.; une chaise est louée 1 l. 16 s., une autre 2 l. (2).

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES

La Fabrique trouvait encore quelques ressources dans des dons qui lui étaient faits ou dans la vente d'objets hors d'usage; nous relevons dans les registres dont nous avons parlé :

Dons

1615-1616. Aumôné par Pierre Du Bosc, 60 s. — 1624-1625. Aumôné par le s^r Doyen, curé de Vénesville (3), 21 l. 18 s.; don de Dom frère Noël Du Bosc, religieux des Cordeliers de la ville de Rouen, 10 l. — 1629-1630. Aumôné à l'église, 60 s., par la demoiselle de la Champagne, 60 s. — 1639-1640. Cent cinq sols reçus en plusieurs fois d'un quidam.

1640. M^e Thomas Hébert, en son vivant chapelain habitué dans l'église de céans, légua à la Fabrique un calice d'argent et plusieurs sommes à lui dues par le Trésor, entre autres 35 livres pour ses honoraires

(1) A. S.-I., G 8659.

(2) A. S.-I., G 8660.

(3) M^e Jehan Chédeville.

comme chapelain; on l'inhuma dans l'église de Vénesville et il fut, à l'intention de son âme, célébré un service de l'aveu du sieur curé et des paroissiens, en considération du don par lui fait.

1640-1641. Reçu du s^r curé qui disait avoir été aumôné par une personne dont il n'a voulu dire le nom, 4 l. — 1642-1643. Aumôné par Anthoine Roussel une livre de « chire », 28 s. — 1644. Aumôné par un particulier, 20 s. — 1655-1658. Baillé par Jehan Du Bosc, « douainier », aux artisans qui ont travaillé à l'église, 16 l. — 1658-1659. Don d'un anonyme, 5 l. — 1666-1671. Aumôné par quelques particuliers, 7 l. 10 s. — 1671-1672. Aumôné par Coquet, 50 s. Divers dons faits par des paroissiens, 12 s. (1).

Ventes d'objets hors d'usage

1608-1610. Vente de vieilles cordes, 18 s. — 1627-1629. Vente de vieux fer à Remy Guillaume, maréchal, 115 s. — 1632-1633. Vente de tuiles provenant de l'école à Nicolas Danjou, 26 s. — 1634-1635. « Vendue de deux vieils calices et deux vieilles platines d'estain à 12 sols la livre et se sont trouver peser 4 livres un cartron moins », 45 s. — 1646-1647. Vente de vieilles cordes des cloches, 30 s. — 1654. Vente de 3 quarterons de « quarriau », 11 s. 3 d. — 1660-1666. Vente de 400 tuiles, 3 l. 4 s. (2).

4 novembre 1781, vente d'un lot de vieux bois avec l'ancien panier à pain à Pierre Legay, 8 s.; un lot de vieille couverture à Louis Lamy, 5 s. 6 d. — 1787, vente de vieil bois et thuille, 103 l. 4 s.; vente de vieil bois et vieux linge, 90 l. 4 s. 6 d. (3).

CHARGES DU TRÉSOR

Les dépenses à la charge du Trésor, en dehors de celles relatives à l'entretien de l'église, de la maison de l'église et du cimetière, comprenaient :

Honoraires et gages des chapelain, clerc matriculier, clerc et prédicateur

1^o Les honoraires du chapelain qui étaient :

De 1606 à 1618, de 32 l. l'an;
De 1618 à 1640, de 37 l. l'an;
De 1640 à 1642, de 40 l. l'an;
De 1642 à 1657, de 50 l. l'an;
De 1657 à 1666, de 75 l. l'an;

(1) A. S.-I., G 8659.

(2) A. S.-I., G 8659.

(3) A. S.-I., G 8660.

De 1666 à 1671, de 100 l. l'an;

De 1671 à 1673, de 125 l. l'an;

2° Les gages du clerc matriculier et du clerc qui, après avoir été de 10 et 12 livres l'an en 1606, passent à 25, 35 et 40 l. en 1650, puis à 50 l. en 1673, à 40 l. en 1714, à 60 l. en 1748 et à 75 l. en 1785 (1).

3° Les honoraires du prédicateur de l'Avent et du Carême; c'est ainsi qu'il fut payé :

En 1652 et en 1653, à M. le Prédicateur, 30 s. — En 1658-1659, 9 l. — De 1660 à 1666, aux prédicateurs de l'Avent et du Carême, 10 l. 10 s. (1).

Acquit des fondations pieuses

La Fabrique était tenue à l'acquit de diverses fondations pieuses.

Nous relevons :

A partir de 1608, un obit ou « messe à notes » aux Quatre-Temps du Carême pour le repos de l'âme de Marguerite Le Normand, veuve Guillaume Michel (2), et payé 7 s. 6 d., puis 10 s. (1619) et 15 s. (1623).

A partir de 1620, une messe chaque semaine, fondée par Jehan Lespicier, 12 l. par an, et une messe aux Quatre-Temps de Carême pour le repos de l'âme du dit Jehan Lespicier, 15 s.

En 1672, il était payé à M. le Doyen, pour l'acquit des messes de fondation, 22 l. 10 s. (3).

En 1713, la Fabrique payait à M. le Curé 80 livres pour l'acquit de trois messes de fondation par semaine (4).

En 1748, elle payait 100 livres pour trois messes par semaine (5).

Achat de luminaire, encens, buis et balais

Sonnerie de la Toussaint

La fourniture de cire, bougies et encens s'élevait à 16 l. 14 s. en 1606, à 19 l. 16 s. 6 d. en 1625, à 24 l. en 1650, à 39 l. en 1672-1673.

Nous avons relevé les noms des ciriers chargés à différentes époques de fournir l'encens, la cire neuve et les bougies et de refaçonner la vieille cire.

Ce sont :

(1) A. S.-I., G 8659-8660.

(2) Marguerite Le Normand était décédée en 1608, et il avait été payé pour sa succession, au greffe vicomtal de Cany, une somme de 4 l.

(3) A. S.-I., G 8659.

(4) A. S.-I., G 737.

(5) A. S.-I., G 9732, fol. 309.

De 1606 à 1620, Guillaume Guillaume, « cyrier », dont le domicile n'est pas indiqué;

De 1624 à 1630, Nicolas Guillaume, dont le domicile n'est également pas indiqué;

De 1639 à 1655, Jean Le Prévost, cirier à Vintefleu (*sic*) (1);

De 1655 à 1666, François Blanquet;

De 1666 à 1673, Alexandre Bénard (2).

Le domicile de ces deux derniers n'est pas indiqué.

En dehors de ce qui était payé au cirier pour la fourniture annuelle, le registre porte en dépenses l'achat de chandelles, d'encens à l'occasion de certaines fêtes :

1617-1618, 3 cartrons (*sic*) de chandelles, 4 s. 3 d. — 1618-1619, bougie et une livre de chandelle, 5 s. 6 d. — 1619-1620, 3 cartrons de chandelle pour dire la messe de minuit, 4 s. 3 d. — 1621-1622, 3 cartrons de chandelle et une demi-livre d'encens, 7 s. 7 d. — 1622-1623, chandelle pour Noël, 20 s. 6 d. — 1623-1624, chandelle pour la Toussaint, 4 s. — 1624-1625, 3 balais et une demi-livre de chandelle, 5 s.; une livre de chandelle, 5 s. — 1625-1626, 3 cartrons de chandelle, 4 s. 6 d. — 1626-1627, 3 cartrons de chandelle, 4 s. 6 d. — 1627-1629, chandelle (deux années), 16 s. 3 d. — 1629-1630, chandelle et balais, 7 s. 6 d. — 1634-1635, chandelle, 2 s. — 1636-1637, chandelle, 6 s. — 1637-1638, payé pour les cierges de la dédicace et pour de l'encens, 71 s. — 1640-1641, demi-livre de chandelle, 5 s. — 1641-1642, cierges de la dédicace, 36 s. — 1642-1643, demi-livre de chandelle à servir en icelle église aux festes de Nouel, 4 s. 6 d. — 1646-1647, parfum pour la bénédiction des cloches, 9 s. — 1657-1658, 3 livres d'encens venues de Rouen, 24 s. (3).

Nous trouvons encore parmi les dépenses annuelles l'achat de « Bouys pour les Ramiaux », l'achat de balais, et les sommes payées pour la sonnerie de la Toussaint ou des « Trespasés »; nous notons :

Buis : 1606, 12 s.; — 1608-1610, 16 s.; — 1611-1612, 9 s.; — 1612-1613, 8 s.; — 1614-1615, 10 s.; — 1616-1617, 8 s.; — 1617-1618, 9 s.; — 1618-1619, 10 s.; — 1619-1620, 10 s.; — 1621-1622, 7 s.; — 1622-1623, 10 s.; — 1624-1625, 13 s.; — 1625-1626, 12 s.; — 1626-1627, 12 s.; — 1627-1629, 24 s.; — 1629-1630, 12 s.; — 1630-1631, 12 s.; — 1631-1632, 12 s. 6 d. — 1632-1633, 16 s.; — 1636-1637, 10 s.; — 1637-1638, 14 s.; — 1642-1643, 13 s.; — 1656-1659 (deux ans), 20 s.; — 1666 à 1671, 48 s.

Balais : 1606-1608, 6 s.; — 1614-1615, 2 s. 2 d.; — 1616-1617,

(1) Vittefleu.

(2) A. S.-I., G 8659.

(3) A. S.-I., G 8659.

3 s.; — 1618-1619, 8 d.; — 1622-1623, 4 s. (deux balais et une pelle); — 1623-1624, 11 d.; — 1624-1625 (3 balais et 1 livre de chandelle), 5 s.; — 1629-1630, chandelle et balais, 7 s. 6 d.; — 1630-1631, 2 s.; — 1631-1632, 12 d.; — 1632-1633, 2 s. pour 2 balais; 1633-1634, 1 s. pour 2 balais; — 1634-1635, 2 s. pour 4 balais; 1635-1636, 1 s. pour 2 balais; — 1636-1637, 3 s. 8 d.; — 1637-1638, 1 s. pour 2 balais; — 1638-1639, 6 s.; — 1641-1642, 2 s. 5 d. pour 4 balais; — 1643-1644, 2 s.; — 1647-1648, 7 s. 6 d. — 1650-1651, 15 s.; — 1652-1653, 8 s.

Sonnerie de la Toussaint de 1623 à 1672, 10 sols par an.

Entretien des immeubles

L'entretien de la Maison de l'Église, des fossés de la cour qui l'entourait et des fossés du cimetière constituait également une charge habituelle et les comptes des trésoriers font souvent mention des dépenses relatives à cet entretien; nous en donnons le relevé :

Maison de l'Église servant au logement du clerc et à l'école

1606-1608. Payé à Guillaume Dubosc, charpentier, pour avoir fait la charpenterie de la maison de l'église, 12 l.; aux scieurs de long, 4 l. 16 s.; pour du feurre long pour la couverture, 11 l. 7 s. 10 d.; pour du vaulard, 10 s.; aux maçons, 8 l.; à Nicolas Desgranges, couvreur, 55 s.

1608-1610. Payé à Robert Saugrain, pour travail à la maison de l'église pour loger le clerc, 4 l. 10 s. Achat de : 200 lattes, 14 s.; 100 clous, 8 s. 6 d.; 10 boisseaux de chaux, 50 s.; brique, 7 l. 19 s. — Payé à Jean Pignot et Marin Cottard, pour avoir « escherté » du caillou au cimetière pour porter à la dite maison, 10 s.; à Ledoux, menuisier, 18 s.; à Jehan Hébert, pour sa peine d'avoir fait un huis et d'avoir baillé tout le bois pour faire le dit huis, 25 s.; à Jehan Follain, pour couverture en feurre long et tuile, 17 s. 6 d.

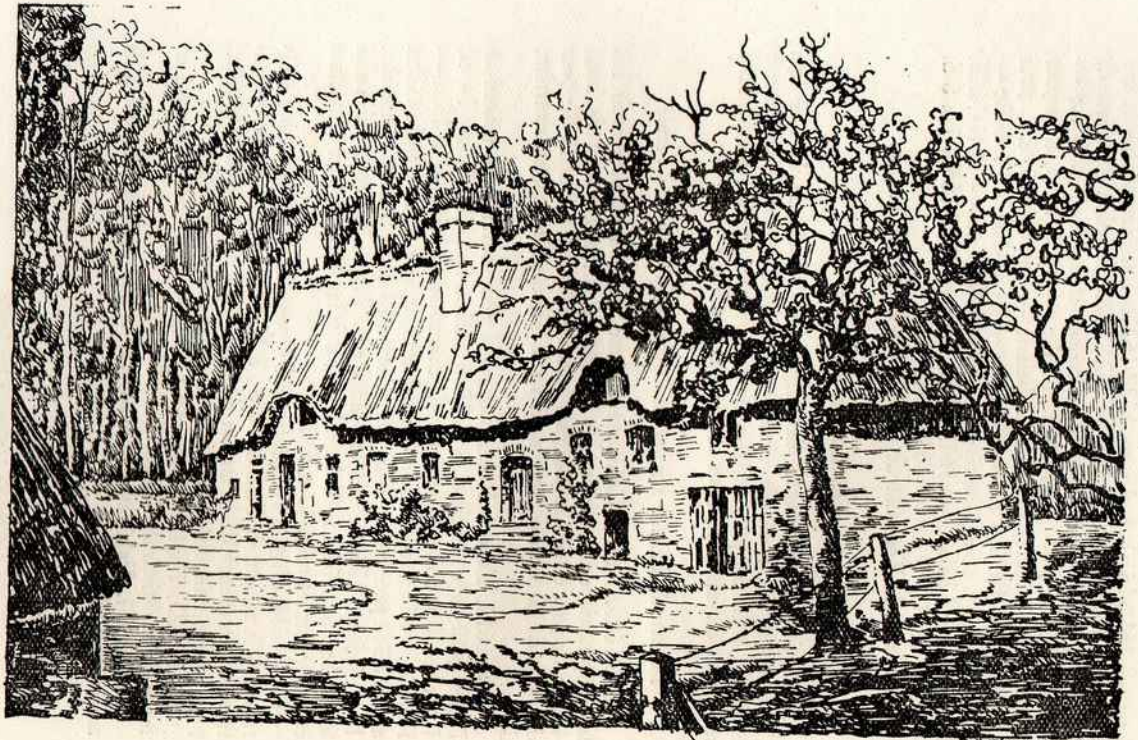
1610-1611. Payé à Robert Saugrain, pour lui et son frère pour réparations à la maison de l'église, 50 s.; à Nicolas Desgranges, pour réparations à la grange de la maison de l'église, 10 s.; à Jehan Chevalier, pour avoir « refossoyé » (1) les fossés de la maison de l'église, 102 s.

1622-1623. Payé à Nicolas Le Chevallier, pour avoir refossoyé les fossés de la maison de l'église, 4 l. 10 s.

1623-1624. Payé aux « fossoyeurs » (2) qui ont fossoyé à la maison de l'église, 23 s.

(1) Réparer les fossés.

(2) Le mot fossoyeur n'est pas pris ici dans son sens vulgaire; il désigne la personne employée à faire ou à réparer les fossés.



R. C. Flaviy 1950

Chaumière à Vénéville

1626-1627. Payé à Pierre Bouillon, pour 70 gerbes de feurre long pour réparer la maison de l'église, 3 l.

1627-1628. Payé à Nicolas Le Chevallier et à la femme de Nicolas Parrain pour un cent et demi de feurre long pour couvrir la maison de l'église, 6 l. 5 s. — Payé aux couvreurs qui ont employé le feurre sur la maison de l'église, tant à neuf que pour réparer, et pour du vaulard, 4 l. 15 s.

1632-1633. Payé à Pignot un demi-cent de feurre long pour l'école, 4 l. 10 s.; à Nicolas Danguy, pour même cause, 4 l. 10 s.; pour du vaulard pour vallader l'école, 5 l.; au couvreur, 12 journées, 4 l. 10 s.

1641-1642. Payé pour du clou pour l'huis de la maison de l'église, 1 s. 10 d. Payé à Cordier, pour façon d'un huis et d'une fenêtre, 18 s. Payé à Nicolas Le Chevallier, pour travaux, 16 s.

1643-1645. Payé pour avoir taillé la pierre et pavé le dessous du clocher et le chauffe-pieds (1) de la maison de l'église, 9 l. 10 s.

1646-1647. Payé aux charpentiers, 9 jours à 12 s. par jour, 108 s.; aux scieurs de long, 2 jours à deux, 44 s.; payé pour un chesneau (2) pour faire des soliers, 20 s.; pour du clou pour réparer et clouer les colombes (3), 20 s.; pour 100 bâtons fendus, 15 s. 6 d.; aux ouvriers, 36 s.

1647-1648. Payé pour du feurre long, 4 l.; à Nicolas Vercureuil, pour avoir employé ce feurre, 9 s.

1655-1658. Payé à Nicolas Becache, pour refaçon des fossés, 16 s.; à Guillaume Michel, dit La Croix, pour les « ormiaux » (4), 24 l.; à Nicolas Guillaume, pour avoir planté des ormes tant à l'entour du cymetière qu'en la maison de l'église, 20 s.; à Nicolas Le Chevalier et Jean Le Chevalier, son fils, pour avoir aidé ledit Guillaume à planter ces ormes et faire les fossés, 7 l.; à Pierre Becache, pour sa journée et des petits « fresnots » plantés sur les fossés de la maison de l'église, 30 s.; à Anthoine Le Chevalier, pour 4 jours et demi aux fossés de l'église et de la maison de l'église, 45 s. — Achat de clou pour la maison de l'église, 45 s.

1660. Payé pour plantations, tant dans le cimetièrre qu'à la maison de l'église, 5 l. 12 s.

1662. Payé à Jean Martin, pour du feurre long, 5 l.; à Antoine Paray, pour même cause, 6 l.; au couvreur, 6 l.; pour abatage d'arbres, 2 l. 15 s.; aux charpentiers, pour avoir travaillé à la maison de l'église, 21 l. 12 s.; pour du feurre long, à André Balandoune, 3 l.; à Cardin Le Normand, 4 l.; à Jean Martin, 3 l.; à Jean Pegard, 3 l. 5 s.; à

(1) Pièce d'une habitation, autre que la cuisine, où se trouvait une cheminée; se prenait aussi dans le sens de cheminée (MOISY, *Dict. de Patois normand*).

(2) Petit chêne.

(3) Solives posées à plomb, pour former un mur, soutenir un chevâtre, un comble ou toute autre pièce de charpente.

(4) Ormeaux.

Charles Le Maçon, 3 l. 5 s.; payé au couvreur, 7 l.; payé pour du vaulard, 2 l. 5 s.; pour avoir fait tirer le caillou, 3 l. 4 s.; payé pour façon des portes et fenêtres et ferrures, 3 l. 10 s.; pour sciage de bois à la maison de l'église, 8 l. 1 s.; pour avoir fait terrer la maison de l'église, 15 s.; pour avoir fait tirer du sable de mer, 15 s.; à Pierre Saugrain, 2 jours, 1 l.; pour lattes, 6 l. 10 s.; pour clous à lattes, 6 l. 5 s.; pour crampon à mettre dans la cheminée, 17 s.; aux maçons, pour façon de deux cheminées, 19 l. 15 s.; à Jean Martin, pour feurre long, 12 l.

1666-1671. Achat de feurre long, 17 l. 15 s. Payé aux couvreurs, 4 l. 10 s.

1672. Payé à Nicolas Becache, pour avoir relevé les fossés de la maison de l'église, 6 l.; à François Guillaume, pour avoir mis des chevrons, 10 s.; à Pierre Saugrain, pour un jour de travail, 10 s. (1).

1782. Payé à M. le Curé, pour paille longue, 64 l., et 35 l. 12 s. 6 d.; à Jean Poisson, pour fournitures, 6 l.; à François Zacharie, couvreur, pour journées sur la maison du Trésor, 7 l. 4 s.; à Jean Desert, maçon, pour 2 jours à la maison du clerc, 1 l. 16 s.; à Antoine Critioche, domestique, pour vin des voitures de paille, 1 l.; à Robert Thuillier, pour fourniture de plusieurs pièces de bois, 35 l.; à Nicolas Devaux, pour du vaulard, 2 l. 10 s.; à François Gosselin, serrurier, pour serrure et clef, 13 l.; à M. le Curé, pour chaux et plâtre pour la maison du clerc, 2 l. 13 s.; à Jean Desert, maçon, pour travail et fournitures, 10 l. 4 s.; à Jean Hébert, charron à Butot, 14 l.; à Adrien Masurier, pour un boisseau de plâtre, 2 l. 8 s.; à Jean Maçon, manouvrier, pour vente de 2 entes et les avoir plantées, 5 l. 6 s.; au même, pour travaux, 5 l.

1786. Payé à Jean Leprêtre 15 chevrons pour la maison du clerc, 9 l.

1789. Payé à Charles Isaac, pour fourniture d'une porte, de 2 pentures et de 2 gonds pour la maison du clerc, 7 l. (2).

Entretien de la clôture du cimetière

1606-1608. Payé à Jean Le Chevallier, pour avoir abattu les fossés, 25 s.; à Hecquet, pour avoir « refossié » les fossés autour de l'église, 117 s. 6 d.

1610-1611. Payé à Claude Dubosc, 1 jour pour tirer du sablon et « charfourir » (3) les entes du cimetière, 6 s.

1618-1619. Payé à Guillaume Becache, pour avoir refait les fossés de l'église, 6 l. 6 s.

1625-1626. Payé 9 boisseaux de chaux pour les murs du cimetière, 33 s. 10 d.; payé quatre boisseaux de chaux, 15 s.; payé aux maçons

(1) A. S.-I., G 8659.

(2) A. S.-I., G 8660.

(3) Serfourir, bêcher au pied.

pour la façon des murs, 4 l. 4 s.; payé 3 journées pour servir les maçons, 19 s.

1630-1631. Payé à Nicolas Chevallier, pour avoir « refossié » les fossés à l'entour du cimetière, 26 journées, 7 l. 10 s.; à Toussaint Legay, pour des fresnes qu'il a baillés pour mettre sur les fossés du cimetière, 26 s.

1632-1633. Payé à Nicolas Le Chevallier, pour avoir « refossié » les fossés autour de l'église, 102 s.

1639-1640. Payé à Pain, charpentier, pour façon des barrières du cimetière, 5 l. 10 s.; à Nicolas, Jean, Anthoine Le Chevallier et Thomas, pour avoir refossoyé les fossés du cimetière, 4 l.; à Jean Picot, pour avoir aidé à clore le cimetière, 12 s.

1652-1653. Payé à Gervais, pour des fresnots, 4 l.; à Bécache, pour la plantation de ces fresnots, 10 s.

1655-1658. Payé à Jean Picot, pour une journée au cimetière, 8 s.

Pendant ces années, ainsi que nous l'avons vu ci-dessus (1), des plantations furent effectuées sur les fossés du cimetière.

1662. Payé à Nicolas Bécache, pour les fossés du cimetière, 5 l. 12 s.

1672. Payé au même, pour les fossés de l'église, 16 s.

1782. Payé à Jean Masson, manouvrier, pour avoir ébranché les arbres du cimetière et fait des fagots, 15 l.; à Jean Hébert, charron, pour des tourniquets, 12 l. 12 s.; à Jean Masson, pour réparation aux fossés du cimetière, 30 l.; à Richard Savoye, maréchal, pour ferraille pour les chaînes et barrière du cimetière, 10 l. 8 s.

1785. Payé à Jean Masson, pour ébranchage des arbres, façon des fagots et fourniture des harts pour les lier, 3 l. 12 s.; au même, pour avoir « pierré la tournée (3) de l'église », 1 l. 16 s.

1786. Payé à Jean Masson, pour avoir « paré le cimetière », 2 l. 8 s.

1787. Payé au même, pour avoir relevé les fossés, 15 l. 12 s., et pour avoir rebanqué le fossé du cimetière, 13 l. 4 s.; à Jean Désert, pour 9 journées, 12 l. 18 s.; à Adrien Poret, pour fourniture de 600 pieds d'épine, 7 l. 10 s., et à Laurent Lefrançais, pour travail au cimetière, 3 l. 12 s.

1789. Payé au dit Lefrançois, pour même cause, 6 l. 12 s. (4).

Rentes à la charge de la Fabrique

En raison des immeubles possédés par elle, la Fabrique était tenue au paiement de deux rentes seigneuriales.

L'une, au profit de la Seigneurie de Vénesville, s'élevant à 2 s. 6 d.

L'autre, au profit de la Seigneurie de Canouville, s'élevant à 28 s. (5).

(1) Page 79.

(2) A. S.-I., G 8659.

(3) Pourtour.

(4) A. S.-I., G 8660.

(5) A. S.-I., G 8659.

Débite et décimes

Une autre charge annuelle était l'acquit de la débite.

D'après le pouillé de 1431, elle s'élevait à 2 s. 6 d. (1); de 1606 à 1672, semblable somme fut versée chaque année, et il était payé pour décimes, à la fin du XVIII^e siècle, une somme de 3 livres (2).

Dans le compte rendu en 1774 par M^e Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse de Rouen, la paroisse de Vénéville est portée pour 6 l. (3).

Taxe d'amortissement

En dehors des charges annuelles, la Fabrique fut appelée à payer pour droit d'amortissement « à quoi l'église a été taxée et dû à Sa Majesté, à cause de ce que le Trésor possédait en la dite paroisse (de Vénéville), la somme de 412 l., et une partie de 41 l. 4 s. pour les deux sols par livre, pour don commis pour Sa Majesté ».

Cette somme fut payée à la recette des droits par acquit du 10 mai 1640.

Il avait, en outre, été payé : au bureau des amortissements de Cany, pour la déclaration des biens et revenus de l'église, 25 l.; au s^r Bussebert (?), tabellion, pour avoir passé acte de la déclaration, 25 s.; pour droits de quittance lors du paiement, 40 s.

M^e Nicolas Dubosc, alors trésorier, fit don d'une somme de 105 l. pour aider à payer la taxe, et l'on sollicita et l'on obtint un arrêt de la Chambre souveraine contenant permission de vendre des biens du Trésor pour faciliter le paiement de la taxe; il fut payé 14 livres pour cet arrêt dont le coût fut remboursé à Hellouy, sergent royal à Vaudreville; la délivrance de la copie de cet arrêt coûta 10 s. (4).

Nous n'avons pu retrouver la trace de l'aliénation dont il vient d'être parlé.

Le 10 mai 1717, il fut payé au Conseiller secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France et de ses Finances et Receveur des décimes et subventions du diocèse de Rouen, une somme de 9 s. 6 d., pour un terme de la subvention de la Fabrique à cause des 3.075.000 livres accordées au roi en 1710.

Procès

La gestion des biens de la Fabrique ne se passa pas sans difficultés.

En 1608-1610, un différend avec le curé se termine par le paiement à la Fabrique d'une somme de 6 livres.

(1) LONGNON, *Pouillés de la Province de Rouen*.

(2) A. S.-I., G 8659.

(3) A. S.-I., G 6053, p. 128.

(4) A. S.-I., G 8659.

En 1616-1617, il fut payé à M^e Antoine Talbot, en plusieurs fois, pour avoir plaidé en la cause d'entre Andrien Michel et Guillaume Guillaume, relativement à la terre de l'église, 12 s.

En 1636-1637, payé à Pierre Chable, pour avoir été à Caudebec (en-Caux) avec le sieur curé pour les affaires de l'église, 6 s.

En 1643-1644, payé pour la suite du procès de Jean et Nicolas Pain, pour le fossé d'entre la maison de l'église, suivant la procuracion faite et passée issue de la grand'messe par le sieur curé et les paroissiens le dimanche 11 avril 1641 [en blanc] ; alloué pour journées et vacations d'avoir été plusieurs fois à Rouen à la suite du dit procès, 30 l.

Le compte de 1644-1645 porte la mention suivante :

Mémoire des frais faits par le comptable (Nicolas Dubosc) en qualité de procureur de l'église, élu et nommé par le sieur curé et les paroissiens à la suite de certain procès pendant au siège du bailliage de Cany et par appel à la Cour (de Rouen), à l'encontre de Jean et Nicolas Pain père et fils, touchant le décord d'un fossé appartenant à l'église que les dits Pain avaient voulu contredire, sur lequel se serait défini accord au profit de l'église, 19 l. 3 s. 6 d.

Par suite de l'accord intervenu entre les habitants de la paroisse et Nicolas Pain, celui-ci versa en 1655, 57 l., et en 1660, 27 l., dont 14 l. versées en son acquit par Romain Clatot (1).

Achats de registres

Il est porté en dépenses :

En 1786, cinq années du Registre des baptêmes, mariages et inhumations, 8 l. 13 s. 6 d. — Papier timbré du Registre et contrôle, 2 l. 5 s.

En 1789, quatre années de Registres, 7 l. 2 s. — Papier timbré et contrôle des nominations et délibérations, 4 l. 10 s. (2).

Droits de visite

En 1608-1610, il fut payé à l'Archidiacre venant visiter l'église pour avoir attesté le compte rendu par le trésorier, 5 s.

En 1748, le droit de visite s'élève à 2 l. 10 s. (3).

LISTE DES TRÉSORIFIERS

Nous donnons ci-dessous la liste des trésoriers de la Fabrique dont nous avons pu relever les noms :

(1) A. S.-I., G 8659.

(2) A. S.-I., G 8660.

(3) A. S.-I., G 9732, fol. 309.

- 1606-1608. Jehan Lespicier.
 1608-1610. Michel.
 1610-1613. Nicolas Dubosc.
 1613-1614. Jehan Lespicier.
 1614-1615. Michel Dubosc.
 1615-1616. René Guillaume.
 1616-1617. Nicolas Godebault.
 1617-1618. Guillaume Dubosc.
 1618-1619. Nicolas Vattemare.
 1619-1620. Nicolas Dubosc.
 1621-1622. Michel Bouillon.
 1622-1623. André Regnault.
 1623-1624. M^e Gédéon Richard, prêtre.
 1624-1625. Nicolas Le Cauchois.
 1625-1627. Nicolas Dubosc.
 1627-1630. Pierre De Besques.
 1630-1631. Antoine Sasseville.
 1631-1632. Georges Godebault.
 1632-1636. Guillaume Michel.
 1636-1637. M^e Jean Chedeville, prêtre, curé de Vénesville.
 1637-1638. Nicolas Guillaume.
 1638-1639. Denys Tauvel.
 1639-1640. M^e Jean Chedeville, curé de Vénesville.
 1640-1641. Honorable homme Nicolas Du Bosc.
 1641-1642. François Guillaume.
 1642-1643. François De Besques.
 1643-1644. Guillaume Michel.
 1644-1646. Nicolas Dubosc.
 1646-1647. Guillaume Michel.
 1647-1648. Adrien Fagot.
 1648-1651. M^e Jean Chedeville, curé de Vénesville.
 1652-1653. Romain Clatot.
 1653-1654. Léonard de Rouen.
 1654-1657. M^e Jean Chedeville, curé de Vénesville.
 1657-1660. Romain Clatot.
 1660-1672. M^e Jean Dubosc, prêtre.
 1672-1673. Pierre Masif, sieur du Chouquet, garde du corps de la feuë Reine mère (1).

Lors de la visite de Mgr Colbert, le 12 juin 1684, il est constaté que François Le Normand, ancien trésorier, est débiteur de six vingts livres, qu'il avait pris l'engagement de payer en six années, faute de quoi il abandonnerait 5 vergées de terre; attendu sa grande pauvreté, il lui est

(1) A. S.-I., G 8659.

accordé un délai de quatre ans pendant lequel il continuera à jouir de sa terre (1).

Et Mgr d'Aubigné, lors de sa visite du 2 décembre 1713, ordonne que les comptes antérieurs à 1703 seront remis de nouveau et examinés par le sieur curé de Beuzeville, commis à cet effet, et devant lequel les autres qui seront à rendre à l'avenir seront incessamment rendus avec plus de méthode et de détail (2).

A la fin du XVIII^e siècle, nous relevons les noms des trésoriers suivants :

1781. Jean Leprestre.

1781-1785. Michel Dambry.

1785-1789. Louis De Launé (3).

Notons, en terminant ce chapitre, que le registre des comptes de 1606 à 1673 contient deux mentions relatives à la dépréciation des monnaies :

En 1652-1653. « Il sera tenu compte et rabattu cent sols au comptable pour la diminution de dix louys d'argent de 60 sols pièce. »

En 1655-1656. A la suite d'une recette de 45 l. pour vente de frênes : « A rabattre 100 s. à cause du descript des liards » (4).

LA CONFREDERIE DE CHARITE

Il existait dans la paroisse de Vénesville une Confrérie de Charité sous le vocable de saint Mathurin; nous n'avons pu retrouver la charte de fondation, nous savons seulement que les ressources dont elle disposait consistaient uniquement dans les quêtes (5) et que ces quêtes servaient à payer les messes des trépassés célébrées dans l'église chaque semaine, soit par le chapelain, soit par un autre prêtre habitué.

Toutefois, les quêtes ne furent pas toujours suffisantes, et la Fabrique dut apporter sa contribution. Les comptes des trésoriers fournissent à cet égard diverses indications :

En 1633, il est payé à M^e Nicolas Le Neveu, prêtre, pour célébration des messes des trépassés, par suite de l'insuffisance du trésor à ce destiné, une somme de 26 l. 16 s.

En 1650-1651, il est payé au chapelain, « pour cinq messes des trespassez, 20 l. 19 s., pour la non suffisance de la quête de l'église faite par le trésorier des trespassez et pour ayder à fournir et payer les messes audit chapelain ».

En 1654, il est versé au chapelain une somme de 14 l. pour « ayder à payer la messe des trépassés ».

En 1658, la quête pour les trépassés s'élève à 27 l. 3 s. 4 d., et il

(1) A. S.-I., G 1635.

(2) A. S.-I., G 737. — Arch. mun. de Vénesville. Reg. cath., 1713.

(3) A. S.-I., G 8660.

(4) A. S.-I., G 8659.

(5) A. S.-I., G 737.

est payé à M^e Robert Anquetil, chapelain, 44 l. 10 s., tant pour « débet du trésorier Nostre-Dame, que des trespasés par compte fait entre lui et le curé et les paroissiens » (1).

En 1748, cette confrérie comptait douze frères (2).

L'inventaire dressé le 10 septembre 1792, après le départ de M. le Curé, constate qu'il y a dans l'église treize surplis et treize chaperons pour les frères de la Charité (3).

LES CALVAIRES

Il existe sur le territoire de Vénesville deux calvaires.

L'un, sur le grand chemin de Fécamp, fut donné en 1635 par M^e Jean Chédeville, curé de Vénesville, doyen de Valmont; il comprend une croix de fer érigée sur une colonne de grès sur piédestal aussi de grès.

On lit encore sur le piédestal l'inscription suivante :

D. P. M. I. CHEDEVI. LE PR. C. D.
VALMONT 1635

que nous reconstituons ainsi :

D. P. M. I. CHEDEVILE PR. C. D. (VÉNESVILLE D. D.) VALMONT 1635
et traduisons :

Donné par M. J. Chedeville, prêtre, curé de Vénesville, doyen de Valmont, 1635.

L'autre est situé sur le chemin de Vaudreville et comprend une stèle en grès avec statuette, surmontée d'une croix en fer et portant en haut et autour de la colonne de grès l'inscription suivante :

A. N. DVBOC 1649

L'ECOLE

Comme beaucoup de paroisses normandes, Vénesville possédait dès le début du XVII^e siècle une école tenue par le clerc matriculier ou par le clerc, qui recevait les émoluments que nous avons rappelés (4) et était logé dans la maison de l'église ou, lorsque celle-ci était louée, dans une autre maison, ainsi que l'atteste l'inscription suivante portée au compte du trésorier pour les années 1608 à 1610 : « Payé à Jehan Suhart, pour avoir logé M^e Michel Lacaille, clerc matriculier, 61 s. » (5).

Les réparations qui furent effectuées à la maison d'école, située près

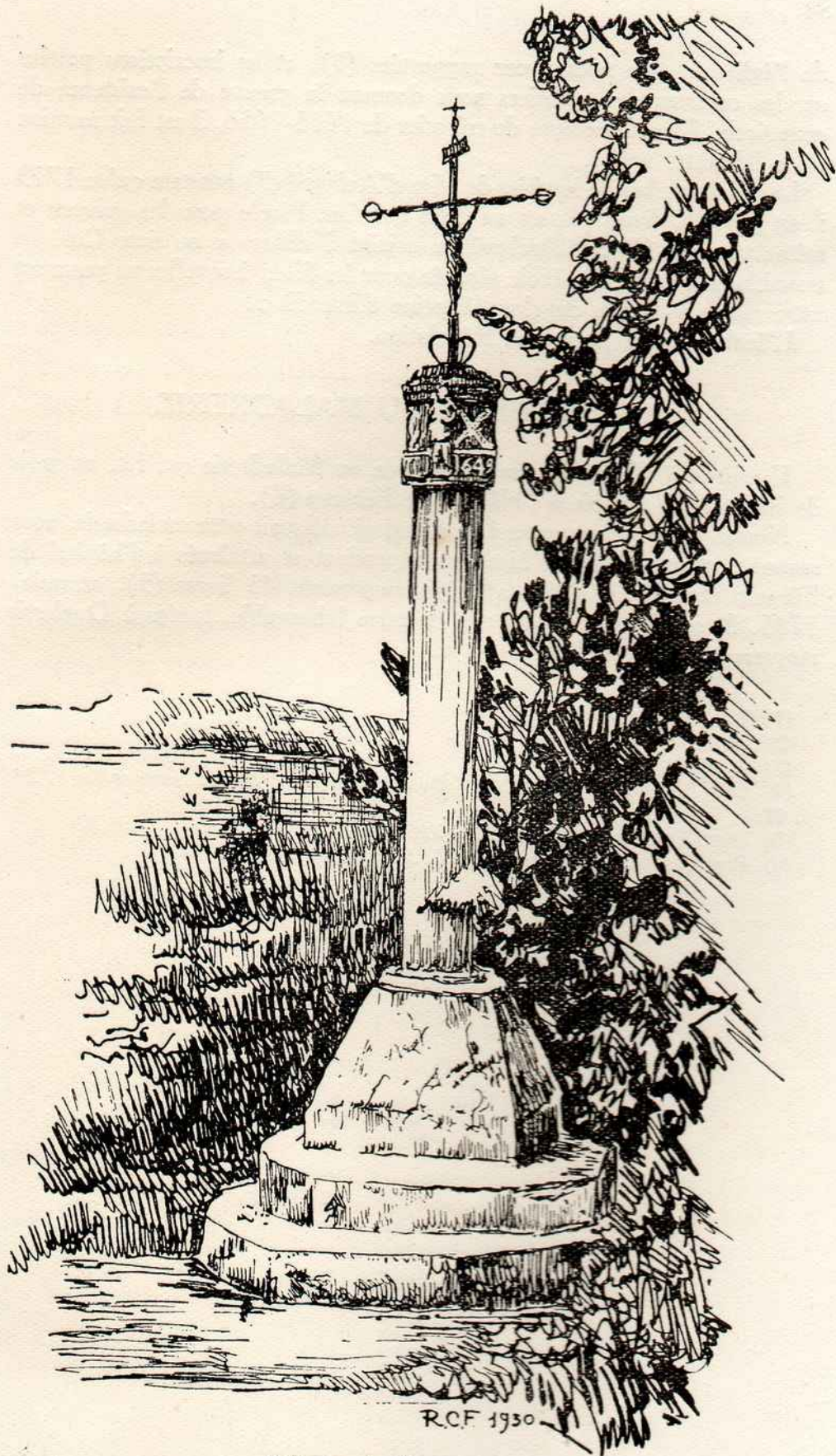
(1) A. S.-I., G 8659.

(2) A. S.-I., G 9732.

(3) A. S.-I., G 8660.

(4) Voy. ci-dessus, page 74.

(5) A. S.-I., G 8659.



Calvaire de Vaudreville

de l'église, et que nous avons rapportées (1), et les inscriptions portées sur les comptes des trésoriers nous donnent la preuve de l'existence de cette école. Dans le compte du trésorier de 1655-1658, il est fait mention du « Magister » (2).

Le procès-verbal de la visite de Mgr d'Aubigné (3) constate qu'en 1713 il est payé 40 livres par an au clerc qui tient l'école pour les garçons et même pour les filles. L'Archevêque enjoint d'ailleurs « au sieur Curé de travailler à établir une école séparée pour les filles, lesquelles ne pourront estre reçues à l'école du clerc, à peine d'interdit ».

L'école subsista jusqu'à la Révolution.

LA LEPROSERIE OU MALADRERIE

Il existait à Vénesville une Léproserie ou Maladrerie qui fut, au mois de juillet 1697, réunie à l'Hôpital de Fécamp (4).

Nous n'avons pu retrouver à quel endroit s'élevait cette maladrerie, nous savons seulement que les biens en dépendant et attribués à l'hôpital de Fécamp étaient, en 1740, affermés moyennant 45 livres (5), et qu'en 1785, ils consistaient en 4 acres de terre labourable, louées à Duplessis moyennant 50 livres (6).

(1) Voy. ci-dessus, page 77.

(2) A. S.-I., G 8659.

(3) A. S.-I., G 737.

(4) Dom TOUSSAINT-DUPLESSIS, *Description de la Haute-Normandie*, t. I^{er}, p. 99.

(5) Dom TOUSSAINT-DUPLESSIS, *loc. cit.*

(6) Reg. des vingtièmes pour 1785, A. S.-I., G 568, fol. 384.



TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages.
Frontispice	3
Carte de la Paroisse.....	5
Eglise de Vénesville.....	6
Eglise de Vénesville : Tabernacle.....	20
— Fonts baptismaux	34
— Statue de la Trinité.....	48
— Vierge du XVI ^e siècle.....	62
Chaumière à Vénesville.....	78
Calvaire de Vaudreville.....	87



TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
I. ORIGINES. ÉTENDUE DE LA PAROISSE.....	7
II. LA SEIGNEURIE. LES SEIGNEURS.....	13
La Seigneurie	13
Les Seigneurs.....	14
III. LA CURE. L'ÉGLISE. LES CLOCHES. LES ORNEMENTS ET OBJETS DU CULTE. LA FABRIQUE. LA CONFRÉRIE DE CHARITÉ. LES CALVAIRES. L'ÉCOLE. LA MALADRERIE.....	35
La Cure.....	35
Les Curés.....	38
Les Chapelains. Les Clercs matriculiers. Les Prêtres habitués. Les Vicaires. Les Clercs.	41
L'Église	43
Les Cloches.....	55
Les Ornaments et Objets du Culte.....	57
La Fabrique.....	64
Biens appartenant au Trésor.....	64
Immeubles	64
Rentes	66
Revenus ordinaires du Trésor.....	67
Ressources extraordinaires.....	73
Charges du Trésor.....	74
Liste des Trésoriers.....	83
La Confrérie de Charité.....	85
Les Calvaires	86
L'École	86
La Léproserie ou Maladrerie.....	88

